

Informer et appuyer la planification locale dans la ville de Fada N’Gourma dans la province du Gourma, Région Est du Burkina Faso



PLAN LOCAL DE RELÈVEMENT

FADA N’GOURMA

mars 2022 - mars 2024

IMPULSÉ PAR :

UNE INITIATIVE DE :

AVEC LE SOUTIEN DE :

POUR :



IMPACT Initiatives

Financé par
l'Union européenne
Protection civile et
aide humanitaire



Commune/Département
de Fada N’Gourma

À propos de AGORA : AGORA est une initiative inter-agences d'IMPACT Initiatives et d'ACTED, qui promeut la stabilisation des zones fragiles touchées par les crises en renforçant les capacités locales de réponse aux crises en permettant des efforts de redressement inclusifs. Le travail d'AGORA s'articule autour de deux piliers : les synergies entre les acteurs locaux et les parties prenantes de l'aide ainsi que l'utilisation des zones affectées comme unité territoriale pour la planification, la coordination et la fourniture de l'aide et des services de base.



SOMMAIRE

- **Acronymes et définitions 4**
- **1. Introduction 5**
 - 1.1. Contexte.....5
 - 1.2. Justification.....6
 - 1.3. Méthodologie.....6
 - 1.4. Localité de l’intervention..... 8
 - 1.5. Démographie.....10
 - 1.6. Dynamiquededéplacements.....11
- **2. Diagnostic territorial 13**
 - 2.1. Cartographie des acteurs 14
 - 2.2. Diagnostic institutionnel 15
 - 2.3. Expansion urbaine de la commune de Fada N’Gourma 17
 - 2.4. État de fonctionnalité des infrastructures socio-communautaires de base 18
 - 2.5. Présentation du Secteur 1 de Fada N’Gourma.....20
- **3. Résultats de l’évaluation des besoins 23**
 - 3.1. Services socio-communautaires de base.....24**
 - 3.1.1. Santé 24
 - 3.1.2. Eau, hygiène et assainissement 25
 - 3.1.3. Éducation 27
 - 3.1.4. Abris et articles ménagers essentiels 29
 - 3.1.5. Sécurité alimentaire, marchés et moyens de subsistance 31
 - 3.2. Économie locale..... 33**
 - 3.2.1. Activités génératrices de revenu 33
 - 3.2.2. Secteurs d’activités économiques 34
 - 3.3. Gouvernance locale 35**
 - 3.3.1. Accès à l’information 35
 - 3.3.2. Protection et cohésion sociale 36
 - 3.3.3. Gouvernance 38
 - 3.3.4. Assistance humanitaire 40
- **4. Orientations stratégiques..... 41**
 - 4.1. Principes directeurs..... 42
 - 4.2. État des lieux sectoriel43
 - 4.3. Cadre logique 49
 - 4.4. Plan d’action 51
- **Annexe-Méthodologie.....60**



ACRONYMES ET DÉFINITIONS

Acronymes utilisés

ACF	Action Contre La Faim
AME	Article Ménager Essentiel
CCCM	Camp Coordination and Camp Management / Gestion de Camp et Coordination de Camp
CODESUR	Comités Départementaux de Secours d’Urgence et de Réhabilitation
CONASUR	Conseil National De Secours d’Urgence Et De Réhabilitation
COPROSUR	Comités Provinciaux de Secours d’Urgence et de Réhabilitation
CVD	Conseil Villageois de Développement
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network (Réseau des systèmes d’alerte précoce contre la famine, USAID)
GSAT	Gestion des Sites d’Accueil Temporaires
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personnes Déplacées Internes
PLR	Plan de Relèvement Local
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitation
SAT	Site d’Accueil Temporaire
UNICEF	Fonds Des Nations Unies pour l’enfance
VBG	Violence Basée sur le Genre
VDP	Volontaire de Défense de la Patrie

Définitions

Bassin de vie : Également appelé « zone de peuplement », il constitue une unité de territoire présentant une cohérence socio-économique et des réseaux de relations existants entre ses parties prenantes. Il est composé de personnes, de ressources et d’ensembles communs d’identités - il peut s’agir de quartiers dans les zones urbaines ou de villages ruraux.

Personne déplacées internes (PDI) : Les déplacés internes sont des personnes contraintes de fuir à l’intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes (UNHCR, 2020). Au Burkina Faso, le nombre de déplacés internes a doublé en l’espace d’un an, pour atteindre en octobre 2021 le nombre de 1 481 701.

Violence basée sur le genre (VBG) : Désigne tout fait dommageable commis à l’égard d’une personne contre son gré et reposant sur les différences entre hommes et femmes qui leur sont assignées par la société (c’est-à-dire le genre). Il englobe les actes qui infligent un dommage ou une souffrance physique, sexuelle ou mentale, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté. Ces faits peuvent se produire en public comme en privé (UNFPA, 2019).

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DE L’ÉTUDE

La situation de déplacement à Fada N’Gourma

Depuis début 2019, dans les villages du Nord-Est du Burkina Faso, l’intensification des attaques des groupes armés a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu économique. Cette fragilisation du contexte sécuritaire et le manque d’accès aux moyens de subsistance des populations ont entraîné une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI). Les PDI sont contraintes de quitter leur lieu d’habitation à titre préventif ou suite à un incident sécuritaire vers des villages considérés plus sûrs dans leur région¹, des chefs-lieux de communes ou encore des zones urbaines. Ainsi, le Conseil National de Secours, d’Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) dénombrait 1 481 701 PDI au Burkina Faso en octobre 2021.

Ces mouvements de populations ont conduit à l’émergence d’installations massives de PDI dans les centres urbains et en proche périphérie des villes d’accueil, notamment dans des sites spontanés ou parmi les communautés non déplacées qui y vivent. Ce phénomène a eu pour conséquence une hausse démographique importante et rapide dans plusieurs villes de la Région Est du Burkina Faso. Ainsi, en octobre 2021, le rapport du CONASUR faisait état de 69 494 PDI dans la commune de Fada N’Gourma. Par conséquent, les infrastructures sociocommunautaires de base ainsi que les ressources naturelles sont soumises à une importante pression dans les zones d’accueil, ce qui impacte considérablement la situation des PDI et des communautés non déplacées.

Par ailleurs, malgré leur intégration au tissu urbain, les PDI vivent généralement dans des conditions très précaires. Regroupées au sein de familles d’accueil, de maisons de location ou de cases/abris de fortune construites, les PDI s’installent souvent dans des secteurs urbains caractérisés par des conditions socio-économiques très précaires bénéficiant de peu d’assistance humanitaire ou de développement. Pour les ménages ayant construit un abris ou une case, l’implantation se fait souvent sans autorisation ou

titre de propriété sur les terres². Ces conditions de logements ne respectent pas les standards Sphère³, notamment dans les abris où la densité de population est élevée.

L’amélioration de l’accès aux services sociaux de base, la protection et la valorisation des ressources naturelles, le développement des infrastructures routières, de transformation et de commerce, le développement de la filière agricole, l’amélioration de la gouvernance locale ou encore le renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans la ville représentaient déjà des axes stratégiques de développement pour la commune. Elle les avait inscrits parmi les grandes priorités de développement communal dans son plan communal de développement (PCD 2017-2021). La commune de Fada N’Gourma demeure toutefois très affectée par la crise de déplacement de populations qui sévit depuis 2019. Cette nouvelle donne démographique et sécuritaire constitue un défi de taille pour la réalisation des objectifs fixés dans le PCD en 2017 et mentionnés précédemment.

Dans ce contexte, le plan de contingence communal de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires⁴, établi en 2019 par l’Union des Associations des Dierma TIN TUA (UADTT), couvre la période 2020-2021. Ce plan complète la stratégie locale de réponse à l’arrivée massive de PDI dans la commune.

L’un des principaux risques identifiés pour la commune de Fada N’Gourma sont les déplacements massifs de populations consécutifs aux attaques armées. Les différents scénarios de réponse établis par ce plan situent certains critères actuels comme « l’ampleur de l’événement en termes de zones touchées » ou les « populations touchées : conséquences humanitaires et besoins » dans un scénario 3 d’impact sévère, voire catastrophique. Malgré la mise en évidence de la difficulté des autorités locales à s’impliquer dans la prévention et la préparation de réponse à la situation de déplacement, ce plan souligne les ressources humaines et la motivation des acteurs de prévention, de préparation et de réponse comme une opportunité dans la réponse aux catastrophes naturelles et humaines.

1 51% des PDI ont mentionné comme raison de départ un conflit dans leur village et 34% l’arrivée et / ou la présence d’un groupe armé (REACH, MSNA Burkina Faso, 2021)

2 IMPACT, CCCM/GSAT, 2020

3 Les standards Sphère sont un ensemble de principes et de standards humanitaires minimaux qui s’appliquent dans quatre domaines techniques

de l’intervention humanitaire, dont les abris et l’habitat.

4 Plan de contingence de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires de la commune de Fada N’Gourma, novembre 2019

1.2. JUSTIFICATION DE L’ÉTUDE

Les stratégies d’intervention des partenaires nécessitent une lecture fine des caractéristiques des territoires urbains ou péri-urbains sur lesquels les PDI sont venues s’installer. En effet, les contraintes et opportunités propres à chaque secteur de la ville de Fada N’Gourma invitent à des réponses différenciées et concertées. AGORA a donc réalisé une évaluation territoriale dans le cadre d’un projet financé par la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d’Aide Humanitaire Européenne (DG-ECHO), qui vise à informer et à appuyer la planification locale dans la ville, et par la même, à informer les stratégies des acteurs intervenants sur le territoire de la zone d’étude sélectionnée.

Sur cette base, AGORA a déterminé un bassin de vie correspondant à une unité de territoire délimitée pour une aide directe et un soutien aux services sociaux de base. Une unité de territoire est un espace reconnu par ses habitants comme achevant (i) une cohérence socio-économique et (ii) un réseau de relations existants entre les parties prenantes⁵. Cette analyse tient notamment compte des capacités actuelles des services, des opportunités économiques et agricoles existantes, ainsi que des priorités de développement énoncées dans le Plan Communal de Développement (PCD).

Informer les actions existantes et établir un plan de relèvement local participatif

Dans un premier temps, ce document est destinée à éclairer les opportunités de réponse adaptées à la zone prioritaire identifiée afin de contribuer plus largement à la stabilisation de la situation sécuritaire et à la résilience des populations. Il est ensuite complété par une partie « programmatique » au cours de laquelle l’ensemble des parties prenantes a été mobilisée pour la rédaction de la partie « orientations stratégiques ».

1.3. MÉTHODOLOGIE

Le présent document constitue ainsi une feuille de route détaillant les priorités identifiées par la communauté, accompagnées de pistes de solutions concrètes et précises sur le plan technique, ainsi que d’une proposition de stratégie de mise en œuvre.

L’ensemble des affirmations figurant dans ce document sont basées sur l’analyse des données collectées sur une période définie, grâce à la conduite d’entretiens individuels, d’ateliers et de groupes de discussion.

Dans le cadre de cette évaluation territoriale, une méthodologie mixte alliant de la cartographie à des enquêtes quantitatives et qualitatives a été utilisée.

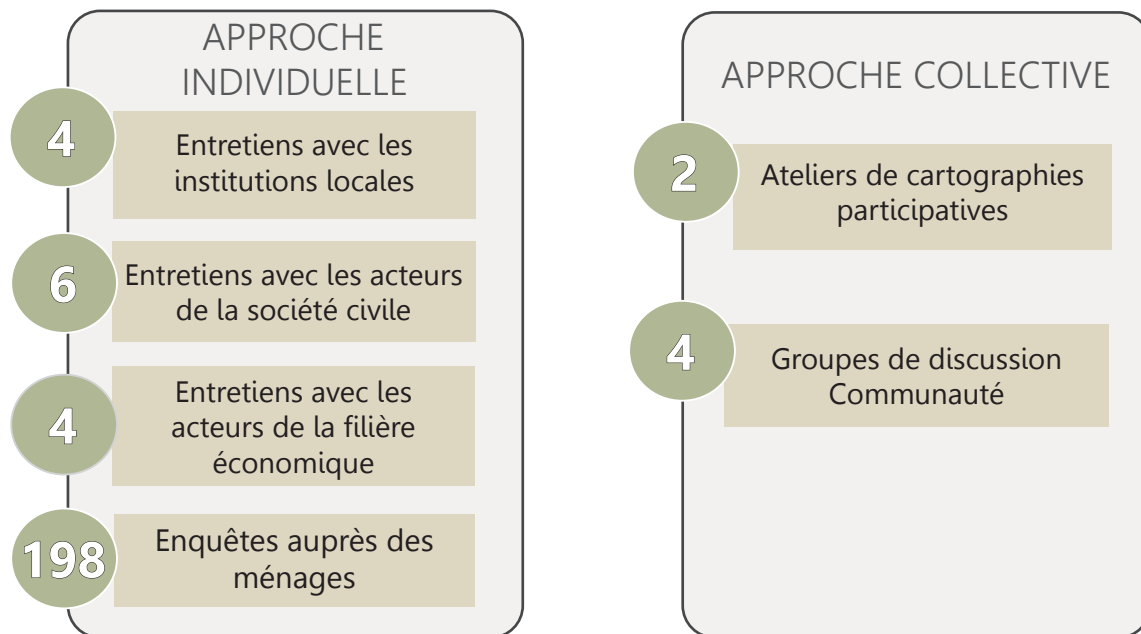
Ce processus s’inscrit dans le cadre d’une approche participative, en lien avec les institutions locales et les communautés vivant dans le bassin de vie.

Cette approche mixte vise à dresser une vue d’ensemble aussi précise que possible de la situation des PDI et des communautés non-déplacées vivant dans la zone d’étude en matière d’accès aux infrastructures et aux services sociocommunautaires de base, de protection des communautés et de cohésion sociale, plus particulièrement de leurs conditions et des besoins prioritaires. Le but est de fournir des informations utiles aux acteurs de Fada N’Gourma ainsi qu’aux institutions locales, dans une logique de continuité à l’échelle locale. Elle permet à terme, par une approche participative, l’élaboration d’un plan de relèvement.

Voir « Annexe méthodologique » p.7 ET « Annexe méthodologique » p.60

⁵ Dans certains contextes, ces unités correspondent à des délimitations administratives. Dans d’autres, en particulier dans des contextes de crise, elles peuvent différer des limites administratives en vigueur et être reconnues par la ou les communauté(s) y résidant. Dans les zones urbaines cela peut être une zone de voisinage, tandis que dans les zones rurales cela peut correspondre à une vallée, ou une aire autour d’un point d’eau, etc.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ÉVALUATION DES BESOINS



PLANIFICATION PARTICIPATIVE

- 2 Ateliers de restitutions des principaux résultats et de priorisation des besoins avec les membres de la communauté et identification de pistes de solutions. Atelier participatif de planification du plan local de relèvement (PLR) en lien avec les institutions locales et acteurs locaux.

ENRICHISSEMENT SECTORIEL

- 1 Phase d'entretiens individuels semi-structurés pour approfondir les questions techniques avec les experts sectoriels, humanitaires et institutionnels.

PLAN LOCAL DE RELÈVEMENT⁶

Voir « Annexe méthodologique » p.60

6 Le plan de relèvement propose une feuille de route détaillée pour des interventions complémentaires au bénéfice de la zone d'étude et de ses occupants. Il s'agit d'un document de planification stratégique, un instrument destiné à guider tous les acteurs du territoire, notamment les acteurs publics et leurs partenaires extérieurs dans le choix d'interventions

en réponse à la situation de déplacement. Celui-ci est pensé de sorte à renforcer le relèvement des populations occupant le bassin de vie du Secteur 1, ainsi qu'à favoriser durablement l'intégration du site dans le tissu urbain de la commune.

1.4. LOCALITÉ DE L’INTERVENTION

Caractéristiques du territoire

La commune de Fada N’Gourma est située dans la Région Est, au centre de la province du Gourma, à l’est du Burkina Faso. Elle est située à 220 km de Ouagadougou sur l’axe Ouagadougou-Niamey (RN4) et sur la RN18 Taparko-Fada à la frontière du Bénin. La commune de Fada N’Gourma est limitée :

- Au nord par la commune rurale⁷ de Yamba ;
- Au sud par la commune urbaine de Pama et la province du Koulpélogo ;
- A l’est par la commune rurale de Matiacoali ;
- A l’ouest par les communes rurales de Diapangou et Diabo.

Située dans une zone climatique de type soudano-sahélien⁸, le climat de la commune est caractérisé par l’alternance d’une saison sèche qui va d’octobre à avril (7 mois), et une saison pluvieuse qui s’étend généralement de mai à septembre (5 mois).

1.3.1. Histoire de la commune

La commune de Fada N’Gourma regroupe différentes ethnies et religions. Les principaux cultes pratiqués sont le christianisme (catholique et protestant), l’islam et l’animisme, croyance ancestrale des Gourmantchés, ethnie majoritaire de la commune. Les autres ethnies sont : les Zaoussés, les Yaanas, les Mossé, les Peulhs, les Bissas, les Dioulas, les Yoroubas, les Haoussa. Les récents déplacements ont pu modifier certaines de ces répartitions. Les langues parlées dans la commune sont principalement le gourmantché, le mooré, le fulfuldé et le français.

Avant 1970, la ville de Fada N’Gourma était le chef-lieu de subdivision centrale de deux circonscriptions administratives (département et commune). Puis par la suite, après 1970, le centre urbain de Fada N’Gourma a été érigé en commune et s’étendait sur une superficie estimée à 36 km², d’après le Ministère de l’Urbanisme et de l’Habitat du Burkina Faso⁹. En 1984, le découpage du territoire national dessine les 30 provinces du Burkina Faso¹⁰. Dès lors, le département et la province du Gourma sont créés avec Fada N’Gourma comme

chef-lieu. Désormais, la ville de Fada N’Gourma accueille tous les services déconcentrés aux niveaux provincial et régional. Elle est aussi un lieu d’exercice des pouvoirs décentralisés de la commune.

1.3.2. Caractéristiques principales de la ville de Fada N’Gourma

La commune urbaine compte 11 secteurs et 34 villages¹¹ auxquels sont rattachés plus d’une vingtaine de hameaux de culture. Dans le plus récent recensement général de la population et de l’habitation¹² piloté par l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) entre 2019 et 2020, la population de la commune de Fada N’Gourma était de 187 692 habitants, et composée de 34 700 ménages. Cependant, les réalités démographiques et socio-économiques dans la commune ont fortement changé depuis la crise sécuritaire et ce dernier recensement. En effet, le CONASUR recensait plus de 46 532 PDI dans la ville de Fada N’Gourma en juin 2021.

1.3.3. Cinq secteurs prioritaires

Une évaluation «aperçu de sites» a été menée en mars 2021 par REACH¹³, projet financé par ECHO, afin de mieux appréhender la situation en matière d’accès aux services sociocommunautaires de base dans les zones accueillant des PDI. À la date de l’évaluation, les secteurs 1, 3, 6, 8 et 11 avaient été ciblés par le G-SAT¹³ et indiqués par ACTED¹⁴ en 2020, comme étant secteurs de forte concentration de PDI. La présente évaluation territoriale AGORA se focalise donc sur les secteurs d’interventions prioritaires du cluster.

La majorité des secteurs sont construits ou organisés à proximité immédiate du centre urbain de la commune. L’évaluation «aperçu de sites» de REACH a permis d’identifier une part importante de zone non-lotie¹⁵ dans plusieurs des secteurs de forte concentration de PDI (Secteur 1, 3 et 6). Les secteurs accueillant de nombreux PDI sont principalement non-lotis : le Secteur 1 étant celui ayant la partie non-lotie la plus importante. Cette répartition géographique peut contraindre l’accès des habitants aux services urbains et aux opportunités économiques. En effet, en zone non lotie, le maillage des services sociocommunautaires est généralement plus limité.

7 Communes urbaines et rurales telles que défini dans le Code général des collectivités territoriales. Loi n°055-2004/AN, décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, Loi n°2009-650

8 [Calendrier saisonnier](#), FEWS NET, décembre 2021 8 [Schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme \(SDAU\)](#), 2012

9 Ordonnance N° 84-003/CNR/PRES

10 Au terme de la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, les limites de la commune correspondent désormais à celles du département

11 [Cinquième Recensement Général de la Population et de l’Habitation du Burkina Faso Résultats Préliminaires](#), Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), septembre 2020

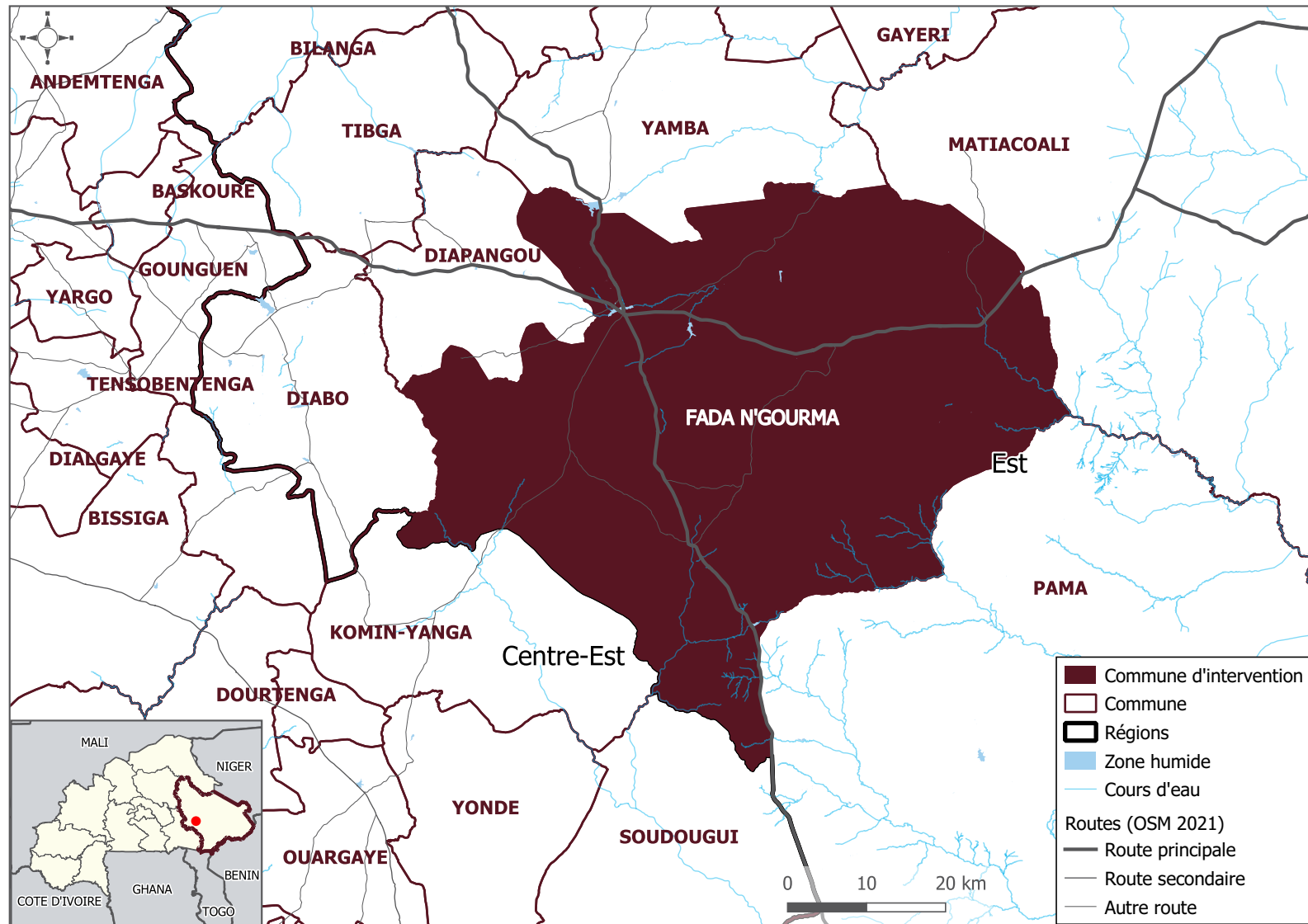
12 [Profil de sites d’installation des déplacées internes en milieu urbain dans la ville de Fada N’Gourma](#), REACH, février 2021

13 Établi sous le lead de l’UNHCR en Co-lead avec le CONASUR, la Gestion des Sites d’Accueil Temporaires (GSAT) est la structure de coordination au Burkina Faso en référence au cluster CCCM. Cluster activé sous le nom CCCM/GSAT.

14 Un espace non lotie est un « Espace habité ou non, n’ayant pas connu d’opération de morcellement par les services compétents (bureau d’urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.), contrairement à une zone lotie qui est un espace habité ou non, ayant fait l’objet d’un morcellement répertorié par des services compétents » (INSD, 2009)

15 [Fada N’Gourma, Information sur l’évaluation du déplacement](#), Août 2020

Carte 1 Carte de la localité couverte par le projet AGORA



1.5. DÉMOGRAPHIE

Une grande partie de la population du Burkina Faso se concentre en milieu rural (74% de la population nationale). La part de la population urbaine est pourtant de plus en plus importante : selon le RGPH elle était de 23% en 2006, pour atteindre 27% en 2019. Les analyses de l’INSD démontrent un taux de croissance rapide de population de la ville de Fada N’Gourma antérieur à la situation de déplacement, avec une croissance de 5% par an entre 2006 et 2011¹⁶. L’offre de services socio-économiques des centres urbains comparativement à celle des offres rurales explique en partie l’urbanisation de la population. De plus, Fada N’Gourma, en tant que chef-lieu de province et de région, est un carrefour routier et un centre administratif et commercial (Schéma Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme (SDAU), 2012). La ville concentre les principaux équipements socio-collectifs et économiques (marché de gros, CHR, usine d’égrenage de coton, laiteries, etc.). Le phénomène migratoire entraîné par ces attraits joue en grande partie dans l’évolution de ces chiffres.

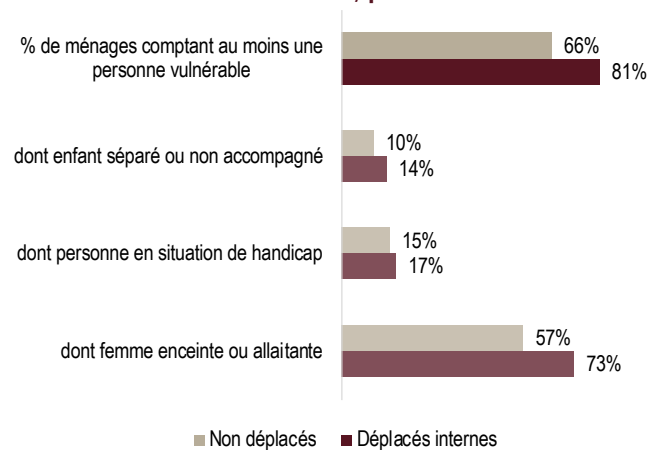
C’est en 2006 que le Code de l’Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso¹⁷ institue le SDAU comme le principal outil de planification des zones urbaines. Auparavant, il n’existait aucun référentiel pour la planification urbaine. Le SDAU de Fada N’Gourma de 2012 souligne déjà l’importance des opérations d’urbanisme opérationnel sur le tissu urbain, afin d’aménager et d’anticiper l’occupation de l’espace et le maillage en termes de services sociocommunitaires de base.

Dans le bassin de vie du secteur 1 de Fada N’Gourma, la pression démographique est également élevée. En moyenne, les ménages non déplacés comptent 8 membres dans leur ménage et 11 pour les PDI. Ces chiffres plus élevés que la moyenne nationale, qui indique en moyenne 5,2 membres par ménage¹⁸, ou que le résultat de l’Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA)¹⁹ 2021 de REACH, qui indique en moyenne 7 membres par ménage non déplacés et 9 membres par ménages PDI au niveau national. Cette différence peut s’expliquer en partie par une part plus

importante de mariages polygames chez les ménages PDI (40%) que chez les ménages non déplacés (32%), selon les résultats de cette même évaluation MSNA.

La forte proportion de ménages rejoignant un ou des membres de leur famille dans la ville de Fada N’Gourma pourrait contribuer à l’expansion des ménages à d’autres membres de la structure familiale parents-enfants. En moyenne, les ménages déplacés comptent 7 mineurs dans leurs ménages, soit 64% des membres de leurs ménages. Les ménages non déplacés comptent en moyenne 6 mineurs, soit en moyenne 56% des membres du ménage.

Graphique 1. Pourcentage de ménages comptant des personnes vulnérables dans le bassin de vie, par statut



En outre, 81 % des ménages PDI et 65% des ménages non déplacés comptaient au moins une personne vulnérable dans leur ménage. Environ 73% des ménages PDI abritaient une femme enceinte ou allaitante. Enfin, parmi les ménages PDI, 14% d’entre-deux ont indiqué héberger un enfant seul ou non-accompagné et environ 17% des ménages PDI compte au moins une personne vivant avec un handicap dans leur ménage.

Les principaux types de handicap rapportés touchant les ménages PDI concernés sont des handicaps en lien avec la mobilité (30%), la vue (25%) et la mémoire (20%). Les ménages non-déplacés indiquent les douleurs chroniques (21%), la mobilité et la communication (17% chacun) et la vue (12%) comme principaux handicaps touchant au moins un membre de leur ménage.

16 [Résultats préliminaire RGPH, 2019](#), l’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

17 [Schéma Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme \(SDAU\)](#), Fada N’Gourma, 2012

18 Loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006

19 [Évaluation multisectorielle des besoins \(MSNA\)](#), REACH, 2021. L’ensemble des régions du pays ont été couvertes au cours de cette évaluation (la collecte de données s’est tenue du 14 juin au 23 juillet 2021).

Enfin, parmi les ménages enquêtés PDI et non déplacés, respectivement 22% et 18% avait pour cheffe de ménage une femme. Ce résultat est légèrement supérieur à la moyenne nationale, 1/6 ménage avait une cheffe de ménage selon le rapport préliminaire du 5e RGPH, 2019. L’âge moyen du chef (tout genre confondu) de ménage dans la communauté non déplacée était de 40 ans et 41 ans pour les ménages PDI. La quasi-totalité des ménages PDI et non déplacés dont le chef de ménage était un homme est mariée, respectivement 97% et 96%. Les femmes cheffes de ménage non déplacées ont rapporté être principalement veuves (44%) ou mariées (39%). Pour les ménages PDI, 67% des femmes cheffes de ménage répondantes étaient mariées et 22% indiquaient être veuves.

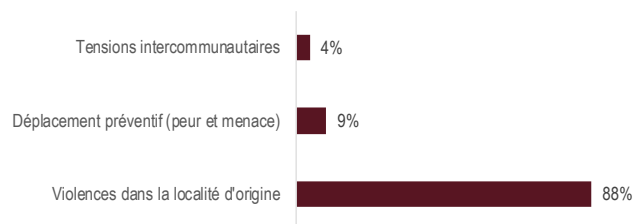
1.6. DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENTS

Les ménages PDI enquêtés se sont installés dans le bassin de vie depuis plus d’un an pour 43% d’entre eux, 40% sont arrivés il y a plus de 6 mois et il y a moins d’un 1 an. Les participants des groupes de discussions et des cartographies participatives ont également confirmé ces informations, puis-ce qu’ils ont indiqué être présents dans le bassin de vie depuis 1 à 3 ans.

L’ensemble des groupes de discussion s’est accordé sur le fait qu’il y a eu des vagues soudaines d’arrivées de PDI depuis 2019, mais que dans l’ensemble, leur arrivée s’est faite au-fur-et-à-mesure. Comme l’avaient rapporté les participants durant l’exercice de cartographie participative de juin 2021, les arrivées de PDI ont créé une densification massive de trois groupements du secteur 1 : Sans Fil, Voie de Yaga et le Camp Peuhl (le bassin de vie se situant à la jonction entre Voie de Yaga et Sans Fil).

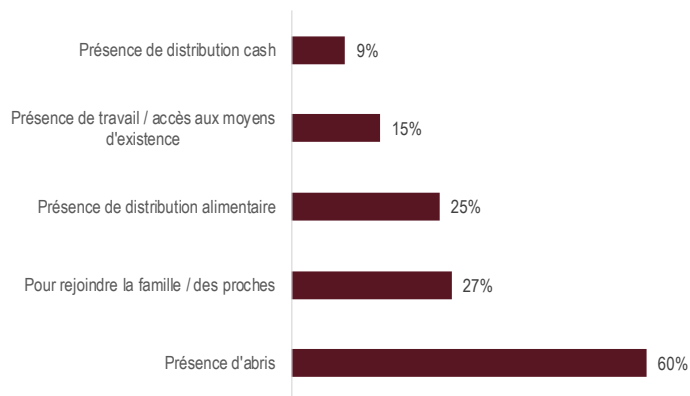
La quasi-totalité des ménages installés dans le bassin de vie se sont immédiatement installés dans la zone, (83% des répondants). Les ménages ne s’y étant pas immédiatement installés s’étaient dans un premier temps installés dans une autre partie du secteur 1 ou dans le secteur 2 (respectivement 36% d’entre eux pour chaque secteur).

Graphique 2. Principales raisons de déplacement, par statut (en % de ménages)



Les raisons de déplacement sont majoritairement du au contexte sécuritaire, 88% des ménages déplacés indiquent que la principale raison de leur déplacement est la fuite de la violence dans leur localité d’origine. D’autre part, 9% d’entre eux se sont déplacés de manière préventive et 4% du fait de tensions intercommunautaires.

Graphique 3. Principales raisons d’arrivée dans la zone d’installation actuelle (en % de ménages)



Les raisons expliquant l’arrivée des ménages dans le bassin de vie sont justifiées par la présence d’abris (60%) et de distribution alimentaire (25%). Presque un tiers des ménages indiquent être arrivés dans ce quartier pour rejoindre des membres de leurs familles (27%) et un quart rapporte que la présence de travail a été un des facteurs d’attrait pour s’installer dans le bassin de vie. Les participants aux groupes de discussions confirment que la présence de membres de la famille ou de proches était une raison centrale dans le choix d’une zone d’accueil.



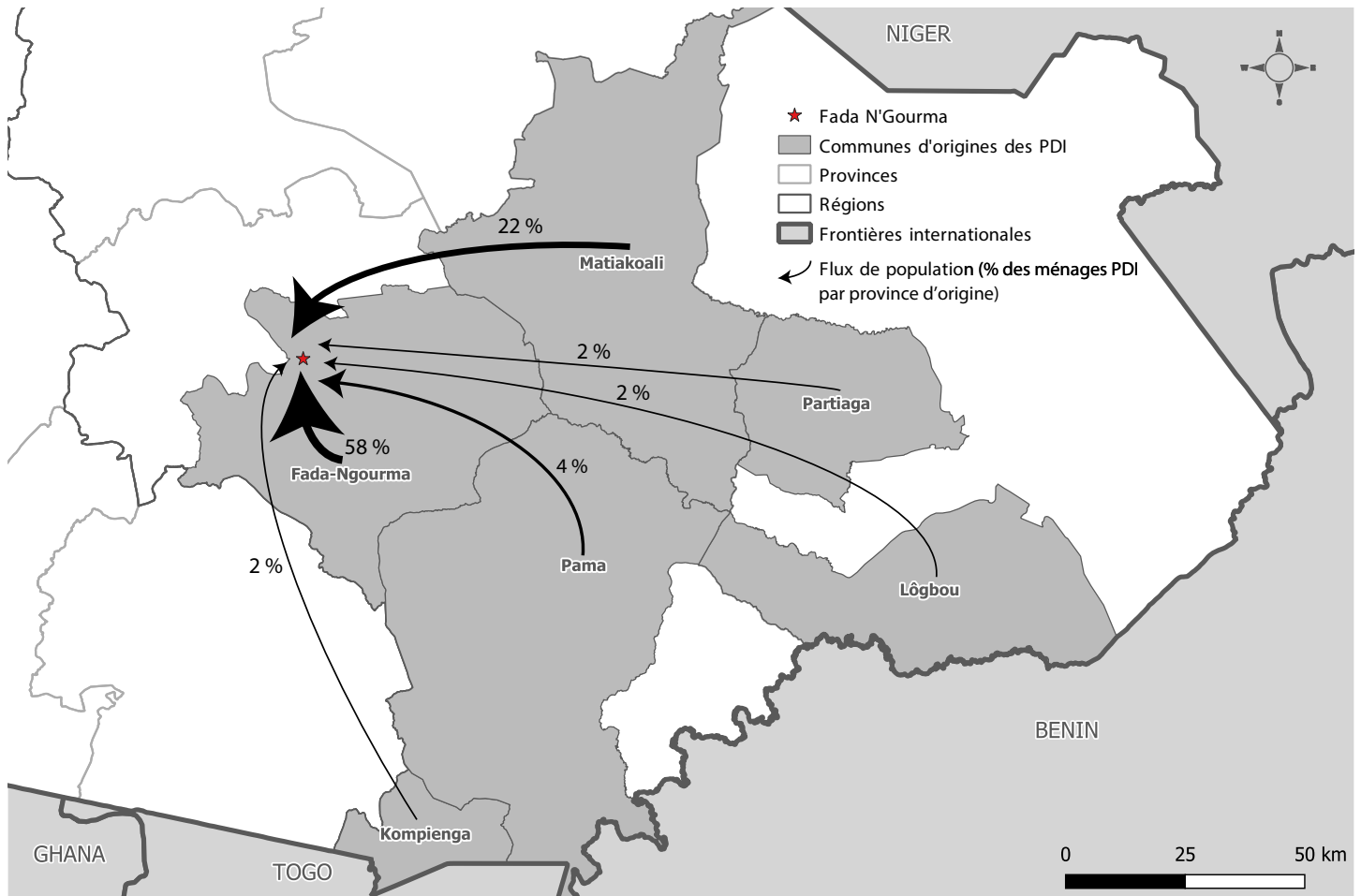
En raison de son emplacement de proximité avec les axes conduisant aux villages d’origines de certains PDI, la situation géographique du bassin de vie était également une des raisons d’installation de nombreux ménages. Ce dernier point rejoint les entretiens semi-structurés auprès d’IC, mentionnant la situation géographique du secteur 1 comme l’une des raisons principales de sa forte densification.

Les intentions de départs du lieu d’habitation actuel sont relativement faibles selon les participants des groupes de discussions. Seul un groupe de participants a mentionné l’intention de changer de secteur. En effet, en changeant de secteur, les participants ont évoqué la possibilité d’acquérir une portion de

terre. Cet avantage leur permettrait non seulement de construire une maison en dur mais également de devenir propriétaire, ce qui réduirait les coûts de logement liés à la location.

Les ménages PDI sont, pour quasiment la totalité d’entre eux, originaires de la région Est (96%). Les déplacements au niveau de la commune de Fada N’Gourma sont donc très largement des déplacements intra régionaux. Les principales communes d’origines des PDI sont Fada N’Gourma (58%) et Matiakoali (22%). D’autres ménages sont originaires de Pama, Partiaga, Kompienga et Logobou. Dans une moindre mesure, 2% des ménages déplacés sont originaires de la région Centre-Est et 1% de la Région du Sahel.

Carte 1. Origines des ménages PDI installés dans le bassin de vie du secteur 1 de la commune de Fada N’Gourma



2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

FADA N’GOURMA



2.1. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Dans un premier temps, une collecte de données secondaires a eu lieu sur la commune de Fada N’Gourma pour disposer de la documentation et de données sur la commune, sur l’organisation et le fonctionnement actuel de la mairie, et, de façon particulière, sur son développement et son Plan communal de développement (PCD). Des documents essentiels tels que le Schémas Directeurs d’Aménagement et d’Urbanisme (SDAU), ou le plan de contingence communal de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires ont servi de base pour la connaissance et pour l’élaboration du plan de relèvement.

La cartographie des acteurs s’est déroulée du 10 mars au 24 avril 2021 par une collecte de données primaire. C’est dans le cadre d’entretiens individuels auprès d’acteurs institutionnels, de la société civile et économiques que le tissu d’acteurs présents dans la ville de Fada N’Gourma à pu être identifié. Plusieurs profils d’acteurs ont été interrogés afin d’identifier les principaux canaux de communication, les dynamiques de gouvernance, les relations hiérarchiques entre acteurs et enfin les instances de concertation préexistantes au projet. Cette cartographie n’est pas exhaustive, elle n’a pas pour vocation à représenter l’ensemble des acteurs présents.

ACTEURS INSTITUTIONNELS

Mairie	Direction régionales de l’économie et de la planification
Préfecture	Direction régionale de l’eau et de l’assainissement
Haut Commissariat	Directions régionale habitat et urbanisme
Gouvernorat	Direction régionale du transport
Conseil Régional de la Jeunesse de l’Est	Direction régionale de l’Action sociale
Conseil Régional des femmes	
Direction régionale de l’Agriculture	
Direction régionale des ressources animales	

ONG INTERNATIONALES

Intersos	ACTED
Premiere Urgence Internationale (PUI)	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES)
Association Allemande de coopération (GIZ)	Iles de Paix
Action Contre la Faim (ACF)	International NGO Safety Organisation (INSO)
Médecins sans Frontières (MSF)	Chlidren Believe
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	Save the Children

ONG LOCALES ET ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Associations religieuses	communautaires
Organisations syndicales	Organisations pour le développement de la communauté (TIN TUA)
Associations sportives	Organisations pour la protection de l’environnement et la promotion de l’agriculture (ARAFA)
Associations pour l’éducation	
Organisations culturelle et artistique	
Associations de jeunesses	
Organisations traditionnelles ou	

ACTEURS ÉCONOMIQUES

Associations des commerçants	Société de transport Industries locales (Société cotonnière du Gourma, laiterie)
Organisations paysannes	
Institutions financières	
Chambre régionale de l’Agriculture	

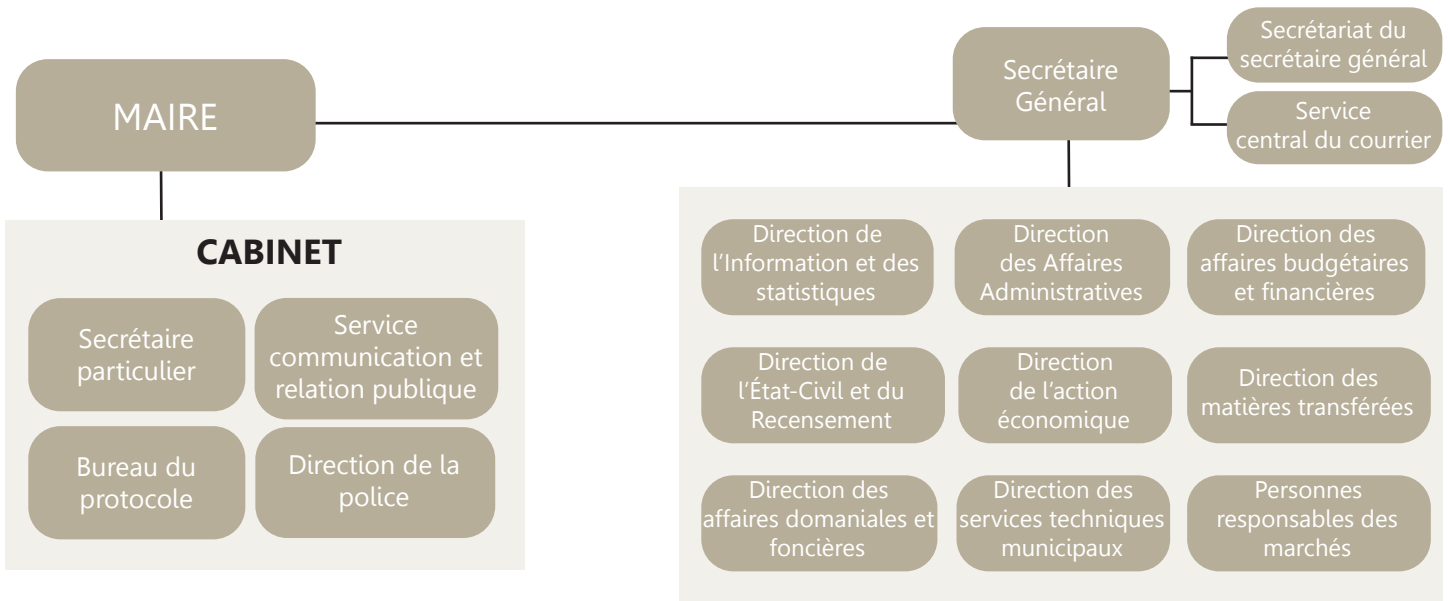
ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

Police nationale, municipale et judiciaire	Compagnie Républicaine de Sécurité
Gendarmerie	Douane
Militaires (4eme RIA)	Gardes forestiers
Garde de Sécurité Pénitentiaire	Volontaires pour la défense de la patrie (VDP)

PROGRAMMES DES NATIONS UNIES

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	Fonds des Nations unies pour l’enfance (UNICEF)
Programme alimentaire mondial (PAM)	Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

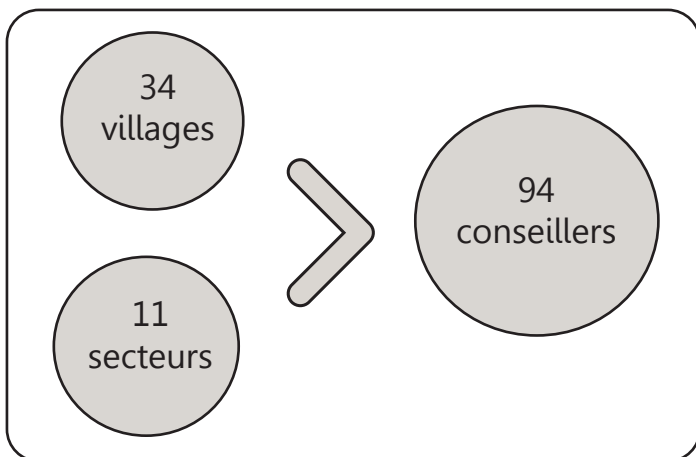
2.2. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL



La Mairie de Fada a pour premier responsable Monsieur le Maire. Il est secondé par un premier et par un deuxième adjoint. Eux trois sont élus par le conseil municipal, à l’occasion d’élections pour une durée de cinq ans. Le maire et ses conseillers actuels ont été élus le 22 mai 2016, cependant les élections ayant été reportés d’un an²⁰, c’est en mai 2022 que les membres du conseil municipal devraient être renouvelés.

Le Conseil municipal de la commune de Fada est formé des 94 conseillers (dont 10 femmes environs) des 34 villages et des 11 secteurs en raison de deux conseillers par village ou secteur, excepté les quatre villages suivants : Koare, Nagre, Natiaboani et Namoungou ; ces villages ayant chacun trois conseillers. Le conseil municipal se réunit une fois par trimestre (article 233 du Code Général des Collectivités territoriales du Burkina Faso)¹⁰, il tient également quatre sessions ordinaires par an et en moyenne deux sessions extraordinaires dans l’année. Les sessions sont ouvertes à toutes et tous, elles sont publiques et transmises en directe.

Composition territoriale du conseil municipal de la commune de Fada



Le rôle du Conseil municipal est de discuter et d’adopter les plans de développements communaux (PDC) et de contrôler leur exécution. Il règle aussi par la délibération les affaires de la commune et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l’État ou par d’autres collectivités territoriales (article 224 du Code Général des Collectivités territoriales)²¹. Il statue sur toutes les matières dont il est saisi, soit sur proposition du Maire, soit à l’initiative d’au moins un tiers de ses membres (232 du Code général des Collectivités territoriales du Burkina Faso)¹⁰.

20 Le report des élections municipales a été annoncé par le Conseil des ministres en sa séance du 3 mars 2021. La principale raison invoquée étant d’ordre sécuritaire « Par moment, il y a une accalmie, mais il y a toujours une recrudescence des actes terroristes comme ces derniers temps. Pour les élections municipales, c’est beaucoup plus compliqué, car si la commune est complètement abandonnée, on ne peut pas organiser d’élections » [Compte rendu analytique de la séance plénière](#). Assemblée Nationale,

jeudi 19 avril 2021. Suite à cette annonce, un projet de loi a été soumis à l’Assemblée Nationale adoptée le 29 avril 2021 portant prorogation d’un an des mandats des élus locaux, municipaux et régionaux (L’Economiste du Faso, 18 mai 2021).

21 [Loi n° 055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso](#), décembre 2004

Le conseiller, en tant qu'élu de son village ou secteur, joue un rôle de représentation de sa communauté. Il représente les intérêts des citoyens et de la communauté dans le processus de prise de décision. Il est le porte-parole de la communauté. Les principales responsabilités d'un conseiller municipal au sein du conseil sont la surveillance de l'exécutif et le contrôle de la gestion du budget.

Selon les entretiens IC, les principales ressources financières propres de la mairie sont :

- Les frais résultant des occupations du domaine, des boutiques de rues, des aires de stationnement, des panneaux publicitaires et des espaces publics ;
- Les taxes sur les charrettes, tricycles, taxis Motos et les armes ;
- Les taxes de résidence et de jouissance pour les parcelles ;
- Les taxes sur les délimitations des terrains sis hors lotis simple
- Les taxes sur les mains mortes (droits de timbres) et les produits des ventes aux enchères.

A ces taxes s'ajoutent les amendes policières, les fonds transférés (subventions de l'Etat) et les financements des partenaires.

Les principaux postes de dépense de la mairie sont les salaires des employés ainsi que les dépenses de fonctionnement (fournitures de bureau, frais de mission etc.) et les investissements ou les réalisations d'ouvrages tels la construction de boutiques de rues, de bâtiments et autres.

Mécanismes de coopération et de coordination

Les acteurs de l'aide se structurent notamment autour des comités régionaux de suivi des projets dans la Région selon les IC interrogés. C'est le cas de Children Believe par exemple, qui regroupe différents partenaires (UNICEF en tant que Bailleur, les acteurs institutionnels, les OSC, OCADES, EE/SIM, TIN TUA, des acteurs de la sécurité, les services étatiques comme l'enseignement, la santé et l'Action Sociale et la justice) de la Région Est notamment de la province de la Kompienga, de la Komondjari, de la Tapoa et du Gourma.

Le Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA) est arrivé à Fada en début d'année 2021. Il soutient l'action humanitaire en coordonnant d'une part les options et les stratégies visant un plus grand accès, et en plaidant d'autre part pour le respect des principes humanitaires.

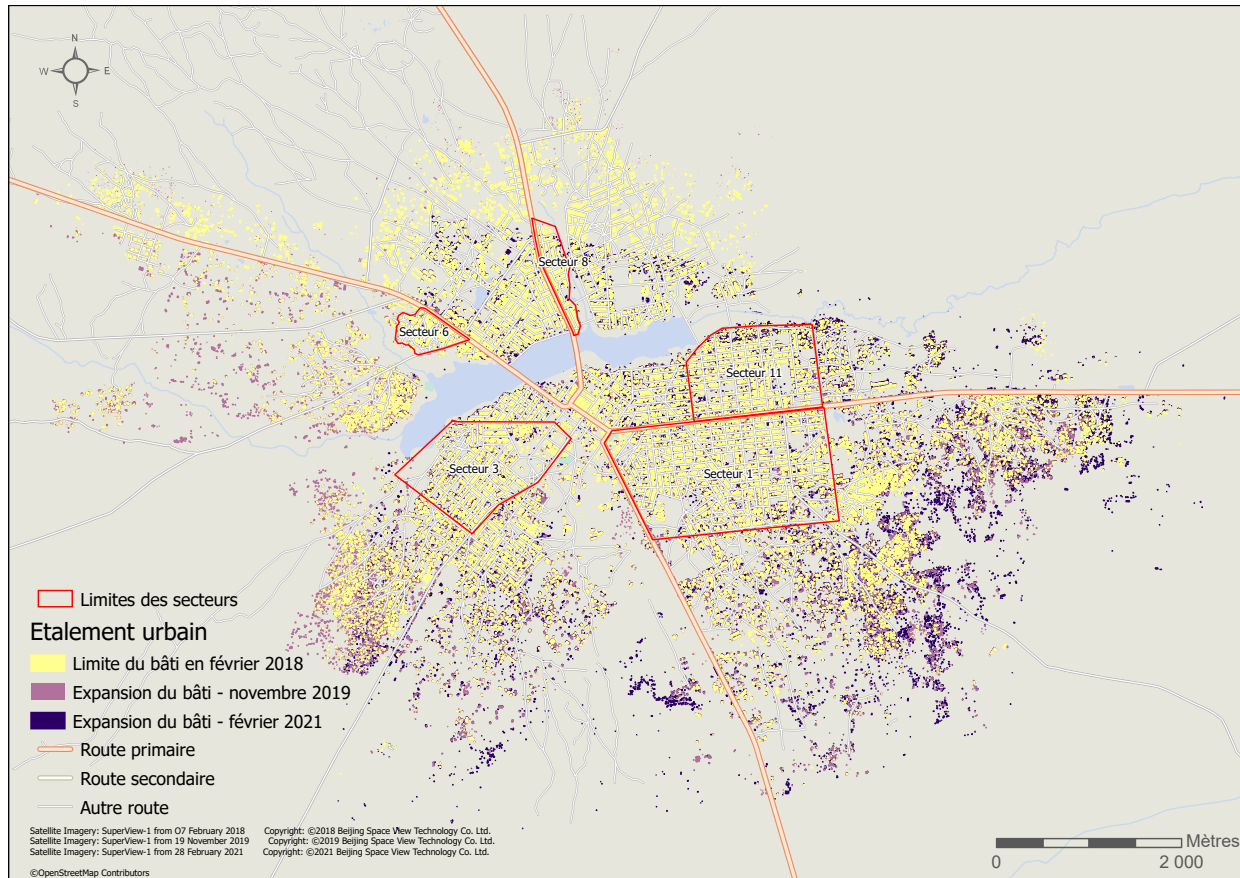
ACTED a également mis en place un mécanisme de coordination à travers l'établissement et le soutien de centres communautaires au niveau des différents secteurs administratifs de la ville. Ces espaces sont utilisés comme lieu pour les réunions, le partage d'informations et la collecte des plaintes. Parallèlement, ACTED a mis en place un Comité Communautaire Mixte de gestion de site, présent dans chaque secteur de forte concentration (1 comité commun aux Secteurs 1 et 11), il est composé d'hommes et de femmes issus des communautés déplacées et non déplacés. Le Comité Communautaire Mixte peut se voir, entre autre, chargé du ciblage des bénéficiaires pour certaines interventions. Les comités soutiennent également la diffusion de l'information à la communauté. Ces comités se réunissent régulièrement avec l'Action Sociale.

Des consortiums et des groupes de coordination facilitent la réponse humanitaire. Le Mécanisme de Réponse Rapide 'Frontline' (RRM) est cité par les IC comme un exemple parmi les instances actives à Fada N’Gourma. Piloté par l'ONG Action contre la faim (ACF), il facilite une coordination étroite et efficace entre les partenaires.

Finalement, plusieurs sous-clusters sont présents à Fada, représentant la Région Est. Il s'agit par exemple du sous-cluster VBG, du sous-cluster Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) et du sous-cluster Logistique. Ces cadres et mécanismes de coordination permettent une meilleure prévention et gestion des crises.

2.3. EXPANSION URBAINE

Carte 2 Cartographie d’expansion urbain de la commune de Fada N’Gourma sur la période de février 2018 – février 2021



Une cartographie de l’expansion du bâti par l’étude d’images satellite a permis d’analyser l’expansion urbaine dans les délimitations choisies. Une classification supervisée séparant le bâti, la végétation, le sol nu et le plan d’eau a pu être réalisée. Dans un premier temps, une carte précise du bâti a été étudiée pour identifier les lieux d’habitation et ensuite, des cartes plus récentes ont été utilisées afin d’identifier des lieux de concentration de nouveaux abris issus de l’expansion urbaine et des déplacements internes.

Cette étude fait ressortir une croissance urbaine dans les parties sud, ouest et est de la ville, sur les trois dernières années. L’analyse met également en évidence l’agrandissement de la surface bâtie au sud de la ville sur la période étudiée, entre la route menant à Matiacoali et celle menant à Natiaboani. Il s’agit donc tout autant d’une expansion que d’une densification du milieu urbain. La photographie la plus récente utilisée a été prise en février 2021. Une densification

urbaine importante apparaît au niveau des zones loties du fait de la situation sécuritaire volatile et de la croissance rapide des mouvements de populations déplacées. Les installations les plus récentes, sur la période novembre 2019 – février 2021 se concentrent principalement sur la partie sud de la ville²², au-delà du secteur 1, mais également en partie non-lotie au niveau du secteur 2.

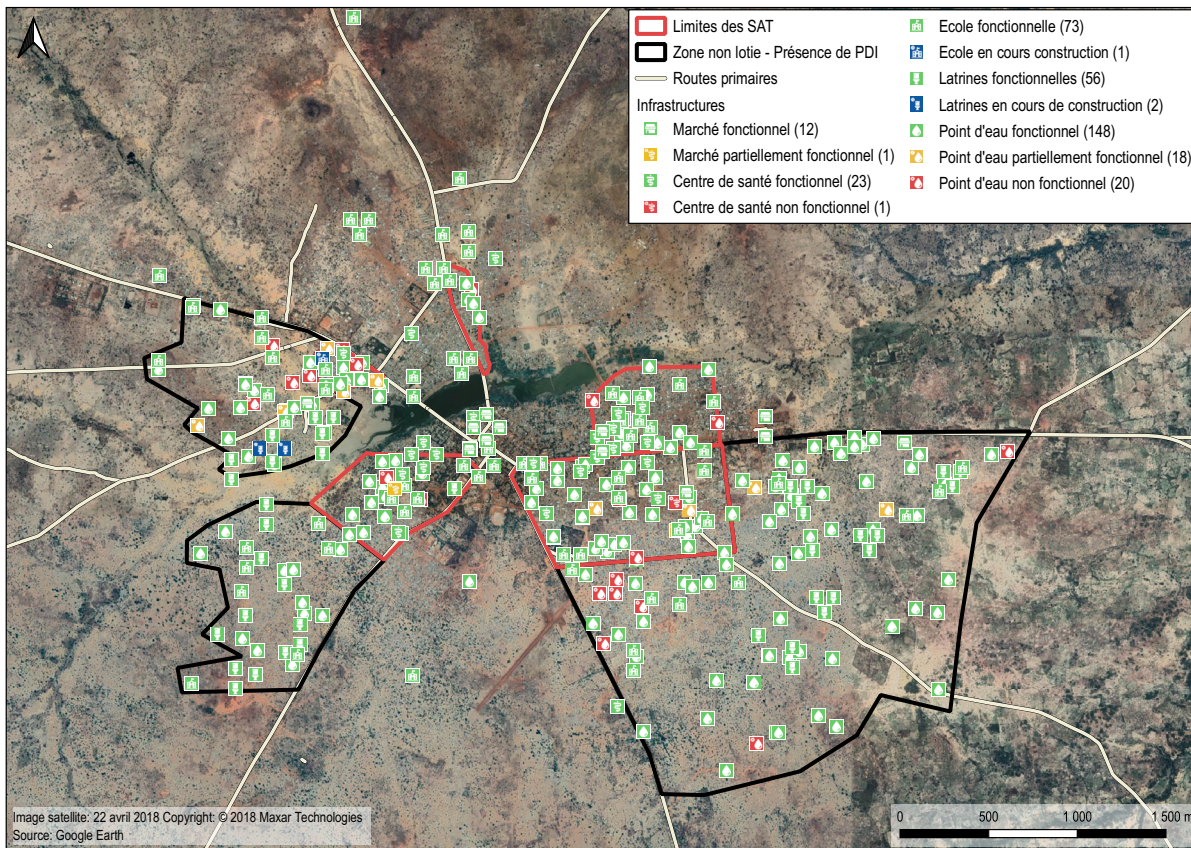
Une conséquence possible de cette très forte concentration de l’expansion urbaine est une pression au niveau des services sociocommunautaires de base (manque d’accessibilité et de fonctionnalité à certaines infrastructures). Les importantes concentrations urbaines peuvent avoir des conséquences sur les ressources naturelles (zones de pâturages et de cultures). Par exemple, lorsque les installations ont lieu de manière spontanées, lors d’une expansion rapide comme ici, un risque accru de protection et/ou une fragilisation de la cohésion sociale peut apparaître.

²² Compte tenu du fait que le Nord de la carte pour la photographie de 2021 ai été coupé (contraintes techniques du partenaire UNOSAT), il n’est pas possible de comparer les zones les plus impactées par cet étalement.



2.4. ÉTATS ET FONCTIONNALITÉS DES INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES DE BASE

Carte 3 Infrastructures et services sociocommunitaires utilisés par les ménages vivant dans le secteur 1, 3, 6, 8 et 11



La cartographie des infrastructures conduite par REACH¹⁹ en mars 2021 présente les principales tendances observées au niveau des secteurs de la ville de Fada N’Gourma en matière de besoins multisectoriels des ménages PDI et non déplacés ainsi que la cartographie des infrastructures sociocommunitaires de base réalisée. La collecte de données s’est déroulée du 22 février au 10 mars 2021. Cette évaluation a permis à AGORA d’observer les principaux besoins en matière d’accès aux infrastructures sociocommunitaires de base (point d’eau, latrines, centre de santé, marché et centre éducatif) au travers de leur fonctionnalité. Cette étude met en lumière les principales barrières et problèmes d’accès aux infrastructures des secteurs couverts par l’évaluation dans la ville de Fada N’Gourma.

La collecte de données, identifiant l’étendue de chaque secteur urbain et des zones non loties, se base sur les

limites administratives existantes et sur l’identification de secteurs privilégiés d’installation des PDI dans le centre urbain. Les secteurs 1, 3, 6, 8 et 11²³ sont pris en compte dans cette étude.

L’évaluation des sites (REACH, mars 2021) permet de mettre en exergue un maillage d’infrastructures relativement faible pouvant être renforcé, notamment pour les infrastructures sociocommunitaires des secteurs 1, 3 et 8. Par ailleurs, les secteurs au sud et à l’ouest de la ville sont les secteurs comptants une importante zone non-lotie (secteur 1, 3, 6).

Selon l’IC interrogé dans le secteur 1, au sud de la ville (ainsi que le secteur 3, 6 et 8), aucun centre de santé n’est accessible à moins de 30 minutes de marche. Ce secteur semble rencontrer des difficultés transversales. Par rapport aux autres secteurs, les besoins en abris sont importants. En effet, l’IC a rapporté que les

23 Termes de Référence de la Recherche, profilage de sites d’installation, REACH, mars 2021

20 Données issues du suivi réalisé par ACTED dans le cadre de ses activités de gestion des SAT, ainsi que par le Haut- Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l’Action sociale.

trois quarts des abris occupés étaient endommagés au moment de la collecte de données. De plus, une minorité des ménages un accès à suffisamment d’eau pour couvrir les besoins (boire, cuisiner et nettoyer) des ménages au cours de la semaine précédant la collecte de données. Cela peut s’expliquer par une forte pression démographique. Les principaux problèmes rapportés concernent un temps d’attente trop long, un débit d’eau insuffisant et des coupures d’eau fréquente. De même, l’accès aux infrastructures éducatives et de santé semble être contraint. Cela pourrait être lié aux nombreux ménages récemment installés en périphérie du secteur 1 dans la zone non lotie et à la pression démographique sur les structures existantes tout comme à un maillage en services désormais insuffisant.

A l’est de la ville, dans le secteur 11, l’IC interrogé a rapporté un bon taux de scolarisation et la fréquentation scolaire régulière des enfants en âge d’aller à l’école. Il s’agit du seul secteur à disposer d’un centre de santé fonctionnel et à moins de 30 minutes de marche selon l’IC interrogé. De même, l’accès à l’eau et aux infrastructures d’assainissement est bon, une minorité de personnes pratique la défécation à l’air libre (DAL) et tous ont accès à suffisamment d’eau pour couvrir les besoins (boire, cuisiner, nettoyer) des ménages au cours de la semaine précédant la collecte. Cependant, les IC rapportent des inquiétudes sur l’état des abris dans ce secteur : en effet, la moitié des abris sont endommagés sur la zone (absence de fenêtre, de toit, de porte ou fuites importantes pendant les pluies).

Au nord de la ville, dans le secteur 8, d’importantes difficultés multisectorielles sont mentionnées par l’IC, notamment en matière d’abris et d’accès aux infrastructures d’eau d’hygiène et d’assainissement. En effet, l’IC a rapporté que les 3/4 des abris occupés étaient endommagés au moment de la collecte de données. Par ailleurs, aucune latrines publiques n’ont pu être cartographiée dans ce secteur et l’IC a indiqué qu’environ la moitié des ménages pratiquaient la défécation à l’air libre. Avec seulement 7 points d’eau cartographié, l’accès à suffisamment d’eau pour couvrir les besoins des ménages ne concerne qu’une minorité. Finalement, bien que le secteur 8 ne comporte pas

de zone non-lotie, seule une minorité des ménages détient une documentation légale pour l’ensemble des membres du ménage.

Le secteur 6, situé à l’ouest de la ville, comporte un accès à l’eau et à l’éducation relativement satisfaisant en comparaison aux autres secteurs. Malgré cela, l’accès à des latrines semble relativement limité, environ les trois quarts des ménages pratiquent la DAL selon l’IC. Seul 9 latrines ont été cartographiées, le principal problème rapporté à leur niveau étant le manque d’intimité, y compris le manque de portes.

Le secteur 3, à l’ouest également, où l’IC rapporte un faible accès aux centres de santé et aux services éducatifs. Tout comme le secteur 1 et 8, qui font état d’un grand nombre d’abris endommagés (les trois quarts), une part importante d’abris est endommagée dans le secteur 3, cela concerne la moitié des abris. Finalement ce secteur compte 2 marchés : 1 marché central fonctionnel et un petit marché 1 partiellement fonctionnel, avec une fréquentation de 100 à 249 personnes par jours pour le petit marché.

Tableau 1 : Indicateurs clés rapportés par les IC pour les secteurs couverts par l’évaluation dans la ville de Fada N’Gourma²⁴

	1	3	6	8	11
Accès à suffisamment de nourriture sur le secteur pour couvrir les besoins de l’ensemble des membres	25%	25%	50%	25%	25%
Détention de documentation légale pour l’ensemble des membres du ménage ²⁵	25%	50%	50%	25%	75%
Occupation d’abris endommagés sur le secteur	25%	50%	75%	25%	50%
Accès à suffisamment d’eau pour couvrir les besoins des ménages	25%	25%	100%	25%	100%
Pratique de la défécation à l’air libre	50%	50%	25%	50%	75%
Accès à un centre de santé fonctionnel à moins de 30minutes de marche	25%	25%	50%	25%	100%
Scolarisation et présence à la majorité des classes des membres des ménages en âge d’aller à l’école	25%	25%	25%	25%	75%

Le secteur 1 et le secteur 8 présentent, comparativement aux autres secteurs, une plus grande vulnérabilité multisectorielle combinant un accès insuffisant à la nourriture ; un manque de documentation légale ; pas de centre de santé fonctionnel - 30 minutes ; des abris endommagés ; une couverture des besoins en eau insuffisante.

24 Pour tous les indicateurs présentés indiquant une proportion, celle-ci se rapporte à l’estimation faite par les IC concernant les ménages vivant sur le secteur concerné. Réponses concernant les besoins ressentis au cours de la semaine précédant la collecte.

25 Par documentation légale on entend carte d’identité ou documentation de l’état civil.



2.5. PRÉSENTATION DU SECTEUR 1 DE FADA N’GOURMA

Choix de la zone d’étude



L’identification de la zone prioritaire a été faite à l’aide des analyses d’accès aux infrastructures et services sociocommunautaires de base de l’évaluation des sites de REACH, puis définie au cours d’entretiens individuels auprès des acteurs locaux. Une compilation de ces informations a ensuite été réalisée, après les avoir croisés avec les renseignements obtenus auprès d’informateurs clés afin d’affiner le diagnostic territorial initial. La collecte de données s’est déroulé du 24 au 31 mai 2021.

Plusieurs critères ont permis de justifier le choix du secteur : i) une faible couverture en services de base et une sous-intégration structurelle dans le réseau d’infrastructure urbaines ; ii) un impact important de l’arrivée massive de PDI sur la fonctionnalité des services sociocommunautaires et la composition démographique : services non fonctionnels ou manquants, forte concentration de PDI ; iii) une ou plusieurs zones jugées prioritaires pour la recherche et les interventions par la communauté, les institutions locales, la société civile et les acteurs économiques.

Dans un second temps, des consultations auprès de la communauté via des cartographies participatives ont permis d’identifier une zone réduite du secteur comme unité de territoire pertinente à l’étude. La collecte de données s’est déroulé du 22 au 24 juin 2021.

La zone définie au travers une cartographie participative, permet d’appréhender le territoire au travers une perspective locale et d’adapter la réponse aux besoins prioritaires et aux capacités de ses habitants. Le but de cette cartographie participative était de comprendre les principaux groupements et les dynamiques

majeures à l’œuvre dans le secteur identifié. Sur cette base, l’objectif final était de permettre l’identification d’un bassin de vie. La communauté a pu identifier ce qu’elle considère comme un point de convergence du secteur 1 entre plusieurs quartiers et ethnies où l’ensemble des populations se rencontrent, équivalent à une zone réduite d’un secteur, et compris comme étant le plus petit territoire (de forte concentration) sur lequel les habitants ont accès à un même niveau d’infrastructures et de services sociocommunautaires de bases (INSEE)²⁶.

Présentation du secteur 1 de Fada N’Gourma

Le secteur 1 connaît la plus grande concentration de PDI et la plus forte précarité des PDI y logeant selon les IC interrogés. Un parallèle est fait par les IC aux cours d’entretiens semi-structurés entre la précarité de ces habitants et la forte concentration du fait que ce secteur soit le plus ancien à accueillir des personnes déplacées.

« Le secteur 1 est prioritaire, car c’est le plus grand. C’est un secteur que l’on peut diviser en plusieurs secteurs et c’est une zone qui est logée vers la zone des déplacés. Quand vous prenez Tanwalbougou, Natiaboani, toutes ces zones troublées, quand ils viennent à Fada le premier secteur qu’ils affrontent, c’est le secteur 1 »

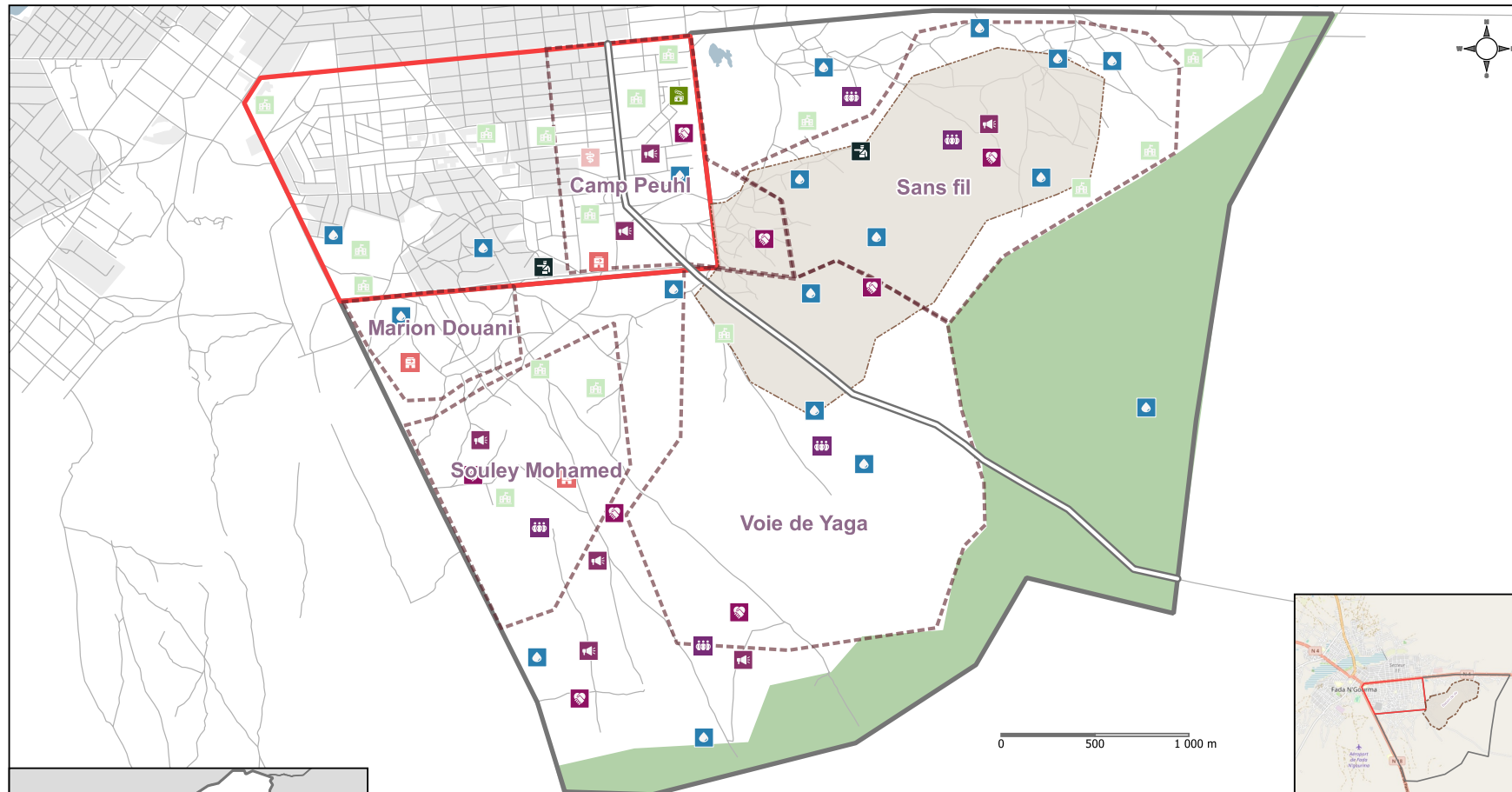
Entretien semi-structuré, acteur de la société civile

La position géographique de ce secteur explique, en effet, la forte concentration de PDI, étant sur la route de plusieurs villages ayant connu des événements sécuritaires menant à des mouvements de déplacements de populations récurrentes depuis 2019.

Le secteur 1 est également le plus vaste secteur de Fada N’Gourma et compte la plus importante zone non-lotie. Cette zone non-lotie, rattachée au secteur est identifié comme lieu d’installation de nombreux PDI. Selon les acteurs interrogés, le besoin en abris est important, en partie du fait de l’étendu de la partie non lotie du secteur, et du fait d’un besoin en terme d’abris antérieurs à la situation de déplacements.

²⁶ Définition du bassin de vie selon l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2012

Carte 4 - Identification du bassin de vie et des infrastructures utilisées dans le secteur 1



Lieux de rencontre

- Lieux d'accès à l'aide humanitaire
- Lieux d'informations sur la vie de la communauté
- Lieux de cultes ou de rencontres sociales
- Poste de sécurité
- Lieux de production économique
- Représentants locaux

Infrastructures

- Centre de santé en construction
- Service d'éducation
- Point d'eau

- Route principale
- Route/Piste
- Groupements
- Bassin de vie
- Zone lotie
- Zone non lotie

Note: Les données, désignations ou frontières utilisées dans cette carte ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ni l'approbation de AGORA, de ses partenaires ou organisations associées, ni des bailleurs de fond mentionnés sur cette carte

*Sources des données :
 Infrastructures ; points de repère ; quartiers : AGORA, 2021
 Routes & bâtiments : ©OpenStreetMap Contributors, 2021
 Système de coordonnées : GCS WGS 198*

Descriptif des groupements identifiés

Les consultations communautaires via des exercices de cartographies participatives ont permis d’identifier plusieurs groupements d’habitation²⁷ dans le secteur 1 de Fada N’Gourma. Au total, cinq groupements de populations ont été identifiés. Chaque groupement de population (Le camp Peuhl et Sans fil au Nord, Marion Douani et Souley Mohammed à l’est, et Voie de Yaga à l’ouest) fait référence aux limites réelles de la communauté plutôt qu’à une zone administrative.

La majorité de ces groupements en zone non lotie (à l’exception du Camp Peuhl) est composée d’environ mille à trois milles personnes. Il s’agit d’une population mixte PDI et non déplacés. Selon les participants aux cartographies participatives, la population non déplacée a soutenu l’installation des PDI dans le secteur 1, qui ont pu s’installer grâce à l’accord des chefs des terres, notamment le roi²⁸, et ce, en particulier dans les zones non loties. Les participants ont rapporté également la participation des élus de la mairie à l’orientation de la formation de ces groupements : l’installation des PDI dans le secteur a donc été appuyée par un mixte entre autorités institutionnelles et coutumières. Plusieurs ethnies se sont installées et cohabitent désormais dans le secteur 1.

La représentation dans les groupements d’habitation est organisée autour de deux systèmes : d’une part, les conseillers²⁷ élus et d’autre part les comités de gestion (composés de PDI d’un même village). En outre, sur le camp Peuhl, un chef fait figure d’autorité coutumière depuis 10 ans. Ce sont ces mêmes figures (conseillers, comités, leader communautaires et chefs coutumiers) qui gèrent les plaintes et les litiges. Les problèmes sont principalement adressés à la mairie et à l’action sociale.

Descriptif du bassin de vie

De ces différents groupements qui peuplent le secteur 1, les participants aux cartographies participatives en ont identifié un ‘bassin de vie’. Il s’agit d’unité de territoire présentant une cohérence socio-économique et des réseaux de relations existants entre ses parties prenantes.

Une dynamique existe entre le groupement de Sans fil et la Voie de Yaga (cf. Carte 4). On constate une très forte concentration des PDI à la jonction entre ces deux groupements de population. De plus, selon les participants, ces deux quartiers partagent les mêmes réalités en matière de services, c’est-à-dire, une faible couverture en services sociocommunautaires de base, plus particulièrement pour l’accès à l’eau, aux latrines et aux services de santé.

Ce bassin de vie est caractérisé par la coexistence de trois communautés, à savoir les Peuhls, les Mossis et les Gourmantchés. Selon les participants, habitants du bassin de vie, il existe une bonne cohésion sociale entre les communautés. Hormis les tensions liées aux points d’eau (cf. Résultats de l’évaluation territoriale).

La deuxième partie de ces cartographies participatives a permis l’identification des différentes infrastructures utilisées et lieux de rencontres des habitants du bassin de vie.

Les lieux de cultes et le centre communautaire sont les principaux lieux de rencontre du secteur 1. Toutes les communautés y ont accès. Cependant, durant la saison des pluies, les participants remontent qu’il devient difficile de s’y rendre, faute de routes adéquates.

En ce qui concerne les problèmes d’ordre sécuritaire, les populations du secteur 1 se tourne vers le groupe d’autodéfense Koglewogo²⁹, dont le siège se situe à Sans fil et Mariam Juali. Les Koglewogo sont disponibles et rapides à se déplacer selon les participants des cartographies participatives.

Pour l’accès à l’information, outre les lieux de culte, les gens se tournent vers la mairie et l’Action Sociale, le marché à bétail, le centre communautaire et le grand terrain de Mariam Juali. Il n’y a pas de différence d’utilisation entre les communautés selon les participants, mais tout comme les lieux de culte, l’accès est également difficile en saison des pluies.

27 Par groupement d’habitation on entend une unité de territoire composées de plusieurs habitations avec un sentiment d’appartenance à un groupe familial de ses habitants (en raison, par exemple, d’appartenance à une même ethnie, d’un sentiment de sécurité et de partage de valeurs communes), avec l’émergence parfois d’une dynamique collective d’activités partagée.

28 Depuis mai 2020, Fada N’Gourma compte deux rois. Il y a donc deux chefs du royaume du Gulmu au moment de l’évaluation.

29 Les Koglewogo, ou « gardien de la brousse » en mooré sont un groupe d’autodéfense burkinabé. Ils sont présents dans plusieurs régions du pays à l’exception de certaines régions, entre autre dû à la forte implantation des dozos, un autre groupe d’auto-défense local issu de la confrérie des chasseurs traditionnels.25 Chaque secteur de Fada compte 2 conseillers. Ces conseillers ont été élus en 2016, et une nouvelle élection est prévue en 2022.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES BESOINS

FADA N'GOURMA



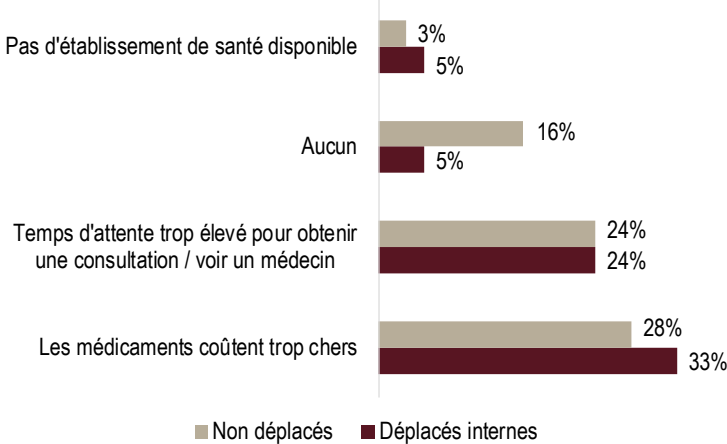
3.1. SERVICES SOCIOCOMMUNAUTAIRES DE BASE

3.1.1. SANTÉ

L'accès aux soins des ménages sur le bassin de vie semble relativement préoccupant. En effet, aucun centre de santé n'est disponible et fonctionnel ni dans le bassin de vie ni dans le secteur ¹³⁰. Selon les participants des cartographies participatives, les ménages installés dans le bassin de vie se dirigent vers les CSPS du secteur 11. De plus, entre un tiers et la moitié des ménages considèrent que l'accès aux services de santé s'est détérioré au cours des trois derniers mois (PDI : 47%, non déplacés : 32%).

Défis d'accès

Graphique 4. Principales barrières d'accès aux services de santé, par statut (en % de ménages)



Les principaux problèmes d'accès aux services de soins sont pour les ménages liés aux coûts des médicaments (PDI : 33%, non déplacés : 28%) et aux coûts des frais médicaux (PDI : 33%, non déplacés : 29%). Les IC interrogés rapportent de leur côté, les difficultés auxquelles les établissements de santé font face, avec principalement un manque de médicaments, un manque d'équipement médical et un manque d'électricité. Dans le même sens, les participants aux groupes de discussions ont indiqué des difficultés plus ou moins importantes à se soigner en fonction des moyens des ménages. Le manque de moyens financier ne permet pas toujours d'acheter les médicaments prescrits, de nombreux participants mentionnent ainsi des difficultés à honorer les ordonnances.

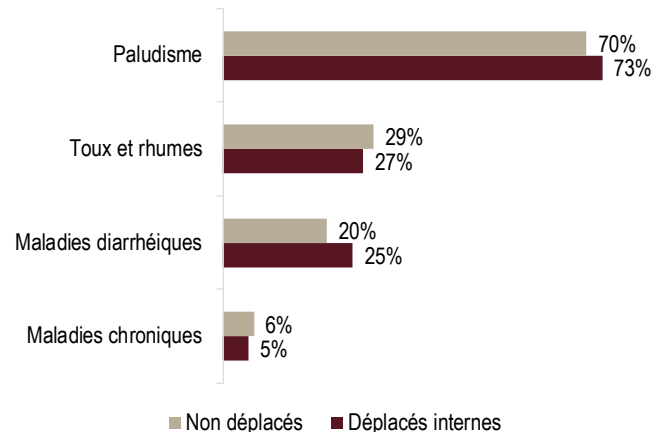
De plus, les médicaments gratuits (les médicaments

pour femmes enceintes et pour les enfants de moins de 5 ans) sont parfois difficiles à se procurer en raison d'un stock limité et irrégulièrement approvisionné selon les participants des groupes de discussions. Le temps d'attente trop élevé pour obtenir une consultation/voir un médecin est indiqué comme un obstacle à l'accès au soin pour 24% des ménages (PDI et non déplacés). Ce temps d'attente est en moyenne d'une heure à une demi-journée pour les trois quarts des ménages. La distance aux centres de santé, l'accès des routes (particulièrement en saison des pluies) et le manque de moyens de déplacement ont été particulièrement mentionnés au cours des groupes de discussions. Une entraide s'étant mis en place pour les personnes ne bénéficiant pas de moyens de transports a été rapporté par les participants des groupes de discussion. Le faible maillage en centre de santé du secteur 1 et l'éloignement du centre de santé le plus proche (certains participants rapportent par ailleurs ne pas connaître la situation géographique des autres CSPS) semble être un frein considérable à l'accès aux services de soin des habitants du bassin de vie.

Principaux problèmes de santé rapportés

Le principal problème de santé rencontré au cours des trois derniers mois précédant la collecte de données par les ménages était le paludisme (PDI : 73%, non déplacés : 70%). De nombreux ménages ont également rapporté des cas de toux et de rhume (PDI : 27%, non déplacés : 29%) et de diarrhée (PDI : 25%, non déplacés : 20%). Du côté de la nutrition infantile, 34% des ménages non déplacés et 23% des ménages PDI comptant un bébé de 24 mois ou moins ont indiqué que le nourrisson n'était pas allaité.

Graphique 5. Principaux problèmes de santé rapportés par statut (en % de ménages)



³⁰ Au moment de la collecte de données, un centre de santé était en construction dans le secteur 1 de Fada N’Gourma

3.1.2. EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

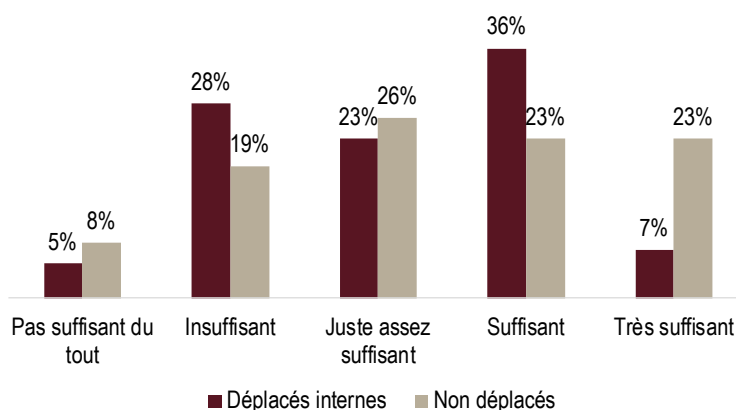
Accès à l’eau

L'accès à l'eau dans le bassin de vie du secteur 1 de Fada N’Gourma est très limité et source de fortes tensions d’après les résultats obtenus au cours de l’évaluation REACH, de cartographie des sites conduite en mars 2021. Au cours de cette évaluation 109 points d’eau ont pu être identifiés dans le secteur 1 (12 dans le bassin de vie), parmi lesquels 9 n’étaient pas fonctionnels ou n’ont jamais fonctionné et 6 étant partiellement fonctionnels.

La grande majorité des points d’eau du secteur identifié sont des postes d’eau autonome (50), des bornes fontaines (29) et des forages avec pompes à motricité humaine (PMH) (28). Les IC interrogés indiquent pour 83/100 points d’eau répertoriés, que l’infrastructure en question fait face à un ou des problèmes. Cela est dû principalement à un problème de débit d’eau insuffisant, de temps d’attente trop élevé au point d’eau.

Les IC indiquent également que les points d’eau (principalement les forages PMH) demandent beaucoup de force physique pour être utilisées. Les participants des groupes de discussions appuient ce constat, indiquant une préférence pour les châteaux d’eau.

Graphique 6. Ménages rapportants avoir accès à suffisamment d’eau par jour pour couvrir les besoins de l’ensemble du ménage, par statut (en % de ménages)

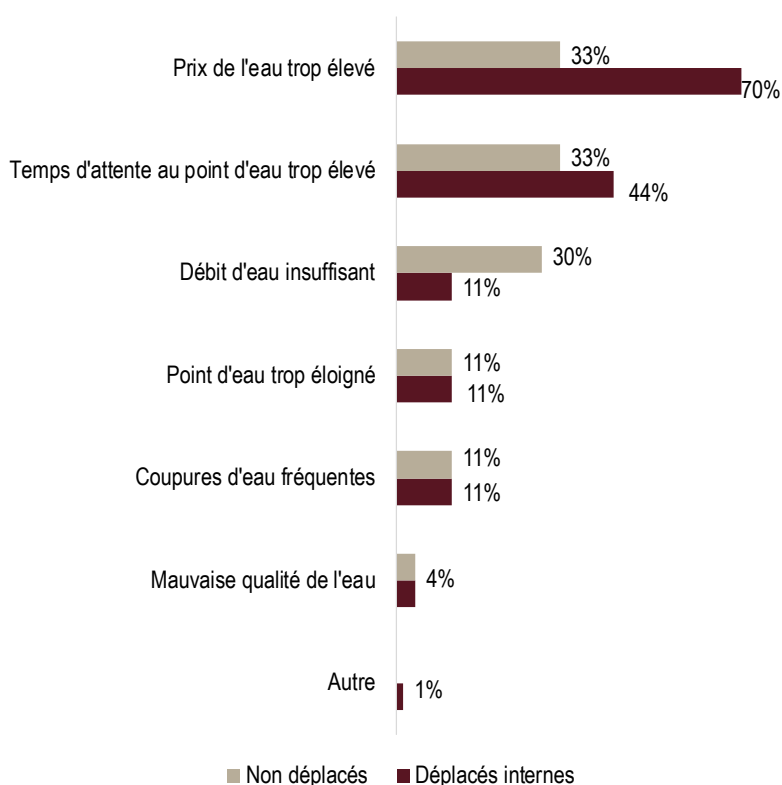


31 Selon les [Standards SPHERE](#), 2018, il est entendu par suffisant, au moins 15L par personne et par jour

« Chacun se rend chez les voisins car il y a des châteaux d’eau. Les gens se rendent au niveau de ces châteaux car là-bas il n’y a pas de coupure régulière, c’est moins cher aussi ; on a pas besoin de fournir un effort physique pour avoir l’eau ; si quelqu’un a faim et il va pomper pour avoir l’eau ce n’est pas facile ».

Participant à l’atelier de cartographie participative

Graphique 7. Principales types de difficultés pour accéder à l’eau, par statut (en % de ménages)



Cette observation semble se confirmer du fait que ce service ait été indiqué comme étant le plus impacté par la situation de déplacements au cours des entretiens conduits auprès des acteurs locaux. Environ un tiers des ménages PDI (33%) rapportent avoir un accès insuffisant³¹ ou très insuffisant à l’eau, contre 14% des ménages non déplacés. Le prix trop élevé de l’eau est l’une des principales barrières d’accès mentionnée (PDI : 70%, non déplacés : 33%) suivi du temps d’attente trop important aux points d’eau (PDI

: 44%, non déplacés : 33%). Au cours des groupes de discussions, les participants ont indiqué que ces conditions conduisent à des tensions importantes : l’ordre est rarement respecté, des violences verbales, émotionnelles ou physiques régulières sont mentionnées, en particulier entre femmes. Des participants de groupes de discussions indiquent une stigmatisation particulière de certaines femmes PDI, considérées comme « malchanceuses » du fait de leur déplacement, elles sont parfois chassées de ces points. Des difficultés occasionnelles à couvrir les frais des besoins en eau contribuent également à ces altercations.

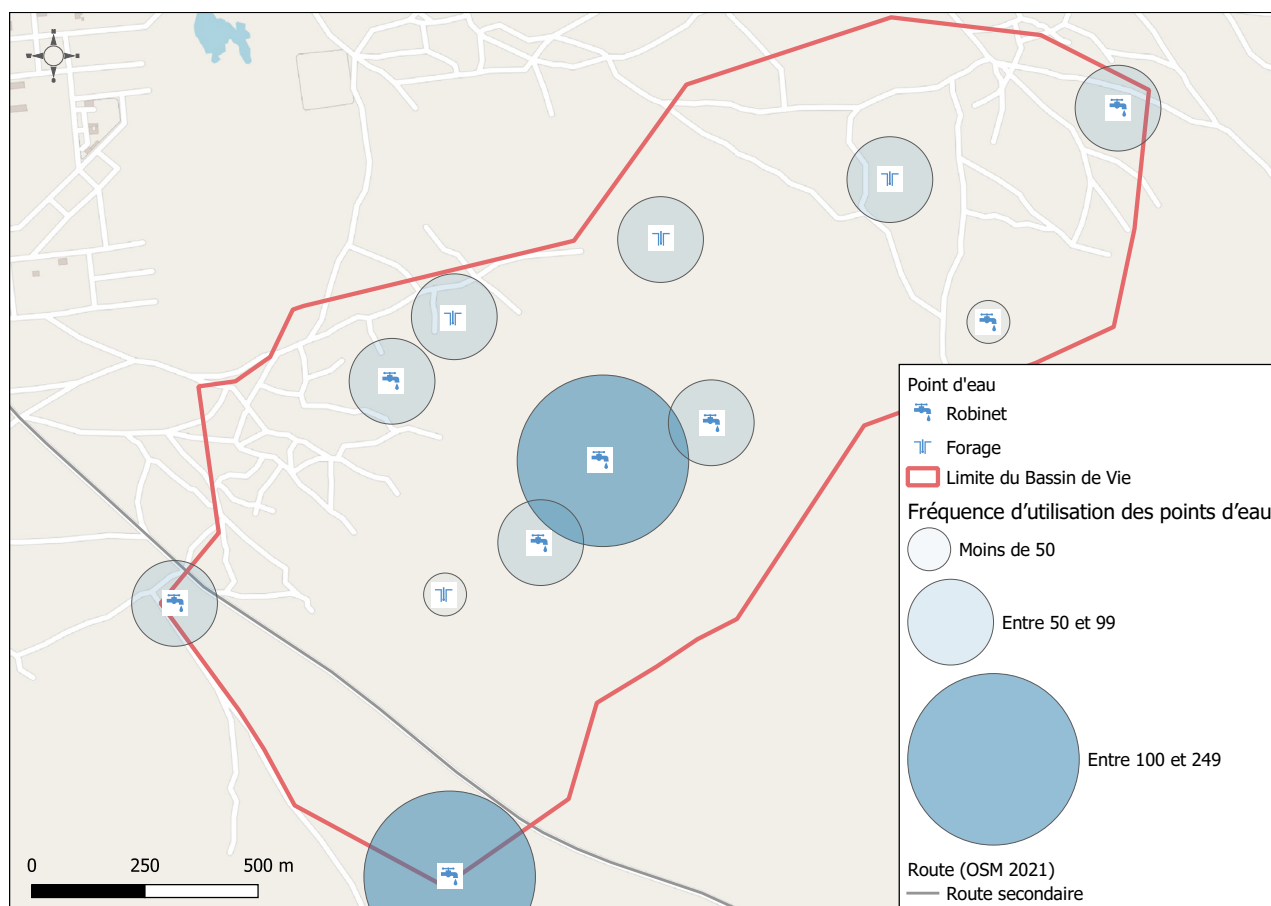
Accès à l’assainissement

Au total 17 latrines³² ont pu être identifiées dans le secteur 1 de Fada au cours de l’évaluation de cartographie des infrastructures, dont 2 dans le bassin de vie. L’ensemble de ces latrines étaient fonctionnelles

au moment de la collecte de données. Il s’agissait principalement de blocs de latrines communes, de latrines communes, et de toilettes communes³³. Les latrines communes ne semblent pas être les plus utilisées. En effet, les ménages enquêtés ont indiqué utiliser principalement des latrines privées (PDI : 63%, non déplacés : 69%) ou les latrines des voisins (PDI : 31%, non déplacés : 27%).

Les ménages n’ayant pas accès à des latrines pratiquent la défécation à l’air libre (DAL) dans des zones imprécises ou des zones non aménagées. Les participants mentionnent peu de freins à l’accès et à l’utilisation de lieux d’assainissement. Deux facteurs influent, un manque d’entretien et un manque de sensibilisation à l’utilisation des latrines auprès des PDI pour des raisons d’habitudes de pratiques selon les groupes de discussion.

Carte 6. Fréquentation des points d’eau, bassin de vie du Secteur 1, Fada N’Gourma



32 Seules deux de ces latrines comportent une séparation femme/homme.
 33 Les toilettes, à la différence des latrines sont des infrastructures de gestion des excréments comprenant un point d’eau. Les latrines communes sont des infrastructures seules dont l’usage est commun à plusieurs utilisateurs, tandis qu’en blocs, les latrines sont attachées ensemble,

parfois prévues pour une utilisation non mixte.

Gestion des déchets

L'accès à des systèmes de gestion de déchets est relativement restreint dans le bassin de vie du secteur 1. 84% des ménages PDI et 86% des ménages non déplacés indiquent ne pas avoir accès à un système de gestion des déchets. Parmi les ménages rapportant avoir un système de gestion des déchets, deux méthodes sont principalement pratiquées : brûler les déchets sur le trottoir (PDI : 92%, non déplacés : 86%) et déposer les déchets dans des dépotoirs (PDI : 15%, non déplacés : 36%). Les participants des groupes de discussions confirment ce faible maillage en terme de système de gestion des déchets. Selon ces derniers, aucun lieu de dépôts d'ordures n'est prévu dans le bassin de vie et certains les jettent devant leur logement faute d'alternative. Un projet pilote de gestion des ordures ménagères avait été mis en place par le PDVM. Les participants des groupes de discussions soulignent en outre un manque de caniveaux.

3.1.3. ÉDUCATION

Offre de services éducatifs

La cartographie des infrastructures a permis d'identifier 19 établissements scolaires dans le secteur 1 de Fada N’Gourma pour la scolarisation des enfants. Sur ces 19 établissements, 5 sont publiques, 13 sont privés, et un établissement du secteur 1 est une école franco-arabe. Les établissements scolaires couverts par l'évaluation appartenaient principalement au cycle secondaire (10/19) et primaire (9/19). Deux établissements du supérieur et un seul établissement préscolaire ont pu être évalués³⁴.

Fréquentation

L'accès à l'éducation semble être relativement bon parmi les ménages non déplacés : 76% des ménages non déplacés ayant des membres en âge d'aller à l'école indiquent avoir accès à des services d'éducation à distance de marche³⁵. Cependant, parmi ces derniers, seuls 55% des ménages indiquent que l'ensemble des membres du ménage en âge d'aller à l'école participent à la majorité des classes.

L'accès à l'éducation semble être plus restreint pour les ménages PDI. En effet, 44% des ménages PDI interrogés indiquent ne pas avoir accès à des services d'éducation à distance de marche, et 50% des ménages PDI indiquent qu'aucun ou une minorité des enfants (membres du ménage en âge d'aller à l'école) participent à la majorité des classes.

La fréquentation médiane d'élèves dans les établissements scolaires du secteur 1 de Fada N’Gourma (aperçu des sites, REACH, mars 2021) était de 402 élèves. La capacité maximale médiane d'élèves dans les établissements scolaires du même secteur, était de 420 élèves (la plus petite capacité d'accueil étant de 25 élèves et la plus importante de 1020 élèves). Cependant, il existe une importante disparité de fréquentation en comparaison à la capacité de l'établissement, 9 des 18 établissements fonctionnels avaient un nombre d'élèves fréquentant l'établissement supérieur à la capacité maximale de celui-ci (tous des établissements publics). Les établissements en surcapacité accueillaient un nombre médian de 213 élèves de plus que leur capacité maximale au moment de la collecte de données. Les établissements en sous-capacités (uniquement des établissements privés), comptaient une vacance d'un nombre médian de 138 élèves de moins que leur capacité maximale.

La majorité des établissements ne comptaient pas de liste d'attente (15/18), et parmi les établissements ayant mis en place des listes d'attente, celles-ci n'excédaient pas 70 personnes. Le nombre d'élèves par professeur varie entre 1 professeur pour 7 élèves et 1 pour 50. La médiane d'élèves par professeur était de 26 élèves.

Barrières d'accès

Le manque de moyens financiers a été identifié comme le problème majeur par les participants des groupes de discussion. Les frais de scolarités étant la principale barrière d'accès à l'éducation pour les ménages (PDI : 71%, non déplacés : 66%). Les participants des groupes de discussions indiquent les difficultés à couvrir la plupart des frais, notamment, les frais d'inscription, les frais de l'association des parents d'élèves (APE) et les frais de la cantine scolaire et des fournitures scolaires. Parmi les barrières d'accès à l'éducation, le manque de

³⁴ Le faible nombre d'école préscolaire peut s'expliquer entre autre par le fait que l'école est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans ([Loi d'orientation de l'éducation, Loi n° 013-2007/AN](#), juillet 2007), aussi, les infrastructures peuvent être moins nombreuses en nombres et les élèves scolarisé en deçà

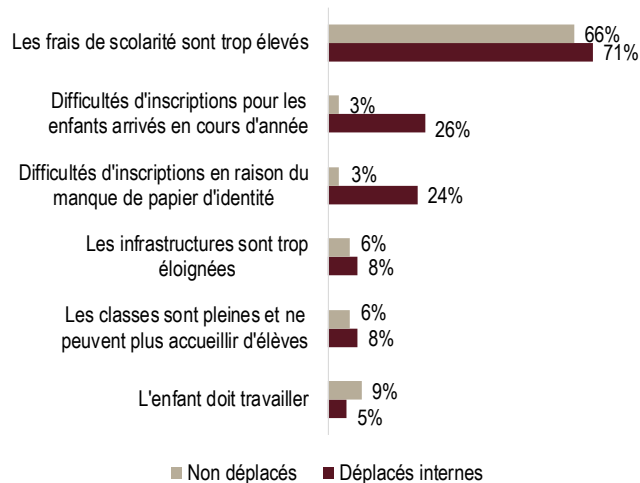
de 6 ans également. En 2021, 8% des filles et 8% des garçons de 3 à 6 ans étaient inscrits à l'école formelle (MSNA, 2021)

³⁵ A moins de 30 minutes de marche.

documents d’identité³⁶ et les difficultés d’inscription sont rapportés par respectivement 24% et 26% des ménages PDI et non déplacés. Les participants des groupes de discussions indiquent en effet les difficultés d’inscription des ménages n’ayant pas d’acte de naissance. 40% des ménages PDI indiquent qu’au cours des 30 derniers jours certains des enfants du ménage ont participé aux activités professionnelles de la famille. Cela concerne 36% des ménages non déplacés. Les propos rapportés des groupes de discussion indiquent que, outre le montant des frais de scolarité, les manques de moyens financiers de certaines familles contraignent les enfants à travailler plutôt qu’assister aux classes ou à être scolarisé³⁷.

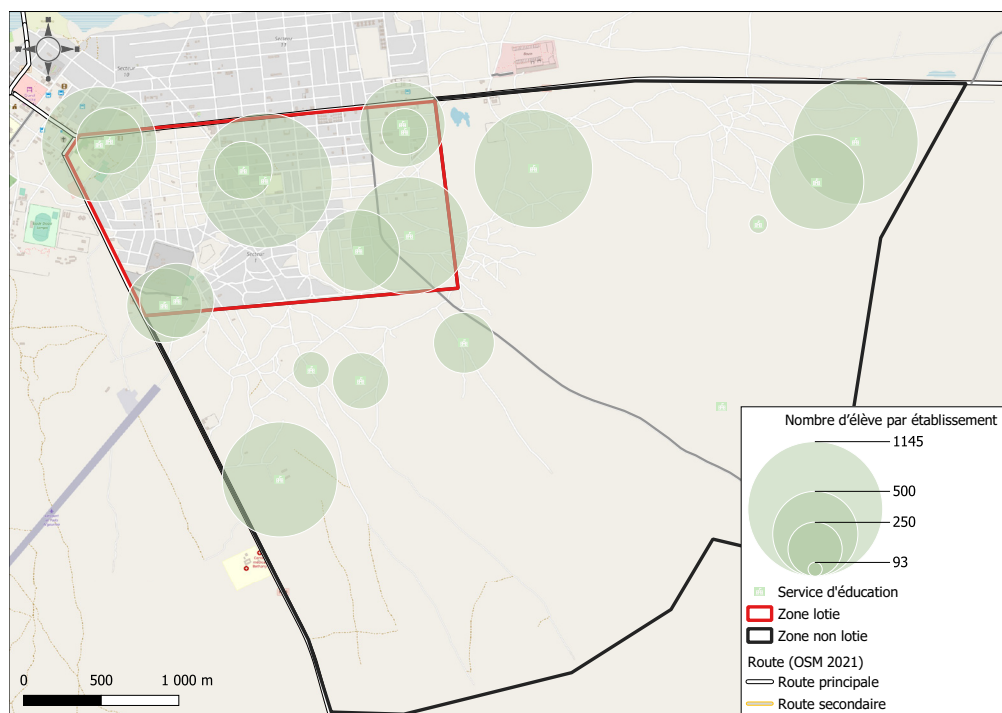
La moitié des ménages rapportent toutefois, une détérioration générale de l’accès aux services éducatifs au cours des trois mois précédant la collecte de données (PDI : 41%, non déplacés : 55%). Un suivi rapproché de l’accès à l’éducation semblerait donc important pour les ménages interrogés vivant dans le bassin de vie pour assurer la continuité de services de qualité. Les principaux besoins des participants aux groupes de discussions sont, en plus des besoins de prise en charge des frais liés à la scolarité, l’appui en équipements scolaire (table-bancs) et un nombre plus

Graphique 8. Principales barrière à la scolarisation des enfants en âge d’aller à l’école, par statut (en % de ménages)



important d’établissements scolaires et d’enseignants. Comme cela avait été mentionné au cours de l’exercice de cartographie participative AGORA de juin 2021, les participants indiquent que les écoles sont trop peu nombreuses, qu’elles manquent de place pour les élèves et qu’elles manquent d’équipements (table-bancs) et un nombre plus important d’établissements scolaires et d’enseignants.

Carte 7. Fréquentation des écoles du secteur 1, Fada N’Gourma



36 Carte nationale d’identité (CNI) ou acte de naissance
 37 Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la période de la collecte de données, tenue pendant le mois d’août 2021, période de vacances scolaires. Il est possible que des enfants ont participé aux activités

professionnelles de la famille en raison de la période de vacances scolaires.

3.1.4. ABRIS ET ARTICLES MÉNAGERS ESSENTIELS (AME)

Accès à un abri

Le bassin de vie identifié dans le secteur 1 se situe majoritairement en zone non-lotie (partie est du secteur) : 98% des ménages PDI indiquent vivre dans une zone non-lotie et 97% des ménages non déplacés. La zone lotie du secteur représente une partie très limitée du secteur dans son ensemble, située au nord-ouest du secteur, au plus proche du centre urbain. La grande majorité des ménages PDI (93%) et non déplacés (99%) habitent dans des maisons construites. Les maisons construites sont principalement en banco ou en dur. Par ailleurs, 5% des ménages déplacés du bassin de vie indiquent loger dans des abris d’urgence dont en Refugee Housing Unit (RHU)³⁸.

Une part importante des participants PDI aux groupes de discussions indiquent être propriétaire de tentes³⁹. Le processus d’obtention de tentes se fait sur sélection des organisations humanitaires, selon les participants des groupes de discussion, et ce, sous la condition d’être en possession d’un espace pouvant accueillir une tente.

Les ménages PDI sont pour moitié locataires de leur logement (51%) contre un tiers des ménages non déplacés (18%). Une part importante de ménages PDI indique être propriétaire de son logement (40%). Comparativement, 78% des ménages non déplacés indiquent être propriétaires. Les ménages propriétaires sont très peu nombreux à posséder des documents prouvant l’achat de leur bien. 97% des ménages PDI et 95% des ménages non déplacés rapportent ne pas avoir de document justifiant la propriété de leur bien. Cela s’expliquent en partie par le fait que le bassin de vie soit pour sa plus grande part en zone non-lotie⁴⁰.

La superficie moyenne d’un abri est de 60m² et l’abri comporte en moyenne 3 pièces⁴¹. Le manque d’espace et d’intimité dans les logements sont les principales raisons expliquant les conditions de vie difficiles dans les logements selon les participants des groupes de discussion. A cela s’ajoutent les personnes contraintes de dormir à l’extérieur par manque d’espace. Cela

concerne 25% des ménages PDI et 13% des ménages non déplacés. Majoritairement, ce sont des hommes, les trois quarts étant âgés de plus de 18 ans (60%) et un tiers étant mineurs, 25% étant âgés de moins de 14 ans et 35% étant âgés entre 15 et 18 ans⁴².

Finalement, le loyer est une des préoccupations principales pour l’accès au logement pour l’ensemble des ménages (PDI, non déplacés) selon les groupes de discussions. Une majorité des groupes de discussion (3/4) indiquent la rareté des logements et leurs coûts relativement élevés.

« C’est difficile car les logements sont très rares et très coûteux. Certains ont augmenté le loyer, une maison de 10 tôles en banco que l’on pouvait avoir à 3 000 CFA, il faut maintenant 5 000 CFA »

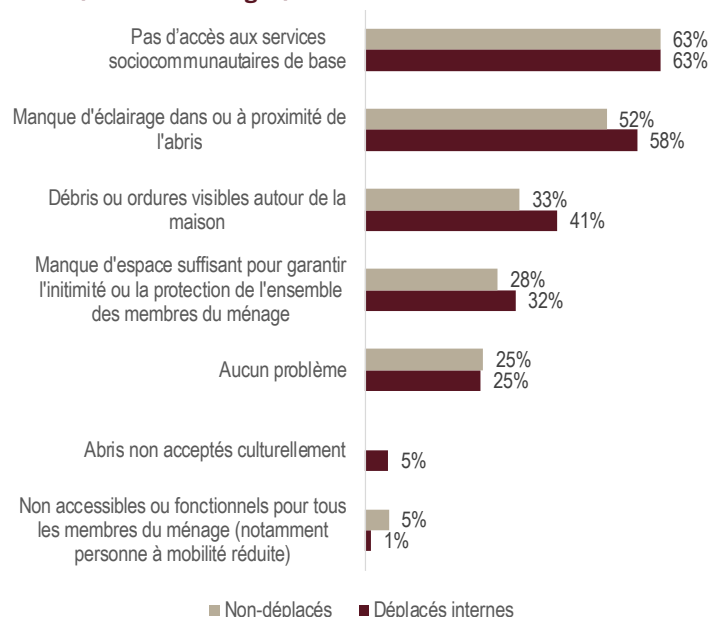
Groupe de discussion, participant, non déplacé

Conditions de vie dans le logement

Les conditions de vie dans le logement dans le bassin de vie semblent préoccupantes : 63% des ménages PDI et 57% des ménages non déplacés déclarent avoir des conditions de logement insatisfaisantes. Au sein des deux communautés, les fuites lors des pluies légères et lors des fortes pluies sont les principaux problèmes structurels rapportés dans l’abri.

De plus, le manque d’éclairage dans ou à proximité

Graphique 9 : Type de problèmes structurels dans l’abri, par statut (en % de ménages)



38 Les RHU sont des abris préfabriqués fournis par les acteurs humanitaires, ce sont des abris de telle sorte qu’ils sont « prêts à l’emploi ».

39 Le nombre de ménages PDI vivant en tente est relativement faible comparativement à d’autres villes accueillant un nombre similaire de PDI. Cela peut être mis en parallèle avec le fait que la commune de Fada n’a pas souhaité mettre en place des zones d’accueil de déplacés au début de la situation de déplacement, selon les enquêtes IC auprès des autorités

locales.

40 Il n’est possible d’avoir d’acte de vente officiel (émanant d’une autorité locale) dans une zone non-lotie du fait qu’aucun découpage/parcellage administratif de la zone n’a été fait.

41 Les ménages vivent souvent entre plusieurs abris, ces derniers étant composés d’une pièce unique.

42 Il s’agit d’une question à choix multiple

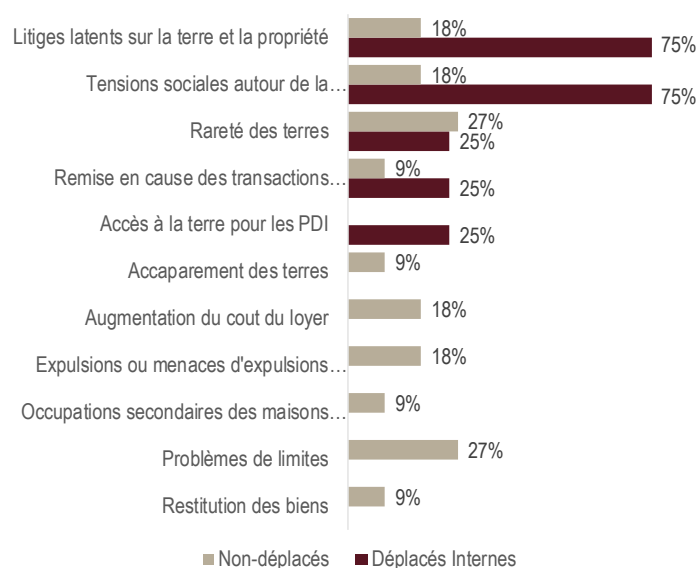
de l’abri, le faible accès aux services communautaires de base (éclairage, marché, école, centre de santé, etc.), et plus particulièrement à des services d’eau et/ou d’assainissement, les débris ou ordures visibles autour de la maison (ne pouvant être retirées) sont autant de facteurs environnementaux qui contribuent à des conditions difficiles dans le logement selon les ménages interrogés.

15% des ménages non déplacés ont rapporté héberger des populations déplacées internes et cette dernière est parfois difficile selon les participants non déplacés des groupes de discussions. Les principales raisons évoquées sont liées, d’une part, au coût de la vie devenu trop élevé pour les ménages accueillant des PDI. Les vivres peuvent venir à manquer pour les ménages ayant vu le nombre de membre augmenter selon les participants. D’autre part, la cohabitation au sein d’un même ménage est difficile entre les femmes selon plusieurs groupes de participants. Les participants mentionnent une stigmatisation des femmes PDI par les femmes non-déplacées (considérées comme malchanceuses).

Litiges et conflits fonciers

5% des ménages PDI et 11% des ménages non déplacés indiquent avoir rencontré des conflits fonciers au cours des trois derniers mois. Les ménages PDI concernés rapportent plus particulièrement des cas de litiges

Graphique 10 : Types de conflits fonciers rencontrés, par statut (en % de ménages)



latents sur la terre et la propriété et des cas de litiges liés à des tensions sociales autour de la question de la propriété (respectivement 75% chacun). Les ménages non déplacés rapportent des cas de conflits liés à la rareté des terres et à des problèmes de limites des terrains (respectivement 27% chacun).

« J’ai rencontré des personnes qui ont payé des non lotis et lors de la construction quelqu’un d’autre vient dire que c’est pour lui et comme c’est des [...] gens qui viennent d’ailleurs ils sont obligés de céder. Mais ceux qui ont pu construire avant que les propriétaires ne viennent eux ils sont sauvés parce que dans les non lotis personne n’a de papiers. C’est celui qui a construit la maison qui est propriétaire »

Groupe de discussion, participant homme PDI

Les participants aux groupes de discussions indiquent tous avoir été témoins de cas d’éviction. Les évictions étaient principalement liées à des litiges dû à un impayé sur le loyer ou à des conflits liés à une absence de titre de propriété.

Articles ménagers essentiels (AME)

La très grande majorité des ménages du bassin de vie indique le marché comme source d’approvisionnement en AME. Cependant, 81% des PDI et 64% des ménages non déplacés rapportent avoir eu des difficultés à accéder à certains articles ménagers essentiels au cours des trois mois précédant la collecte de données. Les principaux AME rapportés comme difficiles à se procurer par les ménages PDI enquêtés étaient les moustiquaires (PDI : 53%, non déplacés : 62%), les marmites (PDI : 53%, non déplacés : 56%) et la vaisselle (PDI : 48%, non déplacés : 48%).

L’accès aux AME des ménages du bassin de vie semblent très préoccupant, tant pour les ménages PDI que pour les ménages non déplacés. La principale raison donnée pour expliquer cette difficulté était le niveau des prix trop élevé (100% des ménages PDI et 98% des ménages non déplacés). Une très faible proportion de ménages non déplacés (2%) le justifie par un marché mal approvisionné.

3.1.5. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, MARCHÉS ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Sécurité alimentaire

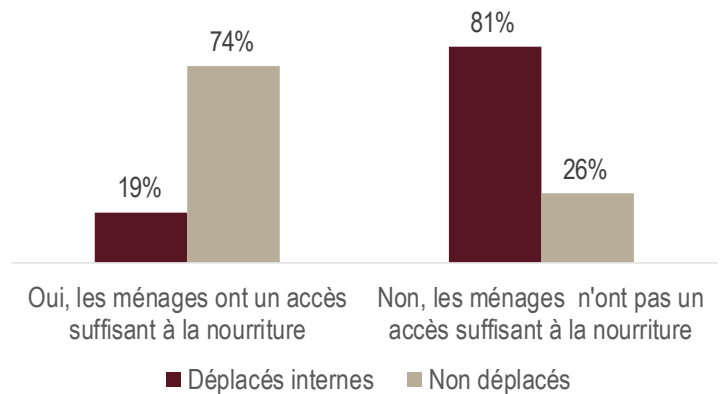
L'accès aux biens alimentaires est très préoccupant dans le bassin de vie du secteur 1. Particulièrement, 81% des ménages PDI rapportent ne pas avoir accès à suffisamment de nourriture par jour pour nourrir tous les membres de leur ménage, contre 26% des ménages non déplacés⁴³. Les ménages rapportent que les difficultés d'accès à la nourriture sont dues au manque d'argent (PDI : 39%, non déplacés : 50%), aux prix élevés des biens (PDI : 15%, non déplacés : 15%) et à l'insécurité (17% des ménages PDI).

Les participants des groupes de discussions ont indiqué que la nourriture est disponible pour les personnes ayant de l'argent, mais l'insécurité entraînant des difficultés d'approvisionnement, les participants des groupes de discussions ont mentionné les pénuries de certains aliments. Les participants ont indiqué que, les prix ayant augmenté, de nombreux ménages ne peuvent couvrir leurs besoins en nourriture et rapportent être dépendants de l'aide alimentaire (12% des ménages PDI indiquent que leur principale source d'approvisionnement est l'aide alimentaire). En outre, les ménages indiquent une détérioration de l'accès à la nourriture, sur les trois derniers mois précédant l'enquête, 68% des ménages PDI et 35% des ménages non déplacés. Selon les IC les coûts des familles ayant accueilli des PDI ont fortement augmenté depuis le début de la situation de déplacement. La famille s'étant agrandi, il devient difficile pour eux de subvenir au besoin de chacun. Les principales dépenses pour lesquelles il est difficile de subvenir aux besoins du ménage sont liés principalement aux dépenses alimentaires (PDI : 92%, non déplacés : 47%), de santé (PDI : 66%, non déplacés : 68%), d'éducation (PDI : 34%, non déplacés : 41%), et au logement (PDI : 37%, non déplacés : 11%).

Les principales sources d'approvisionnement des ménages en biens alimentaires sont le marché (PDI : 78%, non déplacés : 75%), puis l'aide humanitaire pour 12% les ménages PDI et l'agriculture pour 14% des

ménages non déplacés. La forte dépendance vis-à-vis des marchés alimentaires expose les ménages à des chocs de prix.

Graphique 11. Ménages rapportant avoir accès à suffisamment de nourriture pour couvrir les besoins de l'ensemble de son ménage, par statut (en % de ménage)



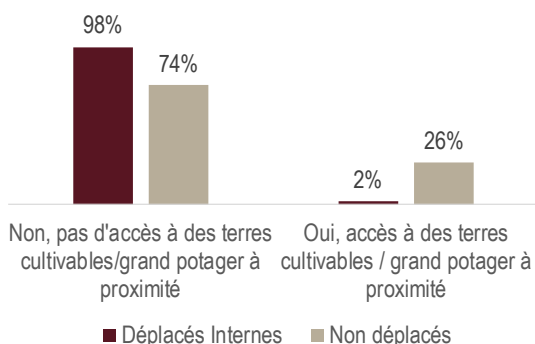
L'approvisionnement sur les marchés se fait difficilement : la quasi-totalité des ménages interrogés (PDI : 98%, non déplacés : 86%) indiquent que les prix élevés sont une difficulté pour l'approvisionnement du ménage en nourriture sur les marchés. En effet, le dernier rapport d'analyse des marchés conduit par le UNHCR⁴⁴ souligne la baisse considérable des moyens d'existence des ménages déplacés internes suite à leur déplacement. Les participants des groupes de discussions insistent sur la dépendance des ménages du bassin de vie à l'aide alimentaire. Bien que de nombreux ménages n'aient pas reçu d'aide alimentaire depuis plusieurs mois, ils vivaient en partie sur les réserves de dons d'organisation.

Accès à la terre et pratiques de mouvements pendulaires

Les difficultés d'accès à la terre sont un frein important à l'accès aux moyens de subsistance pour les ménages. Les participants aux groupes de discussions indiquent unanimement (4/4) ne pas avoir de portions de terre pour cultiver. En particulier, les PDI rapportent chercher en vain des terres pour cultiver. La totalité des ménages PDI (100%) et la grande majorité des ménages non déplacés (83%) ont indiqué ne pas avoir accès à des terres cultivables ou à de suffisamment de grands

⁴³ Par suffisamment nous entendons 3 repas par jours selon l'indicateur
⁴⁴ [Rapport d'analyse des marchés, Burkina Faso, UNHCR, mai, 2021](#)

Graphique 12. Ménages rapportant avoir accès des terres cultivables ou a de grands potagers à proximité de leur lieu d’habitation, par statut (en % de ménage)

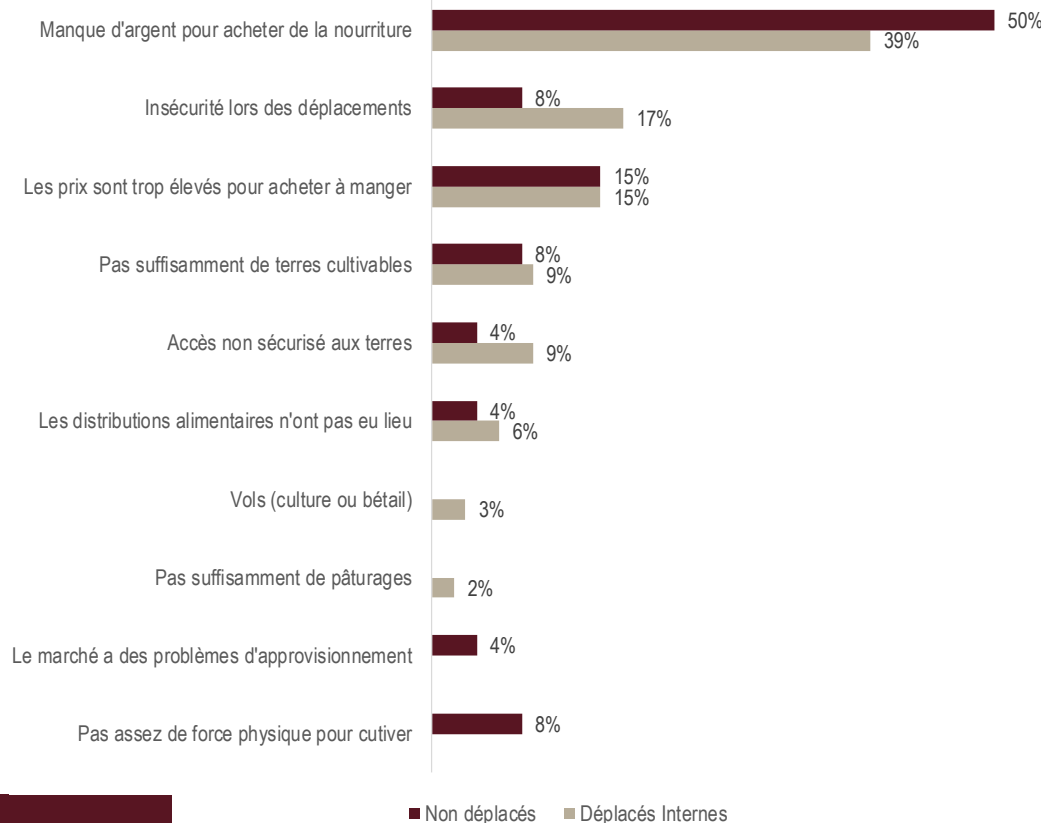


potagers sur leur site d’installation. L’accès à proximité du lieu d’installation est similaire, 98% des ménages PDI rapportent ne pas avoir accès à des terres. Ce problème fonciers est similaire pour les ménages non déplacés : 83% des ménages non déplacés n’ont pas accès à la terre sur leur lieux d’installation et 74% à proximité. Les principales difficultés d’accès à la terres rapportées sont, le manque de moyens financier, le manque de terres et le manque de confiance des propriétaires terriens.

La pratique des mouvements pendulaires⁴⁵ semble relativement limitée : 99% des ménages PDI et 85% des ménages non déplacés indiquent ne pas pratiquer des mouvements pendulaires pour cultiver. L’accès à la terre est parmi d’autres barrières, à la pratique du mouvement pendulaire : la majorité des groupes de discussion mentionnent ne pas avoir de terre pour cultiver ou faire de l’élevage. De plus, l’insécurité restreint cette pratique, les femmes indiquent ne pas pouvoir aller en brousse ou avoir peur d’y aller. Des cas d’enlèvement lors du retour en brousse sont parfois mentionnés.

De nombreux ménages ont été contraints d’abandonner leur bétail lors du déplacement selon les groupes de discussions, soient par moyen de subsistance, soient par faute de possibilité d’aller en brousse du fait de l’insécurité. De plus, du fait des pertes de revenus induites par le déplacement, certains ménages se sont retrouvés dans l’incapacité financière de nourrir leur bétail, conduisant à une perte de tout ou partie du cheptel.

Graphique 13. Principales raisons pour lesquelles les ménages n’ont pas accès a suffisamment de nourriture par jour, par statut (en % de ménages)



⁴⁵ Le mouvement pendulaire correspond à un retour saisonnier effectué par des PDI vers les localités d’origine pour des travaux champêtres

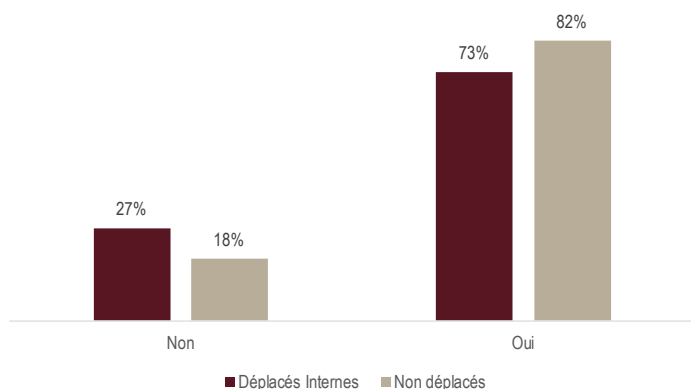
3.2.1. ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENU (AGR)

L'accès et la pratique d'activités génératrices de revenus (AGR) semblent relativement limitée dans la ville de Fada. Un tiers des ménages PDI (27%) n'ont pas accès à des activités génératrices de revenu. Cela concerne aussi 18% des ménages non déplacés.

Ceux pratiquants une AGR travaillent majoritairement dans le secteur du commerce (PDI : 51%, non déplacés : 53%), dans le secteur du bâtiment (PDI : 39%, non déplacés : 30%), dans le secteur non agricole (travail journalier rémunéré) (PDI : 17%, non déplacés : 12%), dans la transformation de produits naturels, exploitation, dans la vente de la production minière (PDI : 17%, non déplacés : 4%), et dans l'élevage et la vente de produits d'élevage et de bétails (PDI : 14%, non déplacés : 21%). Les types d'AGR exercées dans le commerce sont selon les groupes de discussion, principalement la vente d'aliments pour les femmes (condiments, arachides, viandes, fruits, cola, et autres denrées) et l'agriculture, l'élevage, la maçonnerie ou le travail de pépiniériste pour les participants hommes interrogés.

Selon les participants pratiquant des AGR, les bénéfices sont minimes et ne suffisent pas, ou peu, à combler les besoins du ménage, ils permettent seulement de couvrir les besoins des enfants. Par ailleurs, les ménages PDI (86%) et non déplacés (74%) indiquent en grande majorité ne pas avoir de revenu suffisant pour subvenir aux besoins de l'ensemble du ménage.

Graphique 14. Ménages rapportant avoir accès à des activités génératrices de revenu, par statut (en % de ménages)



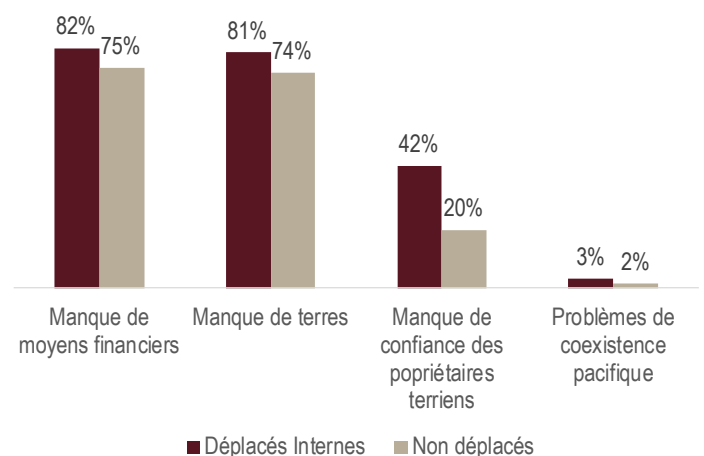
Les principales difficultés en matière d'accès aux AGR sont dû à un manque de stabilité suite au déplacement effectué par le ménage pour 46% des ménages PDI et 6% des ménages non déplacés, à un manque de qualification (PDI : 28%, non déplacés : 28%), à des difficultés liées à des décès ou maladies dans le ménage (PDI : 10%, non déplacés : 4%) ou à une perte d'emploi ou fin du contrat (PDI : 6%, non déplacés : 6%).

Les groupes de discussion évoquent des difficultés plus fortes pour les populations déplacés internes dans l'accès aux AGR. Ils indiquent notamment que la pratique d'activités génératrices de revenu (AGR) est difficile selon les participants faute de moyens. Démarrer une activité sans capital initial est impossible et des pertes de production sont mentionnées comme conséquence lorsque des coûts induits par l'activité ne peuvent être couverts (montant de taxes trop important, maladie du bétail, nuisibles sur les cultures, etc.).

Barrière d'accès

Les principales difficultés en matière d'accès aux AGR sont dû à un manque de stabilité suite au déplacement effectué par le ménage pour 46% des ménages PDI et 6% des ménages non déplacés, à un manque de qualification (PDI : 28%, non déplacés : 28%), à des difficultés liées à des décès ou maladies dans le ménage (PDI : 10%, non déplacés : 4%) ou à une perte d'emploi ou fin du contrat (PDI : 6%, non déplacés : 6%).

Graphique 15. Principales types de difficultés des ménages pour accéder à la terre, par statut (en % de ménages)



Les groupes de discussion évoquent des difficultés plus fortes pour les populations déplacés internes dans l'accès aux AGR. Ils indiquent notamment que la pratique d'activités génératrices de revenu (AGR) est difficile selon les participants faute de moyens. Démarrer une activité sans capital initial est impossible et des pertes de production sont mentionnées comme conséquence lorsque des coûts induits par l'activité ne peuvent être couverts (montant de taxes trop important, maladie du bétail, nuisibles sur les cultures, etc.).

Défis évoqués

Il n'y a pas de différence d'accès aux AGR au sein de la communauté selon les participants. Cependant, le manque de moyens financiers, le manque de terres, de matériels et de compétences sont mentionnés comme des barrières à l'accès et à la pratique des AGR. La concurrence dans certains secteurs est également un frein à la pratique des AGR, c'est le cas pour la maçonnerie par exemple, ou une forte main d'œuvre rend le secteur très concurrentiel, selon les participants aux groupes de discussion. Les principaux besoins évoqués sont financiers (subvention aux activités) et matériels (matériel de travail, local). Les participants mentionnent finalement un besoin en formation, accompagnement et suivi dans la mise en place d'une activité génératrice de revenu.

3.1.2. SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les principales activités économiques pratiquées dans la ville selon les IC sont l'agriculture et l'élevage (incluant le bétail et la volaille), le commerce de type courtage de matières premières (céréales, bétails) et les marchés. L'impact de l'arrivée des personnes déplacées est considérable selon les acteurs économiques interrogés : la filière agricole et d'élevage est en difficulté car beaucoup de terres de villages ont été abandonnées et l'élevage en ville pose d'autres problématiques. Des difficultés d'approvisionnement en découlent selon les IC comme l'approvisionnement en céréales.

Un impact sur le fonctionnement des commerces est

mentionné avec une diminution de la clientèle et une difficulté d'écoulement des produits, du fait de la disparition de la demande des villages.

L'interdépendance économique des villages et des villes ont un impact fort sur l'économie de Fada selon les IC. D'une part, on note une difficulté d'approvisionnement. Beaucoup de terres cultivables se trouvant auparavant dans des villages désormais abandonnés, des difficultés d'approvisionnement en céréales se font ressentir. De plus, bien que de nombreux ménages pratiquent l'élevage à leur domicile, les commerçants s'approvisionnaient principalement dans les villages. Il y a aussi une difficulté à écouler les stocks dû au dépeuplement des villages. Ainsi, une grande partie de la clientèle des commerces de la ville a disparue. Quant aux PDI arrivées à Fada N’Gourma, ces derniers n'ont plus les ressources économiques nécessaires pour l'achat des produits disponibles sur les marchés locaux. Finalement, les acteurs mentionnent une augmentation générale des prix impactant les personnes non-déplacées et les PDI.

Les activités en augmentation sont la vente de terres pour des habitations ou pour de l'agriculture et de l'élevage (dont augmentation de la vente illégale de terrains dans les périphéries de la ville), la vente de denrées et de vivres.

Enfin, la majorité des acteurs économiques interrogés mentionnent une augmentation de la main-d'œuvre disponible suite à l'arrivée de PDI à Fada N’Gourma, ce qui conduit à une forte concurrence et concentration de demandeurs d'emploi. Les PDI arrivées en ville qui pratiquaient l'agriculture se retrouvent avec des difficultés d'adaptation à l'emploi de Fada selon les IC. Cela crée une concurrence entre les communautés PDI et non-déplacée, désormais demandeurs pour une partie d'entre eux, d'une même catégorie d'emploi/ même type d'activité non-qualifié (activité de cireur, de boutiquiers, de bagagistes, faire la lessive, le ménage, etc.). Il y a une forte demande en petites activités génératrices de revenu.

Défis évoqués

Le COVID-19 a impacté les acteurs locaux principalement au niveau de leurs activités (difficultés à organiser des rencontres ou à maintenir le nombre

3.3. GOUVERNANCE LOCALE

de participants habituels) et leurs capacités d’action (services non fonctionnels, organisation des instances diminuées, projets amputés de leurs budgets). L’impact économique de la crise du COVID-19 est important, des difficultés à maintenir le même niveau d’activité économique ont été mentionnés, certains commerces ont ralenti et ont été au bord de la faillite selon les IC interrogés. La fermeture des frontières a également ralenti les acteurs dans leurs activités.

Face à ces changements, les IC soulignent le besoin d’adapter leurs activités face à la situation de déplacement via des formations ou des renforcements de capacité. Ils évoquent à titre d’exemple des besoins de renforcement de capacité dans le domaine de la gestion, de la finance ou du marketing via l’intervention de l’Etat ou l’accompagnement via des partenaires de l’aide. L’idée évoquée étant également de promouvoir et de sensibiliser les acteurs à la résilience et l’adaptation de leur mode de fonctionnement (modification des formes de partenariats, des activités, etc.).

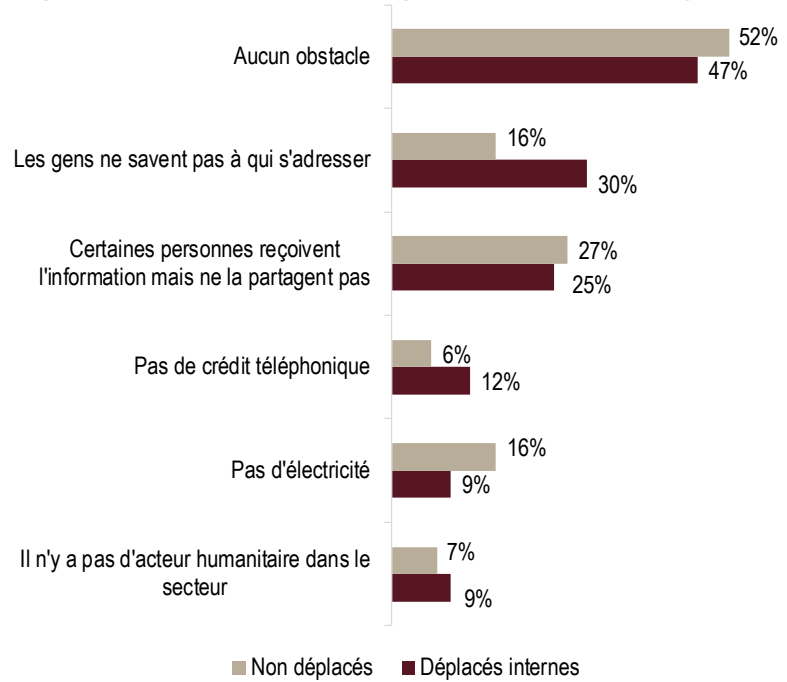
3.3.1. ACCÈS À L’INFORMATION

Principales sources d’information

La principale source utilisée par les ménages PDI pour obtenir des informations relatives aux infrastructures sociocommunautaires de base dans le bassin de vie et au niveau de leur lieu d’installation était le cercle amical et familial (PDI : 48%, non déplacés : 45%) suivi par les leaders communautaires (PDI : 35%, non déplacés : 26%). Enfin, 11% des ménages PDI enquêtés et 10% des ménages non déplacés ont identifié les autorités locales comme leur principale source d’information sur les infrastructures et services sociocommunautaires.

Environ la moitié des participants s’appuient sur les informations transmises par la radio (52% des ménages PDI et 40% des ménages non déplacés), le face-à-face et le téléphone sont également des canaux d’informations particulièrement utilisés (environ 1/3 chacun). Les participants des groupes de discussions rapportent également transmettre l’information et

Graphique 16. Principales types de difficultés des ménages pour accéder à de l’information, par statut (en % de ménages)



s’informer via les leaders de quartiers, conseillers, comités. Également, aux cours des cartographies participatives, les participants indiquent le recours aux crieurs publics, à des réseaux de proches, ou à des rencontres : thés débats par exemple, comme moyens d’accès à l’information très utilisés.

Barrières d’accès

Les barrières d’accès à l’information mentionnées par les participants aux cours des groupes de discussions sont de plusieurs ordres. Le manque de moyens des ménages n’ayant pas de téléphone, de radio ou d’unité mobile pour appeler les leaders communautaires entravent l’accès à l’information. De plus, nombre de participants mentionnent le besoin d’augmenter le nombre de crieurs publics, déplorant leur nombre insuffisant, et leur manque comme une barrière d’accès à l’information. Finalement la majorité des participants indiquent la nécessité de faire des communiqués à la radio pour transmettre les informations. Ce point peut être mis en résonance avec l’insatisfaction des ménages ayant bénéficié d’une assistance humanitaire. 50% des ménages ayant bénéficié d’une assistance humanitaire au cours des trois derniers mois, en étant

insatisfait, mettaient en cause les difficultés à d’obtenir de l’information sur l’assistance disponible.

Lieux de rencontre et d’accès à l’information

Selon les participants des cartographies participatives, les lieux de culte et le centre communautaire sont les principaux lieux de rencontre du secteur 1. Toutes les communautés y ont accès, cependant, en saison des pluies, il devient difficile de s’y rendre. En ce qui concerne l’accès à l’information, outre les lieux de culte, les gens se tournent vers la mairie et l’Action sociale, le marché à bétail, le centre communautaire et le grand terrain de Mariam Juali. Il n’y a pas de différence d’utilisation entre les communautés, mais l’accès est difficile en saison des pluies également selon les participants.

Les comités et les conseillers ou conseil villageois de développement (CVD) ont été identifiés par les participants aux groupes de discussion PDI comme non déplacés comme des personnes ressources pour obtenir de l’information.

Les PDI se rendent également au centre communautaire, à pied ou à vélo selon le moyen de transport dont ils disposent. Il leur faut environ 45 minutes pour s’y rendre. Les principales difficultés liées aux lieux d’information mentionnées par les participants PDI sont liées au manque de disponibilité des acteurs informés ou leur difficulté à savoir où chercher l’information.

3.3.2. PROTECTION ET COHÉSION SOCIALE

Sentiment de sécurité

Dans l’ensemble, les ménages enquêtés ont rapporté se sentir en sécurité dans leur lieu actuel d’installation pour 90% des ménages PDI enquêtés et 83% des ménages non déplacés. L’évolution de ce sentiment de sécurité est positive pour la majorité : 81% des ménages PDI et 64% des ménages non déplacés indiquent une amélioration, ou une stabilité (PDI : 16%, non déplacés : 24%). La détérioration du sentiment de

sécurité est rapportée de manière considérablement différentes par les ménages PDI et les ménages non déplacés : seul 2% des PDI indiquent une détérioration de la situation sécuritaire, contre 12% des ménages non déplacés. Ce résultat peut être mis en relation avec les groupes de discussions, les participants non déplacés répondants indiquent une détérioration de la situation sécuritaire depuis l’arrivée de PDI, avec une augmentation des vols et du banditisme selon eux. Par ailleurs, parmi des ménages interrogés, 5% des ménages PDI et 18% des ménages non déplacés ont indiqué avoir subi au moins une violation de la propriété au cours des 30 derniers jours.

Les déplacements pour l’approvisionnement en bois de chauffe sont particulièrement cause d’insécurité et notamment de violences basées sur le genre (VBG)⁴⁷; or la majorité des ménages ont rapporté avoir recours à son utilisation (PDI : 99%, non déplacés : 89%). Les conditions d’accès se sont grandement dégradées sur les trois derniers mois, 84% des ménages PDI et 76% des ménages non déplacés indiquent une dégradation des conditions d’accès. Selon ces derniers, les principales inquiétudes liées à son utilisation sont dû au manque de moyens financiers pour s’en procurer (PDI : 89%, non déplacés : 65%), à la distance à parcourir pour ravitaillement (PDI : 54%, non déplacés : 45%). L’insécurité sur le trajet et l’insécurité lors de l’approvisionnement sont rapportés par 18% des ménages PDI et 19% des ménages non déplacés.

Les principales inquiétudes en matière de sécurité rapportées par les groupes de discussion concernent la peur des violences perpétrées par les groupes armés, notamment les agressions sexuelles, les exactions et les enlèvements. La majorité des groupes de discussions a rapporté une peur constante dans la localité et rapportent des états approchants des troubles de stress post-traumatiques (peur au moindre bruit (tir de fusil, pneu qui éclate), rapportant à des événements subit)⁴⁶.

Les facteurs de risques rapportés par les participants des groupes de discussion semblent également en grande partie liés aux troubles de stress post-traumatiques des violences (tirs de fusils, torches la nuit, etc.). Aussi, la nuit est particulièrement source d’insécurité et

46 [Rapport d’évaluation rapide sur la prévention et la prise en charge des Violences Basées sur le Genre, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans la région de l’Est](#), Violence Basée sur le Genre (Sous Cluster), Cluster Protection, juin 2020.48 Les outils utilisés n’ont pas été créés pour appréhender en profondeur les difficultés rencontrées par les ménages PDI en matière de protection. Néanmoins, une évaluation dédiée

sur ce thème (notamment protection et santé mentale) pourrait permettre de mieux comprendre les besoins des ménages suite aux potentiels traumatismes subis par une partie voire dans certains cas la totalité des membres qui ont fui des violences dans leur localité d’origine

facteur de risques selon les répondants, tout comme le manque d'éclairage. Aucun espace sécurisé n'est mentionné par les participants, l'ensemble des groupes insiste sur le fait que l'insécurité est ressentie partout, hormis à proximité des zones éclairées (zones loties) et à proximité des forces de défenses et de sécurité (FDS) « car elles ont des moyens de défense ».

Finalement, le manque de moyens financiers et/ou la perte d'emploi favorise la situation de risque sécuritaire selon les participants hommes des groupes de discussions. La pauvreté est rapportée comme un risque pouvant conduire à une dégradation de l'état de santé pour les membres du ménage.

Violences basées sur le genre (VBG)

Formes et facteurs principaux

Selon les participantes, les violences basées sur le genre (VBG) concernent principalement les rapports de couple. Les participantes plus âgées ont indiqué ne pas se sentir concernées par le sujet, seules les femmes encore en âge de procréer étant concernées. La torture a été mentionnée comme forme de violence basée sur le genre la plus présente au sein de leur communauté. Les femmes participantes mentionnent comme principale forme de cette dernière, des violences domestiques.

Des formes de violences physiques et émotionnelles (torture, insultes et injures, menaces, manque de respect) et de violence économique (refus de donner de l'argent à l'épouse, dépendance économique vis-à-vis du mari, abandon du foyer, négligence des besoins de la famille) ont également été mentionnées.

Évolution et vulnérabilités liées à la pauvreté

Les participantes mentionnent qu'une dégradation des conditions de vie entraînant une vulnérabilité grandissante des populations, surtout les femmes déplacées.

Les femmes non-déplacées mentionnent que les mariages forcés et précoces ont été moins nombreux et moins pratiqués dans leur communauté qu'auparavant. Au contraire, les participantes PDI indiquent une

augmentation de leur nombre. Cela est expliqué en partie par les participantes par les difficultés financières importantes des ménages PDI ayant peu de moyen suite à leur déplacement. Les femmes PDI mentionnent également que les cas de violence basée sur le genre sont aggravés par la situation de déplacements et présentes sous de nouvelles formes, exposées, par exemple, plus facilement à des situations d'exploitations sexuelles pour l'accès à des aides.

Les femmes seules (dont les veuves, les femmes répudiées et les femmes en difficultés financières) sont, selon les participantes, plus exposées à des risques de violences basées sur le genre infligé par un homme extérieur au ménage. Également, se trouver seule dans un lieu, comme la maison, est selon elles, un facteur de risque, tout comme être présent dans les lieux où les considérations religieuses ne tolèrent pas leur présence simultanée à celle d'hommes.

Ressources vers lesquelles se tourner et barrières d'accès aux services

Selon les ménages interrogés, en cas de VBG les survivantes ne se tourneraient majoritairement pas vers une ONG : L'Action Sociale (PDI : 73%, non déplacés : 59%), la police et la gendarmerie (PDI : 44%, non déplacés : 58%), ou les leaders communautaires (PDI : 38%, non déplacés : 53%) sont les principales ressources vers lesquelles les ménages iraient chercher des ressources.

La principale barrière d'accès à une aide est le manque de moyen financier. De plus, les démarches sont longues et aboutissant rarement, cela justifie la non-sollicitation d'aide ou d'assistance en cas de besoin (nécessite de nombreux déplacements et d'important moyens financiers) selon les participantes. La peur des représailles ainsi que la honte et la stigmatisation des survivantes font également partie des raisons expliquant ne pas chercher une assistance. Dans la même veine, les conséquences sociales impliquées par la divulgation de la violence subie, ou la peur de ces conséquences (lors de cas entre voisins par exemple) empêchent de mentionner le cas à quiconque selon les participantes (répudiation, difficulté future à trouver un mari ou à se faire accepter).

Niveau d'accès à l'information et connaissance des mesures juridiques et de protection

Les deux groupes mentionnent l'existence de mécanismes locaux d'éducation aux VBG. Des participantes non-déplacées témoignent de l'existence d'un groupe d'hygiène et assainissement qui aborde et sensibilise aux questions de VBG. Des mécanismes d'informations et de communication sont mis en place par la Maison de la femme, INTERSOS et d'autres ONG, le centre d'éveil et la police. Les participantes mentionnent cependant le manque d'information sur les organisations intermédiaires à l'Action Sociale vers lesquelles il est possible de se tourner. A titre d'exemple, les femmes membres du groupe d'hygiène et assainissement indiquent manquer d'information, bien qu'elles mettent en place des discussions à ce sujet.

Les participantes mentionnent dans l'ensemble une méconnaissance des mesures juridiques et de protection existante (l'existence d'un numéro vert pour les cas de VBG est mentionnée par seule une participante). De plus, elles évoquent une insatisfaction quant aux mesures juridiques et de protection existantes : une lenteur administrative, longue attente avant que la décision soit rendue, l'autrice de la plainte doit à plusieurs reprises aller à des interrogatoires (les moyens de déplacement ne sont pas toujours disponibles).

3.3.3. GOUVERNANCE LOCALE

Autorités locales

Les institutions locales de la ville de Fada N’Gourma ont un rôle clé dans la gestion de la situation des PDI dans la ville. Tous les services déconcentrés sont par ailleurs représentés au niveau de la préfecture, de la région et au niveau de la commune selon les IC interrogés.

Les principaux documents régissant l'organisation de la ville et mentionné par les IC sont la loi et le code Général des Collectivités Territoriales, portant sur l'organisation de la décentralisation des services de

l'Etat, et le Plan Communal de Développement (PCD) en tant que documents d'orientation de la politique communale en matière de développement. Plusieurs IC ont mentionné différents textes de loi relatifs à des domaines/secteurs spécifiques de la décentralisation. Le PCD a été mentionné comme un document de fonctionnement interne et non pas un texte législatif. Ce document est mentionné comme un document de référence en matière de développement.

Le CODESUR et ses déclinaisons nationale et provinciale (CONASUR, COPROSUR) sont les organismes centraux de l'action de réponse à la situation de déplacement, selon les IC institutionnels. Le préfet et l'Action sociale ont mentionné quant à eux l'existence du plan de contingence de la commune de Fada de 2019.

Quand bien même, les IC des institutions locales identifient certaines limites à la coordination générale, des directives (au niveau régional, provincial et départemental) ou plan d'action/de réponse à la situation actuelle existent. Les différents organismes mentionnés par les IC interrogés dans la mise en place des directives et plans d'action de réponse à la situation de déplacement sont le CODESUR, le COPROSUR, le CONASUR et l'Action Sociale. Les directives gouvernementales sont les principales directives et plans d'action de réponses à la situation de déplacement selon les IC. Les directives développées avec la DR de l'action sociale sont également mentionnées tout comme le plan de contingence de Fada N’Gourma. Les IC mentionnent également la complémentarité possible entre le rôle des acteurs humanitaires et de développement et les acteurs institutionnels comme un moyen pertinent pour une meilleure prise en compte et gestion des personnes impactées par la situation.

Défis évoqués

Bien que ces directives/plan d'action de réponses soient considérées comme utiles, les acteurs institutionnels mentionnent le peu d'évolution de ces dernières depuis l'arrivée de PDI, faute de moyens financiers permettant de réorienter les actions et fautes de possibilités de modification du budget. Les IC font ressentir une incapacité d'action face à la

situation dû à un manque de partenaires financiers et opérationnels bien que le nombre d’acteurs présents ait fortement augmenté.

Les IC des autorités locales ont aussi identifié certaines limites au niveau du processus de coordination et des instances de concertation actuellement en cours à Fada N’Gourma, évoquant la création de cadres parallèles aux cadres officiels pour des raisons politiques, dupliquant par exemple, les instances similaires au CODESUR.

Société Civile

Les acteurs de la société civile de la ville de Fada agissent principalement dans le domaine de l’associatif et du développement, particulièrement du développement rural selon les IC. Certaines organisations de la société civile (OSC) avaient par exemple en place des projets d’accompagnement des personnes vulnérables par des projets agricoles, mis en place en grande partie par des associations locales. L’arrivée de populations déplacées dans la ville est un défi considérable pour ces organisations qui ont dû réorienter la majorité de leurs activités selon les IC interrogés. Les acteurs implantés dans la ville de Fada était précédemment spécialisés dans le développement, selon plusieurs IC interrogés (4/6) de nombreux acteurs ont ainsi mis en place des programmes d’action humanitaire dans le domaine de l’abri, de l’aide alimentaire et du transfert monétaire. Dans une moindre mesure, les IC ont mentionné que les OSC ont mis en place des projets d’intégration sociale des PDI et des projets de relèvement (par le financement d’initiatives de développement portées par les PDI, avec entre autre des appuis au lancement de projets individuels du type AGR via ou des formations.

Défis évoqués

Bien que les membres des OSC connaissent l’existence de certaines directives gouvernementales et plans d’action, ils reconnaissent également des difficultés à suivre ces dernières du fait d’un manque de connaissance de ces dernières. Les IC interrogés évoquent plus particulièrement le fait que la mise en place d’action humanitaire est récente à Fada.

De ce fait, ils remarquent un manque de coordination dans l’intervention. Finalement, la réorientation de la majorité des activités de l’acteur interrogé crée des besoins tel que le renforcement de capacités en actions humanitaire comme plusieurs IC le mentionnent.

Perceptions des ménages

Plus de la moitié des ménages interrogés indiquaient n’avoir aucune influence, ou pas d’influence réelle dans le processus de décision locale (85% des ménages PDI et 66% des ménages non déplacés). Les ménages PDI se sentent relativement moins impliqués que les ménages déplacés : 8% des ménages PDI contre 18% des ménages non déplacés. De plus, la majorité des ménages indiquent n’être jamais ou rarement informés des décisions prises au niveau local (PDI : 85%, non déplacés : 74%).

Selon les ménages non déplacés interrogés, les principaux acteurs impliqués dans les processus décisionnels locaux sont les leaders communautaires (62%), puis le conseil villageois de développement (CVD) (53%), tandis que les ménages PDI considèrent les autorités municipales (62%) et les leaders communautaires (58%) comme les principaux acteurs impliqués dans les processus décisionnels locaux. Les ménages non déplacés indiquent les leaders communautaires (62%), les CVD (46%), les autorités municipales (44%), les acteurs humanitaires (41%) et les compagnies privées (23%) comme étant les principaux acteurs impliqués dans le processus décisionnel.

Les ménages ont également été interrogés sur l’interlocuteur principal vers lequel ils se tourneraient en cas de plainte concernant une infrastructure sociocommunautaire de base. Environ un tiers des ménages enquêtés contacteraient en priorité les leaders communautaires (PDI : 41%, non déplacés : 33%). Les ménages non déplacés contacteraient également prioritairement la municipalité (31%) et les forces de défense et de sécurité (14%). Les ménages PDI se tourneraient vers l’action sociale (25%) ou la municipalité (19%).

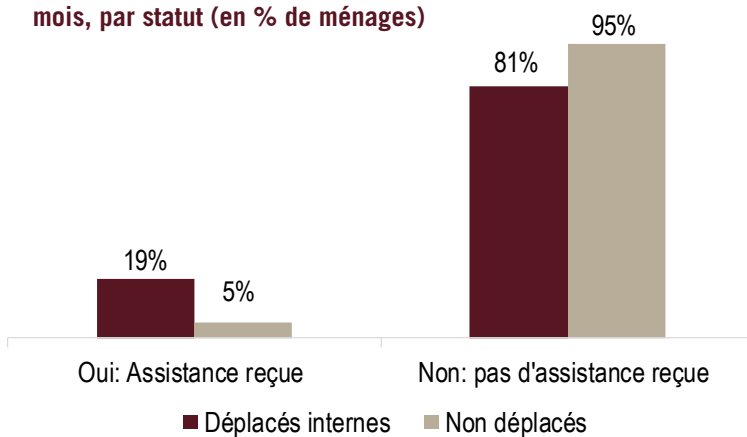


3.3.4. ASSISTANCE HUMANITAIRE

Besoins humanitaires

La quasi-totalité des ménages PDI ont indiqué que l’assistance en sécurité alimentaire est celle dont les ménages ont le plus besoin (93% des ménages). Ce besoin concerne aussi plus de la moitié de ménages non déplacés (60% d’entre-deux). Les besoins des ménages déplacés internes et des ménages non déplacés sont de manière général relativement similaires. Environ la moitié des ménages PDI et des ménages non déplacés indiquent un besoin en transfert monétaire (PDI : 53%, non déplacés : 55%) en AGR (PDI : 52%, non déplacés : 55%) en abris, AME (PDI : 47%, non déplacés : 40%) et en santé (PDI : 35%, non déplacés : 43%).

Graphique 17. ménage ayant bénéficié d’une assistance humanitaire dans la ville de Fada au cours des trois derniers mois, par statut (en % de ménages)



Mode d’administration de l’assistance

Une grande partie des ménages rapportent ne pas avoir bénéficié d’assistance humanitaire au cours des trois mois précédant la collecte de données (95% de la population locale et 81% des ménages PDI), seule une minorité de la population semblait être prise en charge.

Un certain nombre de ménages ont rapporté des vulnérabilités qui pourraient ouvrir à un besoin en assistance, cependant, les participants des groupes de discussions indiquaient ne pas avoir reçu d’aide depuis sept mois. Depuis 2021 il semble qu’il y ait un

manque de couverture de l’assistance humanitaire, les participants indiquent une vague d’assistance humanitaire apportée fin 2020, début 2021⁴⁷. Parmi les ménages ayant bénéficié d’une assistance, la majorité a reçu une aide en nature (PDI : 80%, non déplacés : 100%) ou un transfert monétaire (PDI : 60%, non déplacés : 40%).

Concernant les ménages ayant bénéficiés d’une aide dans les trois derniers mois précédent la collecte, 93% des ménages PDI et 80% des ménages non déplacés ont reçu une aide alimentaire. L’assistance en matière de santé a concerné 20% des ménages PDI et l’assistance en EHA, 13% d’entre eux. Presque la moitié des ménages non déplacés (40%) ayant reçu récemment une aide indiquent avoir bénéficié d’abri et/ou AME.

L’assistance reçue provient en majorité d’acteurs d’ONG (100% des ménages répondants). Dans une moindre mesure, les ménages concernés indiquent avoir bénéficié d’une assistance du gouvernement (PDI : 7%, non déplacés : 40%) ou d’une association locale.

Satisfaction vis-à-vis de l’assistance

Les ménages enquêtés rapportent pour une grande partie d’entre eux être très satisfait par l’assistance reçue (67% des ménages PDI). Cependant, ce sont tout de même 13% d’entre eux qui se déclarent être insatisfaits. Les raisons avancées sont la quantité insuffisante d’assistance (100%), l’irrégularité de l’assistance reçue/distribuée (50%) et le manque d’information quant aux possibles aides (50%).

Les participants aux groupes de discussions et ateliers de cartographies participatives indiquent également une insatisfaction quant à l’aide humanitaire apportée. Ces derniers, autant participants PDI que non déplacés, ont fait état de situations de corruption d’acteurs de l’aide dans la ville de Fada N’Gourma. Les participants mentionnent avoir eu connaissance de cas de favoritisme.

4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

FADA N’GOURMA



4.1. PRINCIPES DIRECTEURS

Interpréter les besoins pour construire un projet de territoire

Les orientations stratégiques et le plan d’action présentés sont le résultat du travail de recherche et de planification consultative facilité par AGORA auprès des parties prenantes de la commune de Fada N’Gourma. Partant des résultats de l’évaluation territoriale (diagnostic territorial et évaluation des besoins), qui offrent une lecture partagée des besoins, mais aussi des enjeux et des opportunités propres au territoire du site urbanisé, l’objectif a été de les interpréter, de les prioriser, et de construire un projet de territoire adapté aux réalités du bassin de vie. Le plan de priorisation des interventions du bassin de vie de Fada N’Gourma propose une feuille de route détaillée pour des interventions complémentaires au bénéfice de la zone et de ses habitants. Ce document de planification est un instrument destiné à guider tous les acteurs du territoire, notamment les acteurs publics et leurs partenaires extérieurs dans le choix d’interventions. Celles-ci sont pensées de sorte à renforcer la résilience des populations occupant le bassin de vie, ainsi qu’à favoriser durablement l’intégration de la zone dans le tissu urbain de la commune. Il n’a pas la vocation à être entièrement exhaustif et AGORA encourage les acteurs impliqués dans le suivi du PLR à l’amender, l’améliorer et d’en faire un outil pérenne.

Aligner les actions en faveur du site urbanisé avec les priorités de développement communal

Les stratégies envisagées pour améliorer les conditions de vie des populations occupant le bassin de vie s’insèrent pleinement dans les priorités de développement communal, énoncées dans le Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Fada N’Gourma, finalisé en juillet 2017. La formulation d’un plan local de relèvement spécifique pour accompagner le relèvement du bassin de vie du Secteur 1 de Fada N’Gourma répond à un besoin de planification localisée, dans la mesure où le PCD propose une vision du développement de l’ensemble de la commune, antérieure à la situation actuelle de déplacement. Ce plan de priorisation permettra aux autorités communales de rassembler les différents acteurs de l’aide et les communautés du site autour d’un agenda commun spécifiquement conçu pour le site urbanisé, et une feuille de route

détaillée directement imprégnée des objectifs du développement communal.

Planifier les besoins d’investissement local à court et moyen terme

Les interventions de relèvement retenues couvrent la période 2022-2024, et ne sont qu’en partie financées, les acteurs en capacités de réponse, sont encouragés à se positionner.

Une approche participative et décisionnelle

L’atelier de planification participative s’est tenu en octobre 2021 à Fada N’Gourma, sous la présidence du Haut-Commissariat. Une vingtaine de participants, issus du Conseil Régional, de la préfecture, des collectivités, des services techniques déconcentrés de l’État, des communautés bénéficiaires du projet, des ONG actives sur le bassin de vie, des agences des Nations Unies et de ses partenaires de mise en œuvre, ont participé à cet atelier. À la suite d’une présentation détaillée des résultats de l’évaluation territoriale et d’une discussion autour de leur interprétation, les participants se sont réunis en groupes de travail pour élaborer les plans de réponse selon leurs domaines d’expertise propres. Des groupes de travail ont été organisés pour couvrir les aspects liés aux services sociaux de base, aux moyens d’existence et au développement économique, à la protection et à la cohésion sociale. En février 2022, un atelier de restitution s’est tenu à Fada N’Gourma. L’occasion fut de restituer ce plan aux acteurs ayant participé à son élaboration et d’échanger sur les différents points d’enrichissement nécessaires.

Les priorités d’intervention retenues pour favoriser le relèvement socio-économique et urbain à long terme du bassin de vie, du Secteur 1 de Fada N’Gourma sont présentées dans les pages qui suivent, selon 6 axes stratégiques :

1. Améliorer l’accès à l’eau, à l’hygiène et à l’assainissement ;
2. Favoriser l’installation et l’accès à l’abri durable sur le bassin de vie ;
3. Améliorer l’accès au système de soins ;
4. Améliorer les conditions d’accès à l’éducation ;
5. Améliorer la sécurité alimentaire et renforcer les opportunités économiques pour les habitants ;
6. Favoriser le vivre ensemble.

4.2. ÉTAT DES LIEUX SECTORIEL

EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT



ACTEURS IDENTIFIÉS

- **Direction Régionale de l’Eau et de l’Assainissement de l’Est (DREA-Est)**
En charge de la réalisation des Adduction d’Eau Potable Simplifiées (AEPS).
- **Direction Provinciale de l’Eau et de l’Assainissement de l’Est (DPEA-Est)**
Réalisation de formation auprès Comité de Gestion de Points d’Eau (CGPE) et des Associations des Usagers de l’eau.
- **Etablissement Publics Communaux de Développement (EPCD)**
Les EPCD sont les maîtres d’œuvre délégués de la commune. Pour les études, la sensibilisation, la formation et la réalisation d’ouvrages d’art en assainissement.
- **Association d’Usager de l’Eau (AUE)**
Suivi et réception des ouvrages.
- **Office National de l’Eau et de l’Assainissement (ONEA)**
A pour mission le développement et l’amélioration et la gestion du service public de l’eau de la ville.
- **Cluster EHA Burkina Faso, Région Est**
Appui technique, suivi à la réalisation des forages et suivi des normes et standards.



HISTORIQUE⁴⁸

- Welthungerhilfe (WHH) a réhabilité deux forages et installé de nouveaux forages en **2021**. Réhabilitation de 3 forages équipés d’une PMH dans le Secteur 1 et vidange de 120 latrines (au niveau de la ville).
- Sensibilisation par relais communautaires formés aux bonnes pratiques d’hygiène par ACTED, en **2021**.
- Latrines en cours de réalisation par Action contre la faim (ACF), **en janvier 2022**.
- Formation d’artisans réparateurs de forages. Donation de caisses à outils aux artisans réparateurs formés par le CICR, **2021-2022**.



DOCUMENTATION

- Ministère de l’Eau et de l’Assainissement (MEA)
 - *Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable 2016-2030*, mai 2016
 - *Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » (PS-EEA, 2018-2027)*, juin 2018
 - *Stratégie Nationale de l’eau, 2021-2025*, décembre 2020
 - *Plan d’Actions de la Stratégie Nationale de l’eau, 2021-2025*, octobre 2020
 - *Programme National d’Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE), 2016-2030*, juin 2016
 - *Plan d’action 2021-2025 du programme national des aménagements hydrauliques à l’horizon 2030*, décembre 2021
- Cluster EHA Burkina Faso,
 - *Orientations techniques pour les interventions en matière d’eau, d’hygiène et d’assainissement en situation d’urgence au Burkina Faso*, octobre 2020
 - *Intervention sur les pompes à motricité humaines (PMH)*, février 2021
 - *Proposition de contenu harmonisé pour les kits WASH*, mars 2020
- Sphère, *Standards Sphère sur l’approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l’hygiène (EHA)*
 - *Standard 2.1 sur l’approvisionnement en eau : Accès à l’eau et quantité (p123)*
 - *Standard 3.2 sur la gestion des excréments : Accès et utilisation des toilettes (p134)*



BONNES PRATIQUES

- Recruter la main d’œuvre locale et acheter les matériaux sur les marchés locaux.
- Partager les données techniques avec la commune et les DREA/DPEA, suite aux constructions et aux réhabilitations des différents points d’eau.

⁴⁸ Cette liste n’est pas exhaustive, elle n’a pas pour vocation à représenter l’ensemble des interventions présentes.

ABRIS, LOGEMENTS ET ARTICLES MÉNAGERS ESSENTIELS



ACTEURS IDENTIFIÉS

- **Ministère de l’Action sociale**
Identification des ménages à besoin d’abris et enregistrement des listes de ménages PDI.
- **Cluster Abris Burkina Faso**
Assurer une identification précise des bénéficiaires, coordonner la mise en place d’évaluations.
- **Mairie de Fada N’Gourma**
Identifier si des accords formels de tenure existent sur les zones proposés.
- **Direction Régionale de l’Urbanisme (DRU)**
Assurer une identification précise des bénéficiaires.
- **Comité Communautaire Mixte de gestion**
Identification des critères de ciblage et identification des bénéficiaires.
- **Direction de la jeunesse et de l’entrepreneuriat des jeunes**
Organisme dispensant des formations professionnelles et des apprentissage.



HISTORIQUE⁴⁸

- Réalisation d’abris d’urgence et abris semi-durable en cours de réalisation. Distribution d’un premier transfert monétaire par PLAN Burkina, **en 2021-2022**.
- Distribution de kits AME à Fada N’Gourma, **d’octobre à décembre 2021** par Action Contre la Faim (ACF) en solutions d’abris d’urgence ainsi qu’en AME.
- Construction par ACTED d’abris en banco. Distribution de matériaux de construction. Transferts monétaires en deux tranches, aux bénéficiaires abris en banco pour la finalisation de leurs abris. Signature des certificats de conformité et de remise des abris finalisés **décembre 2021 - janvier 2022**.
- Installation de tentes dans le Secteur 1, en **octobre 2020** installation par Plan Burkina, de tentes HCR et identification par l’Action Sociale de bénéficiaires.



DOCUMENTATION

- Cluster Abris Burkina Faso,
 - *Typologie d’abris au Burkina Faso, septembre 2020*
 - *Kit Abri / AME complet / Minimum complet, décembre 2020*
 - *Guide opérationnel pour la mise en œuvre de projets d’abris et articles ménagers essentiels (AMEs) sous forme de transfert monétaire en réponse à la crise au Burkina Faso, janvier 2021*
 - *Redevabilité envers les bénéficiaires dans les interventions en articles ménagers essentiels et abris d’urgence, juin 2021*
 - *Kit à outils Cluster Abri/AME, juillet 2021*
- Catholic Relief Services, *Cash pour la location, présentation Cluster Abris, septembre 2021*
- ACTED, *Rapport d’Analyse de marché Fada Région Est, Kits abris – Kits Articles Ménagers Essentiels – Kits d’Hygiène, février 2021*
- *Code de l’urbanisme et de la construction au Burkina Faso, LOI N° 017-2006/AN du 18 MAI 2006 PORTANT CODE DE L’URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION AU BURKINA FASO, mai 2006*
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), *Step-by-step guide for rental assistance to people affected by crisis (en anglais), juillet 2020*



BONNES PRATIQUES

- Acheter des matériaux locaux et recruter localement.
- Respecter le calendrier des saisons pour la constructions d’abris.
- Les activités de Suivi post-distribution sont essentielles pour un suivi technique et constater la correcte stabilisation des murs.
- Interventions en faveur des ménages les plus pauvres (ménages PDI et ménages non déplacés).

SANTÉ



ACTEURS IDENTIFIÉS

- **Ministère de la Santé**
Appui technique et stratégique aux régions.
- **Médecin chef de district sanitaire**
Équipes mobiles : redevables au district sanitaire.
- **L'équipe cadre du district sanitaire de Fada N’Gourma**
Entité opérationnelle d'administration des services de santé. Formation du personnel.
- **Mairie**
Suivi des projets et plaidoyer auprès des acteurs extérieurs.
- **Action Sociale**
Chargée de la coordination en matière de prévention et de gestion de catastrophes et de crises humanitaires dont santé : CODESUR et COPROSUR pour les échelons régionaux et provinciaux.
- **Cluster Santé Burkina Faso**
Suivi de l'aide régionale et appui au suivi des stratégies de réponse en santé.



DOCUMENTATION

- Cluster Santé Burkina Faso, *Bulletin n°22 du cluster santé, novembre 2021*
- Ministère de la santé,
 - *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2021-2030), avril 2021.*
 - *Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre, septembre 2020*
- Sphère, *Standards Sphère sur la santé, 2018*
 - *Standard 1.1 sur les systèmes de santé : Fourniture des services de santé, p340*
 - *Standard 1.2 sur les systèmes de santé : Personnel de santé, p343.*



HISTORIQUE⁴⁸

- Déploiement d'une clinique mobile en réponse aux alertes et au déplacement de population vers la ville de Fada N’Gourma par Première Urgence Internationale (PUI), depuis **2021**.
- Appui à la prise en charge des PDI au CSPS du Secteur 11 de Fada à travers la mise à disposition de médicaments au DMEG par le CICR, en **2021**.
- Dans le District Sanitaire de Fada, ACF appuie 4 CSPS hébergeant des PDI à travers 4 RH additionnelles et 2 cliniques mobiles opérationnelles en **février 2021**. La clinique mobile couvre les 4 aires sanitaires avec des sites communautaires.
- Appui aux références des cas de Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) avec complications médicales et suivi de leur prise en charge au CHR de Fada, INTERSOS, en **septembre 2021**.



BONNES PRATIQUES

- Acheter et recruter localement.
- Éviter la duplication de fonds d'appui existants au niveau de la ville de Fada N’Gourma en coordonnant les actions avec les Directions Régionales, Provinciales et le cluster Santé.
- Éviter la duplication des sorties et de la couverture géographique des cliniques mobiles en coordonnant les actions avec les Directions Régionales et Provinciales et le cluster Santé.
- Continuer des actions de plaidoyer sur la gratuité des soins de santé élargie dans les zones affectées par la crise humanitaire.



ÉDUCATION



ACTEURS IDENTIFIÉS

- **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)**

Documents de normes éducatives.

- **Secrétariat technique de l'éducation en situations d'urgence (ST-ESU)**

Recrutement et affectation du personnel enseignant.

- **Mairie de Fada N’Gourma**

Appui au pilotage du système éducatif.

- **Direction Provinciale de l'éducation Pré-scolaire Primaire et Non Formelle (DPEPPNF)**

Suivi des projets et plaidoyer auprès des acteurs extérieurs.

- **Association des Parents d'Elèves (APE)**

Sensibilisation de la population et suivi des projets.

- **Sous-cluster Régional Éducation (Région Est)**

Appui à la priorisation de la réponse.



HISTORIQUE⁴⁸

- Formations d'enseignants : sur la réduction de risque de conflit et sur l'éducation pour la paix. Mise en place de plans de préparation et de réponse d'urgence dans les écoles. Prise en charge psychosociale par Humanité & Inclusion en **janvier 2022**.
- Distribution de nourriture dans les cantines scolaires (riz, légumineuses, huile, CSB et sel) par le programme alimentaire mondial (PAM) en **2021**.
- UNICEF a doté 8 écoles de la ville en salle de classe temporaire soit 21 tentes distribuées en **janvier 2021**.
- En août 2021, les services déconcentrés de l'État, ont construit des forages et des points d'eau au niveau de 6 écoles de la ville.



DOCUMENTATION

- Cluster Éducation du Burkina Faso, *Normes d'Éducation en Situations d'Urgence*, avril 2021
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN),
 - *Plan d'action pluriannuel (PAP) 2017-2020 du plan sectoriel de l'éducation et de la formation*, mai 2017
 - *Loi No. 013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation*, juillet 2007
 - *Manuel des normes éducatives au Burkina Faso*, janvier 2020
 - *Recensement du personnel administratif du MENAPLN*, 2021
 - *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, 2020-2021*
 - *Annuaire statistique de l'enseignement post-primaire et secondaire, 2020-2021*
 - *Politique Sectorielle de l'Éducation du Burkina Faso (PSE: 2014-2023)*, septembre 2013
 - Rapport statistique mensuel de données d'Éducation en Situation d'Urgence du 30 novembre 2021
- Réseau Inter-Agences pour l'éducation en Situations d'Urgence (INEE), *Standards Minimums pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement*, 2010.



BONNES PRATIQUES

- Recruter et acheter localement.
- Assurer une égale représentation des femmes et des hommes lors du recrutement des enseignants.
- Organiser des missions de suivi trimestriel.
- Respecter les normes de construction des écoles



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AGRICULTURE ET AGR



ACTEURS IDENTIFIÉS

- **Action Sociale**
Chargée de la coordination en matière de prévention et de gestion de catastrophes et de crises humanitaires.
- **Direction régionale de l’Est de l’agriculture, des aménagements hydro-agricole et de la mécanisation**
Structuration et la professionnalisation des acteurs du monde rural.
- **Ministère de la jeunesse et de la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes**
Mise en place de formation de professionnalisation.
- **Chambres Régionales d’Agriculture de l’Est (CRA/Est)**
Représentant de tous les agriculteurs de la région.



DOCUMENTATION

- Programme Alimentaire Mondial (PAM), *Rapport de synthèse, Enquêtes de Post-Distribution Monitoring (PDM) des programmes d’assistance à travers les transferts monétaires (CBT), juillet 2021.*
- PAM-SONAGESS, *Bulletin conjoint d’information sur les marchés au Burkina Faso, septembre 2021.*
- Cash Working Group, Burkina Faso,
 - *Termes de références, novembre 2021*
 - *Panier de dépense minimum au Burkina Faso, novembre 2021.*
 - *Guide d’utilisation du Panier de Dépenses Minimum (MEB) du Burkina Faso, novembre 2021.*
- UNHCR, *Rapport d’Analyse des marchés Burkina Faso, mai 2021*



HISTORIQUE⁴⁸

- Enregistrements des PDI et distribution de vivres à **en 2021**, à l’échelle de la ville, par l’Action Sociale, DPFSNFAH/Gourma.
- Distribution de vivres (mil et maïs), distribution d’aliments nutritifs spécialisés aux femmes enceintes, allaitantes et aux enfants de moins de deux ans par INTERSOS, **en 2021**.
- Transferts monétaires en protection semences améliorées et formation à la culture maraîchère par le CICR, **en 2021-2022**.
- Transferts monétaires dans la commune de Fada aux ménages vulnérables et transferts monétaires en Activités Génératrices de Revenu (AGR) pour les ménages déplacés interne par Action Contre la Faim (ACF), **en 2021-2022**.



BONNES PRATIQUES

- Recruter la main d’œuvre locale et acheter les matériaux sur les marchés locaux si possible.
- Respecter le calendrier agricole.
- Mettre en place les comités de suivi des projets de relèvement.
- Assurer la qualité de semences dotées.

GOVERNANCE LOCALE, PROTECTION ET COHÉSION SOCIALE



ACTEURS IDENTIFIÉS

- **Action Sociale**
Chargée de la coordination en matière de prévention et de gestion de catastrophes et de crises humanitaires.
- **Mairie et institutions locales**
Suivi des projets et plaidoyer auprès des acteurs extérieurs.
- **Conseils villageois de développement (CVD)**
Sensibilisation de la population et suivi des projets.
- **Office National d’Identification (ONI)**
Organisme de délivrance de la Carte Nationale d’Identité Burkinabè (CNIB).



DOCUMENTATION

- *Cluster Protection du Burkina Faso,*
 - *Stratégie du Cluster Protection Burkina Faso 2021-2023, avril 2021.*
 - *Burkina Faso : couverture des principales radios communautaires, août 2019*
- *Groupe de travail sur l’engagement communautaire et la Redevabilité Burkina Faso,*
 - *Étude de cas, Collaboration mondiale et locale pour accélérer la mise en place d’une plateforme collective d’engagement communautaire et de redevabilité : leçons du Burkina Faso, janvier 2021*
 - *Termes de référence, mai 2020*
- *Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Burkina Faso, Mali et Niger, Plan de réponse régionale août 2021–décembre 2022, novembre 2021*



HISTORIQUE⁴⁸

- La commune de Fada N’Gourma a tenu en **juillet 2021** la quatrième édition de sa journée de redevabilité : Journée de dialogue et d’interpellation citoyenne (JDIC).
- Sensibilisation et dotation en kits de dignité. Animation de causeries (discussions, débats), accompagnement scolaire et professionnel, par ECPAT-France **en 2021**.
- Sensibilisation et dotation en kits de dignité. Animation de causeries, accompagnement scolaire et professionnel, ECPAT-France **en 2021**.
- Assistance PEC psychosociale, suivi communautaire de la protection, causeries éducatives, animations psycho-sociales, gestion de cas de VBG, assistance en kits de dignité aux personnes à besoins spécifiques, par INTERSOS Protection **en 2021**.
- Opération de délivrance de la CNIB dans la ville de Fada N’Gourma, au profit des élèves et de la communauté Rugga, en **octobre 2021**, par l’ONI.



BONNES PRATIQUES

- Tenir compte des associations existantes dans la localité.
- Impliquer les leaders communautaires, les gestionnaires de site nommés par l’Action Sociale et le Comité Communautaire Mixte de gestion dans la planification des activités.
- Formaliser les projets planifiés via un accord de partenariat avec la communauté.

4.2. CADRE LOGIQUE⁴⁹

Tableau 2 : Cadre logique

Objectif global : Favoriser le relèvement sioco-économique et urbain en terme d'aménagement urbain, de disponibilité des services essentiels, de développement agricole et d'opportunités socio-économiques et de cohésion sociale				
Objectifs stratégiques	Résultats	Indicateurs	Visée temporelle	Acteurs concernés
Axe 1 : Eau, hygiène et assainissement				
Améliorer l'offre en eau potable et ouvrage d'assainissement au profit des PDI et des non déplacés	De nouveaux points d'eau sont construits	Nombre de points d'eau construits - supérieur à 30	Court terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA
	Les points d'eau non fonctionnels ou partiellement fonctionnels sont réhabilités	Nombre de points d'eau réhabilités - supérieur à 6	Court terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA
	Les capacités des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) sont renforcées	Nombre d'AUE formé - supérieur à 1	Moyen terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA, AUE
	La population est sensibilisée sur les bonnes pratiques d'utilisation des points d'eau	Nombre de sessions de sensibilisation	Moyen terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA
	Des rencontres d'information ont été organisées	Nombre de rencontres d'information	Moyen terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA
	De nouvelles latrines publiques sont construites dans le bassin de vie	Nombre de latrines publiques construites	Court terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA
	La communauté a reçu des matériaux de pour construire des latrines familiales	Nombre de ménage ayant reçu des matériaux de construction	Court terme	Mairie, DREA-Est, DPEA-Est, ONEA
Axe 2 : Abris, logement et articles ménages essentiels				
Améliorer l'accès au logement	Le coûts des logements est appuyé via transferts monétaires	Nombre de ménages ayant reçu une aide aux coûts du logement	Court terme	Action Sociale, Mairie, DRU
	Les ménages les plus vulnérables ont reçu des kits complets d'abris d'urgence	Proportion de ménage ayant un abri pour l'ensemble des membres de son ménage	Court terme	Action Sociale, Mairie, DRU
Améliorer l'accès aux AME par l'appui le renforcement de capacités des associations et communautés	Les ménages les plus vulnérables peuvent se doter en AME via transfert monétaire	Nombre de ménage ayant reçue une aide en AME	Court terme	Action Sociale, Mairie
	Les capacités des associations de fabrication de produits locaux sont renforcés	Nombre d'association ayant reçue un renforcement de capacité	Moyen terme	Mairie, MJPEJ
	Des formations de fabrication d'AME ont été dispensées à la population	Nombre de ménages formés à la fabrication d'AME	Moyen terme	Action Sociale, Mairie, MJPEJ
Axe 3 : Santé				
Améliorer l'accès à la santé pour les ménages vulnérables	Un protocole de collaboration avec le centre médical (CM) est mis en place	Nombre de protocole de collaboration avec le CM mis en place	Moyen terme	CONASUR, Direction Régionale de la Santé, Mairie, Centres Médicaux, District Sanitaire
	Un fond d'appui pour améliorer l'accès à la santé des personnes les plus vulnérables est créé	Pourcentage de personnes vulnérables dont les charges des frais de santé et les actes médicaux sont pris en charge	Moyen terme	CONASUR, Direction Régionale de la Santé, Mairie, Centres Médicaux, District Sanitaire
Améliorer la couverture géographique en services de santé	Une clinique mobile est déployée à raison de deux sorties par semaine	Nombre de sorties par semaine - supérieur à 2	Court terme	CONASUR, Direction Régionale de la Santé, Mairie, Centres Médicaux, District Sanitaire
	Les cliniques mobiles sont dotées en matériels et fournitures médicales adéquats	Nombre de clinique mobile dotée en matériel médical	Court terme	CONASUR, Direction Régionale de la Santé, Mairie, Centres Médicaux, District Sanitaire
	Un personnel médical qualifié est affecté au service de santé mobile	Nombre de personnel médical affecté - supérieur à 7	Court terme	CONASUR, Direction Régionale de la Santé, Mairie, Centres Médicaux, District Sanitaire

49 La priorisation des activités de relèvement s'est faite au niveau inter-sectoriel. Pour chaque secteur, les priorités sont présentées dans l'ordre établi par les communautés au cours des ateliers de planification. A l'inverse, les «

secteurs » mentionnés correspondent aux thématiques évoquées par la communauté pour atteindre un objectif, elles ne sont pas classées dans un ordre spécifique.

4.2. CADRE LOGIQUE (SUITE)

Objectifs stratégiques	Résultats	Indicateurs	Visée temporelle	Acteurs concernés
Axe 4 : Éducation				
Agrandir, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires	Des salles de classe sont construites dans le Secteur 1	Nombre de salles de classes construites - supérieur à 28	Moyen terme	MENAPLN; DPEPPNF, ST-ESU, APE
	Des points d'eau pour les écoles sont construits dans le Secteur 1	Nombre de forage construits - supérieur à 2	Moyen terme	MENAPLN; DPEPPNF, ST-ESU, APE
	Des latrines pour les écoles sont construites dans le Secteur 1	Nombre de blocs de latrines construites - supérieur à 6	Moyen terme	MENAPLN; DPEPPNF, ST-ESU, APE
Renforcer les capacités du personnel enseignant	Des enseignants communautaires sont recrutés	Nombre d'enseignants communautaire recruté	Court terme	MENAPLN; DPEPPNF, ST-ESU, APE
	Les acteurs de l'éducation et les enseignants sont formés en <i>Safe-School</i> et appui psychosocial	Nombre d'acteurs de l'éducation formé - supérieur à 1 000	Moyen terme	MENAPLN; DPEPPNF, ST-ESU, APE
Axe 5 : Sécurité alimentaire, activités génératrices de revenu et moyen de subsistance				
Former aux techniques de production et développer la culture hors-sol	Les ménages les plus vulnérables ont reçu une assistance alimentaire	Nombre de ménages PDI ayant reçu une aide alimentaire	Court terme	Action Sociale,
	Des ménages sont formés aux techniques de production hors-sol	Nombre de personnes formées aux techniques hors-sol	Moyen terme	Action Sociale, DREAAH
	Les ménages ont reçu le matériel, les semences et engrais nécessaires à la production hors-sol	Proportion de ménages équipés pour la pratique de la production hors-sol	Court terme	Action Sociale, DREAAH
Création de filières et accompagnement des AGR	Des sessions de formation permettent de développer le relèvement économique	Nombre de session de formation dispensées	Moyen terme	Action Sociale, MJPEJ
	Un soutien financier pour débiter une AGR est apporté aux ménages démarrant une activité	Nombre de ménages ayant reçu une assistance en AGR - supérieur à 670	Moyen terme	Action Sociale, MJPEJ
	Les ménages ont l'équipement nécessaire à la pratique d'AGR	Proportion de personnes équipées pour la pratique d'AGR	Court terme	Action Sociale, DREAAH
Équiper les éleveurs et agriculteurs	Les éleveurs sont dotés en petits ruminants	Nombre de ménages ayant reçus des petits ruminants	Court terme	Action Sociale, DREAAH
	Les éleveurs ont les intrants et du matériel agricole adéquat à la pratique	Nombre de ménages ayant reçus du matériel agricole	Court terme	Action Sociale, DREAAH
	Les éleveurs sont formés aux techniques agricoles	Nombre d'éleveurs formés aux techniques agricoles	Moyen terme	Action Sociale, DREAAH
Axe 6 : Gouvernance, protection et cohésion sociale				
Renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne	La participation citoyenne est renforcée avec l'organisation de journées de redevabilité	Nombre de journée de redevabilité organisées - supérieur à 1	Moyen terme	Action Sociale, Mairie, CVD
	Des journées cadres de concertation sont organisés	Nombre de cadres de concertation appuyé - supérieur à deux	Moyen terme	Action Sociale, Mairie, CVD
	La communauté est doté en radio pour accéder à l'information	Nombre de ménages ayant reçu un poste radio	Court terme	Action Sociale, Mairie, CVD
	L'organisation d'émissions radiophoniques est soutenu	Nombre de d'émission radiophonique soutenue	Moyen terme	Action Sociale, Mairie,
Améliorer le vivre ensemble et améliorer l'accès à des documents d'identité	Le vivre ensemble est promu avec l'organisation des ateliers sur le vivre ensemble	Nombres d'ateliers sur le vivre ensemble organisés	Moyen terme	Action Sociale, Mairie,
	Des sessions de sensibilisation sur la cohésion sociale, la prévention des conflits, les droits de l'homme, les droits des PDI et les droits de la femme sont organisées	Nombre de sessions de sensibilisations à la cohésion sociale dispensées	Moyen terme	Action Sociale, Mairie,
	Les enfants PDI sont en possession d'actes de naissances	Proportion de ménage en possession d'actes de naissances pour l'ensemble des membres de son ménage	Moyen terme	Action Sociale, Mairie,
	Des documents d'état civil : cartes nationales d'identité burkinabè sont émis	Proportion de ménage en possession de CNIB	Moyen terme	Action Sociale, Mairie, ONI
	Des cartes d'enregistrement de PDI améliorent d'identification des PDI	Proportion de PDI en possession de carte d'enregistrement	Long terme	Action Sociale, Mairie, ONI

4.3. PLAN D’ACTION

AXE 1 : EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT



Action/Priorité	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Objectif stratégique 1.1 Améliorer l'offre en eau potable et ouvrage d'assainissement au profit des PDI et des ménages non déplacés					
Effet attendu 1.1.1. Les PDI et ménages non-déplacés du bassin de vie ont accès à une eau potable à distance suffisante					
Action 1.1.1.1. Construire et améliorer des points d'eau	Activité 1.1.1.1.1. Construire de nouveaux points d'eau dans le Secteur 1	PMH Robinets Puits	45 69 91	Court terme	En contexte d'urgence, la construction de différentes infrastructures d'eau sont prioritaires, telles que les pompes à motricité humaine (PMH) et l'installation de type adduction en eau potable (AEP) ⁵⁰ . Au niveau du Secteur 1, pour répondre aux Standards Sphères ⁵¹ , est nécessaire la construction de ⁵² : <ul style="list-style-type: none"> • 45 pompes manuelles/PMH (estimation élevée) ou 27 pompes manuelles/PMH (estimation basse) ; • ou 69 robinets ; • ou 91 puits. Le coût de réalisation d'un forage avec PMH est estimé à 7-8 millions FCFA. Le cluster EHA recommande que les ONG associent l'ONEA et les Direction Régionales (DREA) dès la phase d'analyse des besoins et de conception de l'intervention ⁵² .
	Activité 1.1.1.1.2. Réhabiliter les 6 points d'eau partiellement fonctionnels existants dans le Secteur 1	PEA	6	Court terme	Pour les réhabilitations, inclure l'ONEA, la DREA et le cluster EHA permettra de clarifier les objectifs des interventions de réparation et de réhabilitation, et de suivre les exigences minimales techniques à respecter par les partenaires pour les travaux d'aménagement de superstructures ⁵³ . Parmi les points d'eau à réhabiliter au niveau du Secteur 1 : 6 points d'eaux ont été identifiés comme partiellement fonctionnels par REACH en mars 2021 ⁵⁴ . Une réhabilitation complète est estimée à 2-3 millions FCFA.
	Activité 1.1.1.1.3. Renforcer les capacités des Association des Usagers d'Eau (AUE)	AUE	1	Moyen terme	Les points d'eau installés ou réhabilités doivent être gérés par le comité ou l'Association des Usagers de l'Eau (AUE). L'AUE doit être fonctionnelle pour assurer l'entretien du forage. La DREA est l'organisme responsable de la mise en place des AUE.

Effet attendu 1.1.2. L'eau est durablement gérée					
Action 1.1.2.1. Assurer la durabilité des points d'eau	Action 1.1.2.1.1 Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques d'utilisation des points d'eau	Sessions		Moyen terme	Pour assurer la durabilité des points d'eau, prévoir pour chaque construction et réhabilitation : <ul style="list-style-type: none"> • La dotation d'un kit d'entretien du point d'eau (outils, pièces de rechange, pièces d'usure courantes, deux clefs plates 17/18 et une boîte de graisse alimentaire) ; • Le partage des données techniques avec la commune et les DREA/DPEA.
	Action 1.1.2.1.2. Organiser des rencontres d'information	Rencontres		Moyen terme	Les usagers des forages et autres points d'eau doivent être sensibilisés sur les bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien. Cela peut comprendre : <ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres d'information, accompagnées par un facilitateur expert en assainissement, organisées en impliquant tous les membres de la communauté (jeunes, personnes âgées, femmes, leaders communautaires) ; • L'entretien des ouvrages aménagés, incluant une formation de Comité de Gestion de Points d'Eau (CGPE) et de l'AUE, idéalement réalisée par la DPEA ; • Rendre le service d'eau payant pour garantir la pérennité de l'ouvrage, sa maintenance et son remplacement ; • L'entretien des récipients de stockage de l'eau afin de minimiser la contamination post-distribution.

50 Orientations techniques pour les interventions en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement en situation d'urgence au Burkina Faso, cluster EHA Burkina.

51 Sphère, Standards Sphère sur l'approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène (EHA), 2018. Le cluster EHA du Burkina Faso suit les normes suivantes : Nombre maximum de personnes par robinet (PEA et AEP) : 250 ; Nombre maximum de personnes par PMH 500. Pour cibler les emplacements des points d'eau, voir entre autre les critères de ciblage du cluster EHA Normes et standards techniques du Cluster EHA – Octobre 2020.

52 Estimation établie à partir de la cartographie des infrastructures socio-communautaires de bases effectuées par REACH (Aperçu de sites, REACH, mars 2021) et de l'estimation du service approvisionnement en eau potable de la DREA.

53 Voir aussi la note du cluster EHA Burkina Faso, intervention sur les pompes à motricité humaine (PMH).

54 Cartographie des infrastructures socio-communautaires de bases effectuées par REACH (Aperçu de sites, REACH, mars 2021).

AXE 1 : EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (SUITE)



Action/Priorité	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Effet attendu 1.1.3. Les PDI et ménages non-déplacés du bassin de vie ont un accès renforcé aux infrastructures d'assainissement					
Action 1.1.3.1. Construire des latrines familiales publiques	Activité 1.1.3.1.1. Construire des latrines publiques dans le bassin de vie	Latrines publiques	280	Court terme	<p>Selon les acteurs locaux et les acteurs institutionnels, les lieux prioritaires pour la construction de latrines publiques sont les bâtiments publics, à savoir : les écoles⁵⁶, le marché et les centres de santé.</p> <p>Le cluster EHA, en accord avec la population ciblée, indique la construction de blocs de latrine-douche prioritairement à d'autres types d'infrastructures d'assainissement. Le coût de réalisation varie de 190 000 FCFA pour un bloc de latrine-douche d'urgence à 206 500 FCFA pour un bloc de latrine-douche semi-durable. Le délai de réalisation est de 5 et 10 jours respectivement.</p> <p>Chaque latrine-douche sera équipée d'un kit d'entretien de latrines communautaire par comité⁵⁰. Le kit minimal est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 seau 20L avec robinet et couvercle (lave-main) ; • 1 seau ou bassine sans couvercle ; • 4 balais ; • 2 paires de gants nettoyage en caoutchouc ; • 4 paquet de détergeant (savon en poudre) 500g. <p>La construction de latrines familiales doit s'accompagner d'une collaboration avec l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui pourrait prendre en charge une partie du projet. En collaboration avec le COPROSUR, un comité de ciblage et des enquêteurs formés pourront mettre en place un ciblage des populations les plus vulnérables (voir les orientations de la note Assainissement du cluster EHA Burkina Faso). Les types de latrines familiales à construire sont prioritairement des latrines familiales avec dalle SanPlat (abréviation de <i>Sanitary Platform</i>, plateforme sanitaire).</p>
	Activité 1.1.3.1.2. Doter la communauté en matériaux de construction				Moyen terme

55 Estimation établie à partir de la proportion de ménage ayant accès à des latrines privées partagées, [Rapport MSA Fada N’Gourma, RRM Frontline Burkina Faso](#), novembre 2021. Selon les normes et standards techniques du cluster EHA établies en octobre 2020, il est recommandé comme nombre de personnes maximum par latrines : 50 pour les latrines publiques et 20 pour les latrines domestiques.

56 Pour les écoles, voir la section Éducation, p48.

57 Le Panier de Dépenses Minimum (MEB) du Burkina Faso, validé en

septembre 2021 par le Groupe de travail sur les transferts monétaires (CWG). Le guide d'utilisation est disponible [ici](#) et le rapport [ici](#).

58 La valeur recommandée inclues : les articles d'hygiène consommables, acquisition mensuelle, les articles d'hygiène uniques (non-consommables), qui peuvent être réutilisés par un ménage pendant de plus longues périodes, les coûts pour accéder à l'eau (potable et autres besoins du ménage).

AXE 2 : ABRIS, LOGEMENTS ET ARTICLES MÉNAGERS ESSENTIELS



Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Objectif stratégique 2.1 Renforcer les conditions d'accueil des ménages non déplacés et appuyer l'accès au logement des PDI					
Effet attendu 2.1.1. Les PDI et ménages non-déplacés du bassin de vie ont accès renforcé au logement					
Action 2.1.1.1. Renforcer les conditions d'accueil des ménages non déplacés et appui aux PDI	Activité 2.1.1.1.1. Appuyer les coûts des logements par transferts monétaires	Ménages PDI Ménages non-déplacés	542 187	Court terme	L'intervention en transferts monétaires (inconditionnel) permet aux bénéficiaires de couvrir d'autres besoins qui n'ont pas été pris en compte dans les interventions. Une cible de 542 ménages PDI et 187 ménages non déplacés permettrait de couvrir les besoins des ménages du Secteur 1 ayant rapporté des difficultés de financement du loyer ⁵⁹ . Le coût de prise en charge du logement pourra se faire après évaluation du coût du logement. À noter que le Rapport MEB indique comme valeur mensuelle de transfert recommandé pour le sous-secteurs abris ⁶⁰ : 5 791 FCFA pour un ménage PDI ; 4 924 FCFA pour un ménage non déplacé. Il est recommandé de définir la cible et le montant de prise en charge en assemblée communautaire.
	Activité 2.1.1.1.2. Doter les ménages PDI en kits complets d'abris d'urgence	Abris	365	Court terme	Une estimation basée sur l'évaluation AGORA identifie 365 abris d'urgence nécessaires dans le Secteur 1 pour couvrir les besoins des ménages PDI sans maison construite ⁶¹ . La distribution de kits complets d'abris d'urgence comprend la dotation de : 2 bâches plastiques ; 1 corde ; 1 fil de fer ; 1 tenaille en fer ; 1 pioche ; 1 pelle en fer ; 1 sac type Boro (100 kg) pour transporter les articles. Une approche durable étant recommandée par l'ensemble des acteurs du secteur, des abris transitoires pourraient être préférables aux abris d'urgence, au nombre de 365 abris (considérant la construction d'un abris semi-durable de 17,5m2) pour un coût unitaire de 200 000 à 350 000 FCFA. Le coût de la main-d'œuvre est à la charge du bénéficiaire. Les participants aux ateliers de planification suggèrent des interventions en faveur des ménages les plus pauvres (hors statut). La sélection des bénéficiaires peut se baser sur les critères partagés par des partenaires du Cluster Abris ⁶² , le Comité Communautaire Mixte de Gestion peut ensuite se voir confier le ciblage.

Effet attendu 2.1.2. Les ménages les plus vulnérables ont accès à des AME et le commerce de fabrication locale est renforcé

Action 2.1.2.1. Appui aux ménages et aux associations de transformation ou de fabrication des AME	Activité 2.1.2.1.1 Doter en AME les ménages les plus vulnérables via des transferts monétaires	Ménages	415	Moyen terme	La dotation en AME par transfert monétaire nécessite une identification des ménages les plus vulnérables ⁶² . Le Comité Communautaire Mixte de Gestion peut se voir confier le ciblage. Au niveau du bassin de vie, 415 ménages (PDI : 184, non déplacés : 231) ⁵⁹ indiquent des difficultés d'approvisionnement d'au moins une des trois composantes d'AME ⁶³ , en raison de difficultés financières. Le Rapport MEB indique pour le sous-secteur AME une valeur de transfert de 3 765 FCFA pour un ménage PDI ; 3 201 FCFA pour un ménage non déplacé. Des évaluations du mécanisme de livraison, de prix du marché et de besoins, permettra d'adapter l'intervention aux besoins et au contexte.
	Activité 2.1.2.1.2 Renforcer les capacités des associations de transformation et de fabrication de produits locaux	Associations	NA	Moyen terme	Les associations de fabrication de produits locaux (marmites, poteries) pourront bénéficier de renforcement de capacité par des petites entreprises locales et par des formateurs locaux après l'identification et la sélection des associations et des initiatives communautaires. Un comité communautaire sera en charge de la sélection des bénéficiaires et l'identification des besoins spécifiques en formation.
	Activité 2.1.2.1.3. Mettre en place des formations de fabrication d'AME auprès de la population	Formations	NA	Moyen terme	Les formations pour renforcer les capacités de production des populations pourront être mises en place dans différents domaines, dont prioritairement : la fabrication de marmites, de savons, de nattes végétales, de pots en argile et la transformation des déchets en objets utilisables. Le montant forfaitaire indiqué par le MEB pour la subvention de démarrage des AGR est de 100 000 FCFA.

⁵⁹ Estimation basée sur l'évaluation quantitative des besoins AGORA menée en août 2021. Du à plusieurs vagues de déplacements depuis, le nombre de PDI au Secteur 1 à fortement augmenté. Il est recommandé de menées différentes évaluations de besoins et d'étude de prix avant une activités.

⁶⁰ Au regard du caractère ponctuel des dépenses au niveau de ce secteur, la fréquence et les valeurs des transferts peuvent également être modulables en fonction des orientations du cluster AME/Abris.

⁶¹ Un abris d'urgence mesure 17,5 m2 (standards SPHÈRE) ; un ménage PDI contient en moyenne 11 membres (AGORA, enquête quantitative). Le nombre

minimum nécessaire d'abris d'urgence par ménage pour respecter un seuil de 3,5m2 d'espace habitable par personne est donc de 11 personnes*3,5m2/ personne / 17,5m2 = 2,2 = 3 abris par ménages pour éviter l'effet de seuil.

⁶² Se rapprocher du Cluster Abris Burkina Faso pour obtenir les critères de ciblage. Les deux catégories de critères actuellement utilisés au niveau du pays sont, d'un côté basé sur des aspects standards de vulnérabilité socio-économique et d'une autre, basé sur la situation spécifique d'abris du ménage.

⁶³ Les trois composantes : couchage, cuisines et éclairage (cluster Abris/AME).

AXE 3 : SANTÉ



Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Objectif stratégique 3.1 Renforcer l'accès aux services de soins pour les ménages les plus vulnérables					
Effet attendu 3.1.1. Les PDI et ménages non-déplacés les plus vulnérables ont accès aux soins					
Action 3.1.1.1. Améliorer l'accès à la santé pour les ménages vulnérables	Activité 3.1.1.1.1. Mettre en place un protocole de collaboration avec le centre médical (CM) via le référencement des cas compliqués	Protocole de collaboration	1	Long terme	Il est suggéré qu'une convention soit établie entre le CM et l'ONG intervenante pour permettre une prise en charge systématique des cas compliqués (objet du référencement). la Direction Régionale de la santé et la Direction Provinciale seront en appui à la mise en place du protocole. La convention pourra prévoir un montant ou une somme forfaitaire mensuelle que l'ONG verse au CM pour les cas référencés, le CM aura pour mandat de prendre en charge automatiquement et gratuitement les patients en situation de référencement.
	Activité 3.1.1.1.2. Créer un fond d'appui pour améliorer l'accès à la santé des personnes les plus vulnérables	Fond d'appui	1	Long terme	Dans le protocole d'accord avec le centre médical, la création d'un fonds monétaire d'appui permettra de prendre en charge les frais et actes médicaux de tout patient vivant dans l'impossibilité totale d'endosser les frais de santé. Selon les participants aux ateliers participatifs ce fond doit être mis en place et géré par : Une ONG ; Des partenaires techniques et financiers ; Le service de santé ; La Mairie ; Le CODESUR au travers les services sociaux spécifiques de l'Action sociale. Les personnes vulnérables incluent principalement ⁶⁵ : les PDI, les survivant(e)s de VBG, les enfants sévèrement malnutris avec des complications médicales, les femmes enceintes et allaitantes, et les ménages très pauvres, et les personnes atteintes de pathologies critiques. À titre indicatif, la valeur du panier mensuel en santé, indiquée par le MEB, par ménage est de 8 680 FCFA ⁶⁴ et les valeurs de transferts recommandées sont les suivantes : Ménage moyen : 4 663 FCFA ; Ménage déplacé : 5 484 FCFA ; Ménage hôte : 5 130 FCFA ; Autres résidents : 4 681 FCFA.
Effet attendu 3.2.1. La couverture géographique des services de santé est étendue					
Action 3.2.1.1. Améliorer la couverture géographique en services de santé	Activité 3.2.1.1.1 Déployer une clinique mobile à raison de deux sorties par semaines	Clinique mobile	1	Moyen terme	Mettre en place des cliniques mobiles permet d'étendre la couverture géographique des services de santé. Il est proposé de mettre en place une clinique mobile à raison de deux sorties par semaine. L'adoption du calendrier des sorties pourra se faire en coordination avec le district sanitaire de Fada et en coordination avec le Cluster Santé du Burkina Faso ⁶⁵ . Le coût estimé d'une sortie de clinique mobile est de 100 000 FCFA (forfait).
	Activité 3.2.1.1.2. Doter les cliniques mobiles en matériels et fournitures	Matériel médical		Moyen terme	Les collectivités peuvent être impliquées dans l'appui à la mise à disposition de salles pour les cliniques mobiles, à la fourniture en équipement, ainsi que pour la mobilisation du public cible (informer des dates de sorties) ⁶⁵ . Pour mettre en place des cliniques mobiles, il est nécessaire de mettre à disposition : Une table de consultation ; Un bureau de consultation ; Des paravents ; Des tentes (utilisées dans les lieux de concentration des PDI).
	Activité 3.2.1.1.3. Soutenir l'affectation de personnel médical qualifié	Affectation de personnel		Moyen terme	Pour chaque déplacement de la clinique mobile, il faut prévoir le déploiement du personnel médical nécessaire, prioritairement ⁶⁵ : <ul style="list-style-type: none"> • 2 infirmiers/ères ; • 1 sage-femme/maïeuticien ; • 1 hygiéniste ; • 2 mobilisateurs/trices communautaire (ASCB et AV) ; • 1 médecin. L'équipe cadre du district sanitaire de Fada N’Gourma, dirigée par le médecin-chef du district, est en charge de la mise en œuvre des plans de formation continue du personnel médico-sanitaire du district.

64 Les éléments pris en compte dans le cadre de la définition du panier sont constitués des frais de consultation, l'achat de médicaments de deux membres du ménage moyen de référence dans le mois (enfants de moins de 5 ans exclus).

65 Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre, Ministère de la Santé Burkina Faso, septembre 2020.



AXE 4 : ÉDUCATION



Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Objectif stratégique 4.1 Renforcer l'accès à l'éducation pour les enfants les plus vulnérables					
Effet attendu 4.1.1. Les PDI et ménages non-déplacés du bassin de vie ont accès à une plus grande offre éducative					
Action 4.1.1.1. Agrandir, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires	Activité 4.1.1.1.1. Construire des salles de classes pour les écoles du Secteur 1	Salles de classes	28	Long terme	En Phase 1 (Urgence/1-3mois) ou Phase 2 (Urgence/Cohésion Sociale/4-6 mois), le renforcement des capacités d'accueil des établissements scolaires du Secteur 1 de la ville de Fada N’Gourma, sont prioritaires la construction de ⁶⁶ : 6 salles de classes dans l'école Secteur 1A ; 4 salles de classe dans l'école Secteur 1D ; 3 salles de classes dans l'école Secteur 1B ; 3 salle de classes dans l'école Kintougou ; 6 salles de classes dans l'école Bapouguini A ; 6 salles de classes dans l'école Bapouguini B. Mettre en place des salles de classes semi-finies qui répondent aux normes d'accès, de qualité et de sécurité de l'ESU pour les infrastructures à un coût moyen estimé à ⁶⁷ : 3 870 015 FCFA HTVA pour une classe (Équipement d'une classe : 9240 000 FCFA). Des experts en bâtiment sont présents dans la ville pour effectuer les constructions. La construction, l'équipement et le recrutement des enseignants est de la responsabilité du Secrétariat Permanent de L'enseignement en situation d'urgence. Les ONG, la Mairie, la Direction Provinciale et Régionale de l'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) ont la responsabilité des constructions et de leur suivi.
	Activité 4.1.1.1.2. Construire des latrines	Blocs de latrines	6	Moyen terme	La construction d'infrastructures EHA dans les écoles suivantes du Secteur 1 sont prioritaires ^{66 68} : <ul style="list-style-type: none"> • 3 blocs de latrines au niveau de l'école 1D. • 1 bloc de latrines au niveau de l'école Bâtitseur de Paix ; • 2 blocs de latrines au niveau de l'école Secteur 1A ;
	Activité 4.1.1.1.2. Construire des points d'eau pour les écoles	Forages	2	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> • 1 forage au niveau de l'école Secteur 1D ; • 1 forage au niveau de l'école Bâtitseur de Paix.

Effet attendu 4.2.1. Un nombre plus important d'enseignant renforcent l'accès à l'éducation					
Action 4.2.1.1. Renforcer les capacités du personnel enseignant	Activité 4.2.1.1.1 Recruter des enseignants communautaires	Enseignants recrutés	TbD	Moyen terme	La mobilisation des enseignants communautaires devrait concerner en priorité les cours d'appui et les cours de rattrapage. L'affectation d'enseignants d'État se fera par la Direction Provinciale lors de l'ouverture de salle de classes. Les cours d'appui et les cours de rattrapage permettent aux enfants PDI et aux enfants non-déplacés de bénéficier de dispositifs compensatoires personnalisés ou non permettent de résoudre leurs difficultés d'apprentissage et de récupérer le temps perdu du fait du conflit et de mettre à niveau pour continuer normalement avec l'école. Le coût de l'organisation des cours d'appui et des cours de rattrapage via le recrutement d'enseignants est estimé à ⁶⁶ : Coût forfaitaire de 30 000 FCFA par mois et par enseignant au primaire, et de 2 500 FCFA par heure au post-primaire et secondaire ; Frais de supervision du niveau déconcentré 5 000 FCFA par personne et par sortie ; Frais de suivi évaluation des niveaux déconcentré et central, frais de mission : 27 000 à 30 000 FCFA.
	Activité 4.2.1.1.2. Mettre en place des formations pour les acteurs de l'éducation et les enseignants	Enseignants formés	400-1000	Moyen terme	Il est indiqué, pour la Circonscription d'éducation de base (CEB) de Fada, le besoin en formation de ⁶⁶ : <ul style="list-style-type: none"> • 414 enseignants en Safe-School enseignants ; • 1 075 enseignants en appui psychosociale. La formation dure de 2 à 5 jours. Le coût moyen est estimé à 147 107 FCFA par participant ⁶⁷ . Les coûts de la formation incluent le transport, le matériel de formation, les frais de formation pour les facilitateurs, etc.

66 Ecoles identifiées comme prioritaires pour des besoins d'urgence, issues de l'identification faites par le cluster Éducation et des ministères déconcentrés compétents, *Situation des gaps en besoins d'éducation de la Région de l'Est pour l'année 2021-2022 (Approche Nexus), Cluster Éducation, 2021*. Pour une liste revue des besoins prioritaires d'urgence en éducation, et des projets de Phase 3 et 4 : Cohésion Sociale et Développement : se rapprocher du cluster Éducation et des Directions Provinciales et Régionales.

67 Voir le document : *Paquet minimum 2022 du Cluster Éducation, Cluster Éducation, janvier 2022*. Se rapprocher du Cluster Éducation pour toute indication relative au suivi de l'application des normes de l'ESU (inspirées des Standards Minimums du Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) et des Normes Éducatives du Burkina).

68 Entretien avec la Circonscription d'Éducation de Base (CEB) de Fada N’Gourma, janvier 2022, Fada N’Gourma.





AXE 5 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AGR ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Objectif stratégique 5.1. Renforcer l'accès à des moyens de subsistance (court terme) et à des activités génératrices de revenu (moyens terme)					
Effet attendu 5.1.1. Les PDI et ménages non-déplacés les plus vulnérables ont reçu une aide alimentaire immédiate					
Action 5.1.1.1. Fournir une aide alimentaire aux ménages les plus vulnérables	Activité 5.1.1.1.1. Distribuer des vivres aux ménages les plus vulnérables	Ménages	28	Court terme	<p>Les distributions de vivre (mil, maïs), pour répondre à la totalité des besoins en alimentation de base doivent couvrir 2 100 kcal par personne et par jour. Une estimation de 650 ménages vivants au niveau du bassin de vie ont rapporté ne pas avoir accès à suffisamment de nourritures par jour⁶⁹. Les bénéficiaires seront sélectionnés lors d'une évaluation de vulnérabilité en coopération avec la communauté. La sélection se fera sur la base d'une grille de vulnérabilité adaptée, basée sur différents critères⁷⁰. Après vérification et l'enregistrement des bénéficiaires, l'Action Sociale, les collectivités, les services techniques et les ONG ont été identifiés comme les acteurs de mise en œuvre.</p> <p>Dans le cas d'une assistance par transfert monétaire (recommandée par le par le Plan de réponse humanitaire 2021 (HRP) et le cluster FSL)⁷¹. En se basant sur le Panier de Dépenses Minimum (MEB) du Burkina Faso, les valeurs de transferts recommandées correspondent à⁷² : 34 041 FCFA pour les ménages moyens ; 40 036 FCFA pour les ménages déplacés ; 37 456 FCFA pour les ménages hôtes ; 34 172 FCFA pour les autres résidents.</p> <p>L'alimentation équilibrée nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels est déjà comprise dans le panier de sécurité alimentaire, mais afin de fournir une assistance additionnelle (répondre à un besoin spécifique d'un ménage), une somme de 3 267 FCFA par mois et par ménage est recommandée pour couvrir les aliments frais, riches en valeur nutritives, et le transport.</p> <p>Une évaluation du marché devrait être réalisée pour évaluer la faisabilité des interventions en espèces avant toute nouvelle intervention⁶³. Un suivi continu du marché sera effectué pour surveiller le prix et la disponibilité des biens donnés sur le marché tout au long de la mise en œuvre du projet.</p>

Effet attendu 5.2.1. La culture hors-sol est rendue accessible					
Action 5.2.1.1. Développer la culture hors sol	Activité 5.2.1.1.1. Former aux techniques de production hors sol	Sessions de formation	TbD	Moyen terme	<p>L'Action Sociale et la Direction Régionale de l'Agriculture peuvent appuyer la mise en place de ces formations. Les formations sur les techniques de production hors-sol comprendraient la formation en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets durs (bidon, pneu, bois industriel) ; Production biologique en caténaire en altitude. <p>Une production hors sol saine nécessite des espaces adéquats (en altitude, sur un balcon ou dans un petit espace dans une cour). Une dotation de terrain pourrait être envisagée par les administrations locales.</p>
	Activité 5.2.1.1.2. Doter en matériel, en semences et en engrais	Matériel	TbD	Moyen terme	<p>Les semences fournies devraient être en priorité composées de semences de cycle court, adaptées pour la consommation familiale (tomate, oignon, aubergine, laitue). Les autres semences de cycle long seraient adaptées pour un besoin de plus long terme (arachide, riz, courge, sésame, maïs, patate, igname). Le développement de la culture hors sol nécessiterait la dotation de : Sacs ; Pousse-pousse ; Bâches ; Cuvettes.</p> <p>Si une assistance en transfert monétaire pour des activités agricoles est mise en place, le MEB indique pour le kit de résilience « Agriculture » une valeur de transfert de 112 000 FCFA. Il est composé de semences maraîchères, engrais NPK, pesticide bio, matériel et équipements maraîchers.</p>

69 Estimation basée sur l'évaluation ménages AGORA et sur les chiffres de population de ménages PDI recensés par le CONASUR en mars 2021.

70 Dont le nombre de personnes vulnérables dans le ménage (personnes âgées, personne handicapée, mère enceinte et allaitante, enfants de moins de 17 ans dont les enfants de moins de cinq ans, blessés de guerre, gravement malades personnes, etc.), l'âge / le sexe du chef de ménage; l'échelle de la faim des ménages; le nombre de repas par jour; le niveau et l'origine des revenus et des dettes, l'absence de revenu fixe, le nombre de personnes à charge dans les ménages, l'échelle de faim des ménages, l'absence d'assistance alimentaire au

cours des mois précédents, etc.

71 [Plan de Réponse Humanitaire 2021](#) (HPC), publié en janvier 2021, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

72 Le montant indiqué est mensuel. La fréquence et le nombre de distributions doivent s'aligner aux recommandations du cluster Sécurité Alimentaire en fonction des types d'interventions.

73 Voir les [normes minimales pour l'analyse de marché en situation d'urgence](#), CLAP Network, 2013.



AXE 5 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AGR ET MOYENS DE SUBSISTANCE (SUITE)

Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modaliés d'intervention
Objectif stratégique 6.1. Renforcer l'accès aux activités génératrices de revenu					
Effet attendu 6.1.1. Les ménages vulnérables sont formés et ont débuté une activité					
Action 6.1.1.1. Création de filières et accompagnement des AGR	Activité 6.1.1.1.1. Organiser des sessions de formations	Ménages	670	Moyen terme	<p>Selon la communauté, les ménages déplacés internes et les ménages vulnérables non déplacés, doivent bénéficier d'un soutien aux activités génératrices de revenus par le biais de formations et de financements. En particulier, un suivi est nécessaire pour s'assurer que l'activité est menée efficacement.</p> <p>Au cours des ateliers de planification, les acteurs locaux ont suggéré les étapes suivantes d'intervention : le ciblage des bénéficiaires, l'identification des besoins réels de formation, l'organisation de sessions de formation et la fourniture de matériel. Ces formations pourraient être dispensées par les services déconcentrés de l'État ou les associations locales.</p>
	Activité 6.1.1.1.2. Apporter un soutien financier pour débiter une AGR	Ménages	670	Long terme	<p>Une cible de 670 ménages est recommandée pour l'assistance en AGR⁷⁴.</p> <p>Pour renforcer la résilience des populations et leur moyens d'existence, le Rapport MEB recommande des valeurs de transferts différentes pour les AGR, et l'élevage et l'agriculture.</p> <p>La valeur de transfert recommandée par le Rapport MEB, pour l'assistance en AGR, notamment petit commerce, est d'un montant de 100 000 FCFA (forfaitaire)⁷⁵.</p>
	Activité 6.1.1.1.2. Doter en équipements nécessaire à la pratique	Ménages	670	Long terme	<p>La modalité d'assistance indiquée par le Rapport MEB pour les subventions de démarrage (après analyse de marché) est en espèces.</p>

Effet attendu 6.1.2. La production agricole (et les moyens de subsistances) sont renforcés					
Action 6.1.2.1. Équiper les éleveurs et agriculteurs	Activité 6.1.2.1.1. Former les éleveurs aux techniques agricoles	Formation	TbD	Moyen terme	<p>Trois grandes phases d'appui aux éleveurs ont été proposées lors des différents ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ciblage des bénéficiaires et organiser la formation ; L'octroi de subventions pour faciliter l'acquisition de bétail, d'intrants et de matériel ; Le suivi de la formation et de l'activité
	Activité 6.1.2.1.2. Doter en petit ruminants	Bétail	TbD	Moyen terme	<p>Selon la communauté, la mise à disposition de bétail doit être accompagnée d'une formation dispensée par un acteur local de Fada N’Gourma.</p>
	Activité 6.1.2.1.3. Fournir des intrants et du matériels agricole	Matériel agricole	TbD	Court terme	<p>Le Rapport MEB prévoit des kits de résilience d'élevage de petits ruminants d'une valeur de</p> <ul style="list-style-type: none"> 116 500 FCFA pour les caprins ; 128 500 FCFA pour les ovins. <p>Dans ce montant est compris les aliments et soins vétérinaires.</p> <p>Pour les appuis aux activités agricoles, en kits agricoles et en kits d'élevages, la modalité d'assistance recommandée par le Rapport MEB est en coupon.</p>



AXE 7 : GOUVERNANCE, PROTECTION ET COHÉSION SOCIALE

Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Objectif stratégique 7.1. Renforcer la gouvernance et la participation citoyenne					
Effet attendu 7.1.1. La participation citoyenne est renforcée pour les PDI et les non déplacés					
Action 7.1.1.1. Favoriser la participation citoyenne	Activité 7.1.1.1.1. Organiser des journées de redevabilités	Journée de redevabilité	1	Moyen terme	<p>La Mairie est responsable de l'organisation de la journée de redevabilité. Le soutien à l'organisation de cette journée inclura une émission de radio (transmission) en direct. Durant cette journée, le conseil municipal fait le bilan de sa gestion de la commune et les citoyens (PDI et non déplacés) peuvent poser toutes les questions concernant la gestion de la commune ou faire des commentaires sur le bilan.</p> <p>Le soutien organisationnel de la journée et de la retransmission est estimé à entre 500 000 et 1 000 000 FCFA⁷⁶. L'organisation de la journée de redevabilité peut se faire sur le modèle de la commune de Bilanga (Région Est). En 2020, lors des journées de redevabilité de la commune, il a été possible pour tous les villages de participer en direct via la transmission radiophonique de la journée.</p>
	Activité 7.1.1.1.2. Appuyer l'organisation de cadres de concertation	Cadres de concertation	2	Moyen terme	<p>Un soutien à l'organisation de journées de redevabilité pourra être apporté pour la programmation, entre autres, de : Cadre de concertation de l'éducation ; Cadre de concertation de la santé ; Cadre de concertation dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; La journée communale de la femme ; La journée communale de la jeunesse ; Cadre de concertation communal (CCCo) : portant sur le développement de la commune et se tenant habituellement deux fois par an.</p> <p>Le soutien à l'organisation de un ou plusieurs cadres de concertation pourra se faire suite à une consultation de la communauté et des différents acteurs locaux pour définir les besoins de concertation.</p> <p>Les participants aux cadres de concertation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conseillers municipaux, • Les services techniques • Les organisations de la société civile (associations des jeunes, associations de femmes, associations des commerçants, organisations paysannes, etc.).
Effet attendu 7.1.2. L'accès à l'information est renforcé pour tous les citoyens					
Action 7.1.2.1. Faciliter l'accès à l'information pour les PDI	Activité 7.1.2.1.1. Doter la communauté en radio	Ménage	100	Moyen terme	<p>Le renforcement de la participation citoyenne et de l'accès à l'information se fera au travers la dotation de poste radios aux membres de la communauté et par l'organisation d'émissions radiophoniques qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations fiables et utiles pour les ménages des communautés déplacés et non déplacés ; • Renforcer la cohésion sociale et faciliter le dialogue. <p>La distribution de postes radios ciblera en priorité les ménages PDI, les ménages pauvres et très pauvres, non détenteurs de poste radio.</p>
	Activité 7.1.2.1.2. Soutenir l'organisation d'émissions radiophoniques	Emission radiophonique	TbD	Moyen terme	<p>Par la suite, des projets de soutiens aux stations de radios locales pourront être mis en place. Dans la Région Est, 9 stations de radios associatives ont été dénombrées en 2017⁷⁷, dont deux radios communautaires à Fada N’Gourma en 2019⁷⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Radio Tin Tua ; • Radio Fada FM. <p>L'intervention inclura également le soutien à l'organisation d'émissions radiophoniques inclusives et informatives donnant la parole aux personnes déplacées internes et incluant la participation d'associations locales.</p>

76 Entretien avec un chef de projet, INTERSOS, novembre 2021, Fada N’Gourma.

77 Étude des radios du Burkina Faso : Typologies, audience et perspectives, Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère

de la communication et des relations avec le Parlement, avril 2018.

78 Voir la [couverture des principales radios communautaires au Burkina Faso](#), cluster Protection Burkina Faso, août 2019.

**AXE 7 : GOUVERNANCE, PROTECTION
ET COHÉSION SOCIALE (SUITE)**



Action	Activité	Unité	Cible	Année	Modalités d'intervention
Effet attendu 7.1.3. La cohésion sociale et le vivre ensemble sont renforcés					
Action 7.1.3.1. Favoriser le vivre ensemble	Activité 7.1.3.1.1. Organiser des ateliers de sensibilisation de cohésion sociale et la prévention des conflits	Ménages	28	Court terme	<p>L'organisation d'ateliers sur le vivre ensemble (via le recours aux mécanismes traditionnels de gestion ou de prévention des conflits notamment avec les leaders communautaire), pourront être mis en place. Aux bénéficiaires prioritaires des enfants et jeunes.</p> <p>Les thèmes de sensibilisation suggérés sont les suivants : La prévention des conflits ; Les droits de l'homme ; Les droits des populations déplacées internes et des réfugiés ; Les droits de la femme. Ces sensibilisations seront mises en place par les ONG avec l'implication des services techniques de la Mairie et des associations locales (les organisations de jeunes de la commune de Fada N’Gourma) sous la forme d'une série d'ateliers échelonnés sur une période de deux mois minimum.</p>

Effet attendu 7.1.4. L'accès à la documentation officielle est amélioré					
Action 7.1.4.1.1. Améliorer l'accès à la documentation officielle et à l'aide humanitaire	Activité 7.1.4.1.1. Recenser et délivrer des actes de naissances aux enfants PDI.	Actes de naissance	TbD	Moyen terme	<p>Prioritairement, des actes de naissances doivent être établis pour filles et garçons touchés par la crise au travers l'organisation de campagnes de délivrance d'actes de naissance. Les acteurs institutionnels et les ONG, en collaboration, pourront appuyer l'organisation de rencontres entre les témoins (parents), les enfants bénéficiaires d'actes de naissance, et la Préfecture⁷⁹.</p> <p>Les acteurs de mises en œuvres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Direction générale de l'Éducation formelle générale (DGEFG) ; • La Direction de la promotion de l'éducation inclusive, de l'éducation des filles et du genre (DPEIEFG) ; • La Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (DGEFTP) ; • Les Directions Régionales ; • Les Directions Provinciales ; • La Mairie ; • La Coordination Nationale des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (CNAEJTB).
	Activité 7.1.4.1.2. Émettre des documents d'état civil cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB)	CNIB	TbD	Long terme	<p>Pour l'établissement de Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB), la responsabilité est du ressort de la Mairie et de la Préfecture. L'ONI est l'organisme de délivrance de la CNIB.</p> <p>Une campagne de délivrance de la CNIB et des centres de collectes (pour éviter les longs déplacements) pourront être mis en place. En se basant sur le Rapport MEB, la valeur de transfert recommandée en protection est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ménage moyen : 964 FCFA ; • Ménage déplacé : 1 134 FCFA ; • Ménage hôte : 1 061 FCFA ; • Autres résidents : 968 FCFA. <p>Seuls les besoins relatifs à l'établissement de la documentation civile ont été retenus dans la valeur de transfert recommandée : CNIB, acte de naissance, extrait de naissance ou du jugement supplétif.</p>
	Activité 7.1.4.1.3. Améliorer l'identification des PDI	Carte d'enregistrement	TbD	Long terme	<p>Pour améliorer l'identification des PDI, des cartes d'enregistrement peuvent être mises en place. La délivrance de ces cartes d'enregistrement PDI, pourrait être instaurées par l'Action Sociale, organisme décisionnaire, après consultation.</p>

COLLECTE DE DONNÉES

Les données primaires dont dispose AGORA sont collectées à travers des méthodes quantitatives et qualitatives. Elles permettent d'établir un diagnostic territorial rassemblant les principales caractéristiques du territoire, des besoins prioritaires de ses communautés et des capacités de réponses des acteurs locaux. Au sein de la ville, sont rencontrés :

- Les acteurs institutionnels locaux ;
- Les services techniques locaux ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Les acteurs de la société civile ;
- Les fournisseurs de services de base ;
- Les principaux acteurs économiques ;
- Les membres de la communauté.

L'unité de mesure est celle du « bassin de vie », soit l'aire géographique comprise dans le rayon le plus proche de zone non lotie autour du secteur. Cela correspond à une unité de territoire présentant une cohérence socio-économique et des réseaux de relations prévisibles entre ses parties prenantes.

a. Phase préparatoire - diagnostic territorial

Cartographie des acteurs

Elle consiste à prendre contact avec les acteurs locaux spécifiques de la sphère humanitaire, de développement et institutionnelle. Ces rencontres ont permis de :

- Procéder à la revue et cartographie des experts exigés dans le cadre de la conduite de l'étude ;
- Informer les participants (élus locaux, services techniques, acteurs locaux) sur le processus d'élaboration de l'initiative AGORA ;
- Échanger sur la délimitation du périmètre de l'évaluation.

Recherche documentaire

Cette phase tenue de mars à mai 2021 a consisté à recueillir la documentation disponible sur la région, la province, la commune et la ville de Fada N’Gourma auprès des structures publiques et privées. Ces documents sont composés de monographies, le Plan Communal de Développement (2017-2021), juillet 2017 ; le Plan Régional de Développement de l'Est (2009-2013), juin 2009 ; le plan de contingence communal de préparation et de réponse aux catastrophes et crises

humanitaires (2020-2021), novembre 2019, etc.

Entretiens semi-structurés auprès d'acteurs locaux

Les données sont collectées par l'équipe AGORA via à des entretiens semi-structurés individuels avec des informateurs clés. Ces acteurs sont identifiés à partir d'une liste de critères généraux et spécifiques à la catégorie de l'acteur interrogé : acteur institutionnel, organisations de la société civile et acteurs économiques. Les données qualitatives obtenues lors de ces entretiens permettent d'appréhender les modalités de la réponse locale à la situation de déplacement, les défis de coordination pour ces acteurs, ainsi qu'une zone prioritaire parmi les cinq secteurs identifiés précédemment par les acteurs CCCM de la commune de Fada N’Gourma.

Ateliers de cartographie participative

Les ateliers de cartographie participative sont menés avec 4 à 5 membres de la communauté. Ils ont pour objectifs de cartographier les structures et dynamiques communautaires du secteur, les services sociaux-communautaires principaux et les mouvements principaux vers des infrastructures sociocommunautaires de base. Ces ateliers sont menés sur le modèle des groupes de discussion, à l'aide de guides de discussion semi-directifs. Ces discussions s'appuient entre autre sur des cartes de la ville étudiée. La cartographie est un élément clé pour une meilleure identification des besoins et des capacités locales.

b. Phase de collecte de données

Enquête avec les ménages

Un total de 180 ménages (81 ménages PDI et 99 ménages non déplacés) a été interrogé dans l'ensemble du bassin de vie étudié de la ville de Fada N’Gourma. Ces données sont représentatives pour les populations vivant dans le bassin de vie identifié, (niveau de confiance : 95%, marge d'erreur : 10% pour les deux communautés enquêtées). La collecte de données s'est déroulée du 1er au 14 août 2021.

Groupes de discussion

Au total, les groupes de discussion ont rassemblé 33 participants. Quatre groupes de discussion ont été conduits du 3 au 4 août 2021 dans la zone de l'étude, selon la typologie suivante : hommes (PDI : 9, non déplacés : 6), femmes (PDI : 9, non déplacés : 9).

c. Phase de consultation - priorisation des besoins et planification locale

Ateliers de priorisation des besoins et de planification

AGORA a facilité la tenue de trois ateliers participatifs. Permettant de i) restituer les résultats des différentes collectes de données ; ii) sur la base de ces résultats et de l’analyse présentée, mettre en lumière les besoins et une priorisation de la part de la communauté concernée ; iii) identifier des stratégies de réponses sur la base des constats établis. Ces ateliers se sont déroulés sur deux journées chacun avec entre 15 et 20 participants membres de la communauté vivant dans le bassin de vie pour le premier et 25 participants issus des institutions locales, de la société civile, d’ONG locales et internationales pour les autres.

TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

a. Analyse de données quantitatives

Les données quantitatives obtenues sur les ménages sont saisies via l’application KOBO sur les tablettes. Elles sont ensuite envoyées sur le serveur IMPACT afin d’être téléchargées, nettoyées et analysées. Le nettoyage de données, conforme aux standards IMPACT, consiste principalement en :

- L’anonymisation des données ;
- La suppression des valeurs aberrantes ;
- La vérification de la pertinence des mentions “autre” et de la cohérence des données.

L’analyse reprend les principales questions posées dans le questionnaire KOBO et détermine les besoins prioritaires des ménages. Cette analyse quantitative est ensuite mise en perspective avec les données qualitatives collectées à l’aide des autres outils AGORA. Elle permet aussi de recueillir le point de vue des ménages sur leur qualité de vie dans la zone étudiée.

b. Analyses de données qualitatives

Tous les enregistrements audio et toutes les notes prises manuellement lors des entretiens et des groupes de discussion sont saisies sur ordinateur, dans une matrice élaborée pour type d’entretien et

groupes de discussion. Cette matrice, aussi appelée grille de saturation, permet de présenter sur un même document toutes les informations collectées lors de l’évaluation. Des entretiens avec des experts techniques et institutionnels, permettent ensuite d’enrichir les données avec une perspective opérationnelle.

DÉFIS ET LIMITES

- Bien que la cartographie des infrastructures et des services sociocommunautaires de base ait été réalisée à l’aide d’un traçage GPS, et que les bases de données aient été croisées avec d’anciennes bases de données disponibles, il est possible que certaines infrastructures n’aient pas été cartographiées. Des efforts de triangulation restent à faire au niveau des secteurs pour ces infrastructures.
- Les ménages PDI étant largement intégrés au tissu urbain, il est envisageable que leur nombre ait été sous-évalué en comparaison à la situation réelle, ce qui pourrait avoir un impact sur l’échantillonnage présenté et donc sur la représentativité des résultats.
- Les enquêtées femmes sont sous représentées par rapport aux enquêtés hommes. Cette tendance pourrait induire un biais dans les résultats au niveau des enquêtes ménages.
- La méthode du stylo utilisée pour sélectionner les ménages enquêtés aléatoirement favorise l’enquête de ménages possédant un abri. Ce faisant, les ménages sans abris pourraient avoir été sous représentés dans l’évaluation au niveau des enquêtes ménages.
- Entre le ciblage et la collecte de données, le secteur 2 a connu une importante arrivée de PDI. Cette information nous ayant été rapportée après l’évaluation préliminaire, ce secteur n’a pas été pris en compte dans le cadre de ce projet.
- La collecte de données ayant eu lieu sur la période du mois d’août (période de vacances scolaires), les données en éducation peuvent être relativement biaisées par la période en ce qui concerne l’accès à l’éducation ou aux infrastructures scolaires.